

BILAN

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
1 0 DEC. 2018
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Comité syndical du 4 décembre 2018

1. COMPRENDRE LE PROCESSUS D' ACTIONS

1.1. Vie du dispositif SCOT

- 1.1.1. Périmètre et recomposition territoriale
- 1.1.2. Suivi-Animation

1.2. Processus d' appropriation et cohérence du dispositif

- 1.2.1. Pertinence et cohérence des objectifs
- 1.2.2. SCOT et PLU : cohérence externe
- 1.2.3. SCOT et documents cadres thématiques

2. MESURER LES AVANCEES ET LES EVOLUTIONS DU TERRITOIRE

2.1. Thème 1 Construire un territoire harmonieux associant les différents bassins de vie du territoire du SCOT

- 2.1.1. Habitat et Foncier
- 2.1.2. Transports et déplacements
- 2.1.3. Equipements et services

2.2. Thème 2 Affirmer le positionnement régional du territoire et définir une stratégie de développement économique favorisant une certaine équité

- 2.2.1. Transports et infrastructures
- 2.2.2. Economie

2.3. Thème 3 Préserver le capital environnemental et le valoriser au profit de l' attractivité et du développement du territoire

- 2.3.1. Relation urbain-rural
- 2.3.2. Espaces et Sites naturels
- 2.3.3. Proximité et équilibre environnement/économie
- 2.3.4. Prévention des risques
- 2.3.5. Energie

2.4. Degré de réalisation

3. REPERER LES ENJEUX NOUVEAUX

1. COMPRENDRE LE PROCESSUS D' ACTIONS

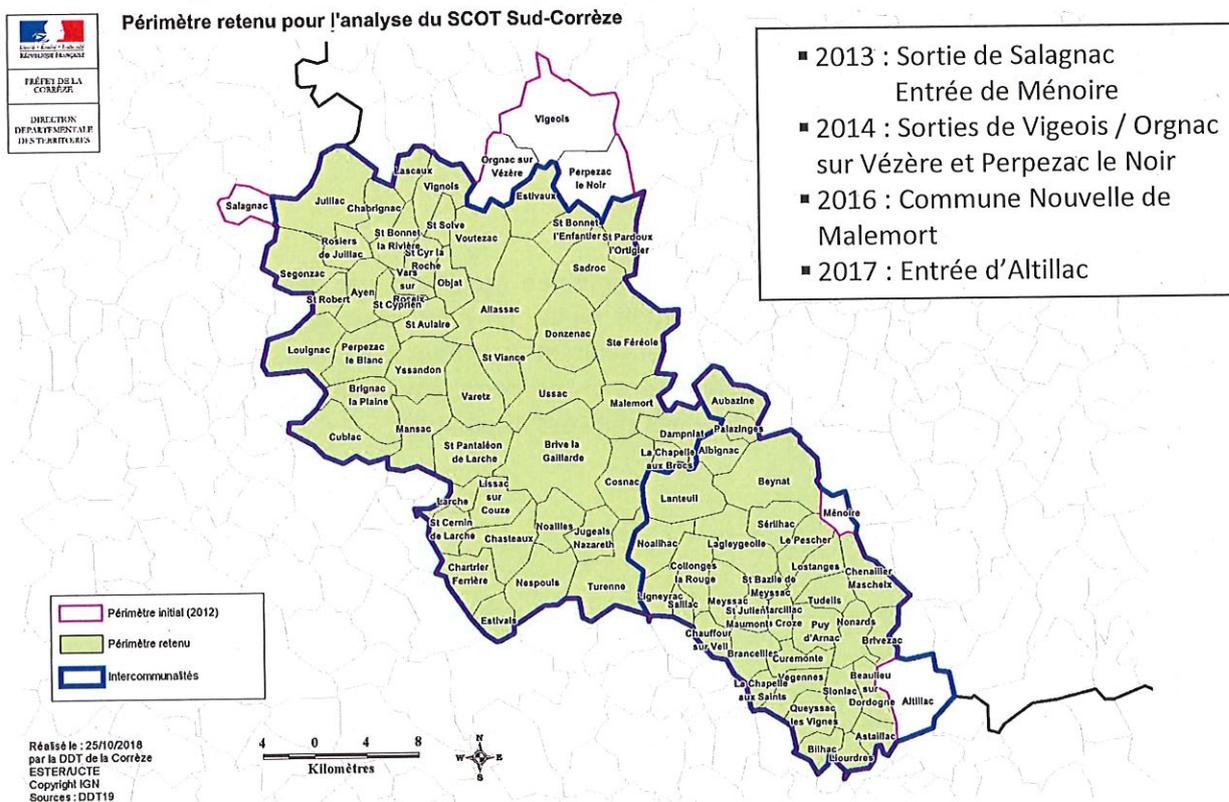
1.1. Vie du dispositif SCOT

1.1.1. Périmètre et recomposition territoriale

- Un périmètre impacté par les évolutions réglementaires

Initialement composé des intercommunalités membres du Schéma Directeur du pays de Brive représentant 74 communes, le périmètre du SCOT a connu plusieurs évolutions lors de son élaboration. Au moment de son approbation le SCOT couvre 9 intercommunalités (la Communauté d'Agglomération de Brive, les communautés de communes Vézère-Causse, Juillac-Loyre-Auvézère, Pays de l'Yssandonnais, Beynat, 3A, Midi Corrèzien, Sud Corrèzien, Portes du Causse) et 3 communes isolées (Ayen, Perpezac-le-Noir, Segonzac), soit 86 communes, dont une qui s'étend sur le département de la Dordogne.

Depuis, la mise en œuvre des lois de réforme des collectivités territoriales (MAPTAM ou NOTRe) a également engendré des modifications de périmètre (réduction/extension). Ainsi le SCOT couvre aujourd'hui 3 EPCI comprenant 84 communes, et s'étend uniquement sur le territoire corrézien. Ces réductions et extensions étant de petite ampleur à l'échelle du SCOT, elles n'ont pas engendré de bouleversement de l'économie générale du PADD donc pas de modification du document.



Compte tenu de ces évolutions, le périmètre d'étude retenu n'englobe pas Allillac et Ménoire, ni les communes sorties du périmètre entre 2012 et 2015. La commune de Venarsal est désormais prise en compte dans le pôle urbain.

1.1.2. Suivi-animation

▪ Les instances du SCOT

En 2013 et 2014 le comité syndical s'est réuni 4 fois par an. En 2015, ce sont 3 séances de comités syndicaux qui se sont tenues puis 2 en 2016 et 2017. Les délibérations prises lors de ces séances sont liées au renouvellement de l'organe délibérant, aux votes des budgets ou à l'activité générale du syndicat.

▪ Les avis rendus pour le SEBB

Depuis l'approbation du SCOT le SEBB est consulté en tant que Personne Publique Associée pour émettre son avis sur les documents d'urbanisme en élaboration ou révision. Le comité syndical a délégué cette mission au bureau (délibération du 19 mai 2014). Il s'avère que depuis 2016 les dossiers soumis à avis ne sont plus présentés en bureau. Un avis est émis par le Président du syndicat, lequel en informe le bureau et les membres du Comité syndical. Il est à noter que ce sont essentiellement des modifications « mineures » pour lesquelles le syndicat a été sollicité. Ce mode de fonctionnement mérite d'être clarifié : une réunion régulière de la commission d'urbanisme aurait permis de soulever les points et problématiques récurrents. Il est à noter que le syndicat est représenté aux réunions PPA via le service stratégie et planification de l'Agglo de Brive.

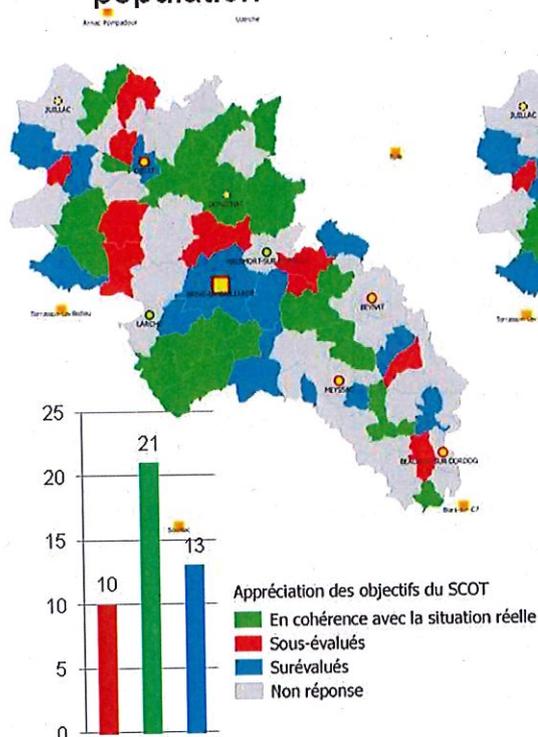
1.2. Processus d'appropriation et cohérence du dispositif

1.2.1. Pertinence et cohérence des objectifs

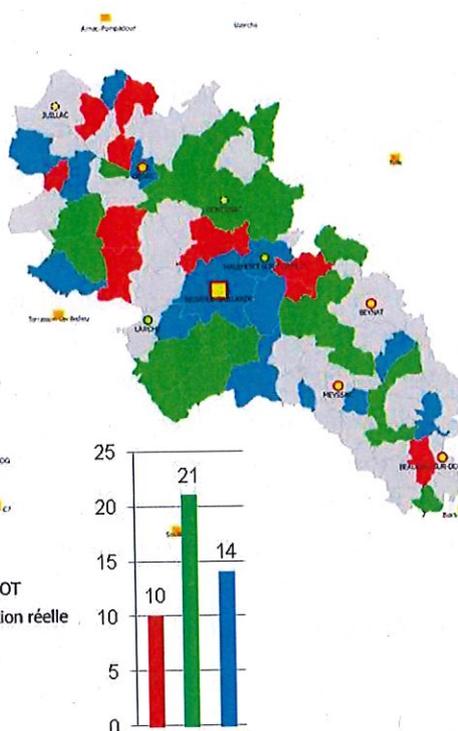
Les objectifs quantitatifs, sont loin d'être remis en question par les élus qui les jugent, majoritairement en cohérence avec la situation réelle. En effet, avec des objectifs partiellement atteints, la majorité des élus du territoire considèrent que nous sommes sur des trajectoires de développement conformes au SCOT, notamment si l'on considère la période récente qui n'est pas parfaitement prise en compte dans les données chiffrées disponibles

Q12/ Comment jugez-vous les objectifs fixés dans le SCOT en matière de :

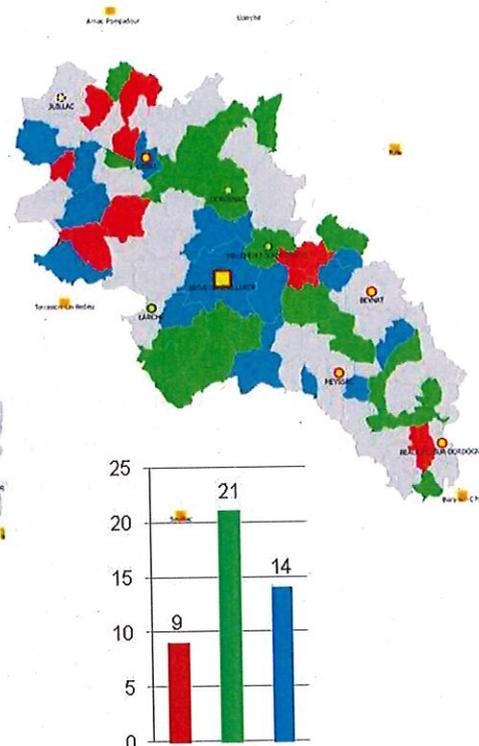
Evolution de la population



Construction



Densité



Le point de vue des élus...

Le SCOT est-il encore un outil pertinent pour le territoire face à l'émergence de nouveaux outils comme les PLUi?

1.2.2. SCOT et PLU : cohérence externe

Aujourd'hui le territoire de l'Agglo est couvert par 16 communes sous carte communale, 24 avec un PLU et 9 dépendent du Règlement National d'Urbanisme (RNU). La communauté de communes Midi corrézien est quant à elle couverte par 7 communes régies par un PLUi, 3 disposent d'un PLU, 7 d'une carte communale et 18 sont encore sous RNU.

Suite à la promulgation de la Loi ALUR le 26 mars 2014, les services de la DDT ont rencontré les communes non dotées de documents ou encore sous carte communale pour rappeler l'importance d'élaborer un document de planification. Une incitation financière (DGD) pour engager des groupements de commandes a été proposée aux communes.

Dès lors,

- Pour la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive 5 groupements de commandes sont en cours à l'échelle de 30 communes. Il est à noter que l'état d'avancement de ces documents peut être très disparate au sein d'un même groupement.
En parallèle, 9 communes ont engagé isolément la procédure de révision générale de leur PLU, deux d'entre elles n'en sont qu'au stade de la prescription.
7 communes disposent d'un PLU qui ne nécessite pas de révision pour la prise en compte des éléments du SCoT. Ces PLU ont été soit approuvés après le SCOT, soit juste avant mais en ayant déjà prévu les tendances validées.
3 communes demeurent sous carte communale.
- Pour la communauté de communes Midi corrézien l'élaboration d'un PLUi a été actée à l'échelle de l'intercommunalité, soit 35 communes.

A l'issue de ces procédures toutes les communes seront couvertes par un document.

1.2.3. SCOT et documents cadres thématiques

La Loi NOTRe prévoit dans le cadre de la mise en place des nouvelles Régions l'élaboration d'un nouveau schéma de secteur : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET). Ce document prescriptif qui s'impose aux SCOT, PLU, PDU, PCAET prévoit la fusion de plusieurs documents : le SRADDT, le plan climat Air Energie, le schéma régional transports/intermodalités, le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Limousin a été approuvé par délibération du 20 novembre 2015 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 2 décembre 2015. Ce document reste en vigueur jusqu'à l'adoption du SRADDET Nouvelle Aquitaine, celui-ci devant intégrer les enjeux des continuités écologiques.

2. MESURER LES AVANCEES ET LES EVOLUTIONS DU TERRITOIRE

2.1. Thème 1 Construire un territoire harmonieux associant les différents bassins de vie du territoire du SCOT

2.1.1. Habitat et foncier

SCOT 2012

Rappel des objectifs initiaux

Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants en l'organisant sur chaque bassin de vie :

- Assurer une certaine équité à l'échelle du territoire
- Définir une stratégie claire de développement de l'habitat pour un territoire harmonieux
- Limiter l'étalement urbain, gérer le foncier

Dynamiques démographiques

- Un rééquilibrage modéré du territoire

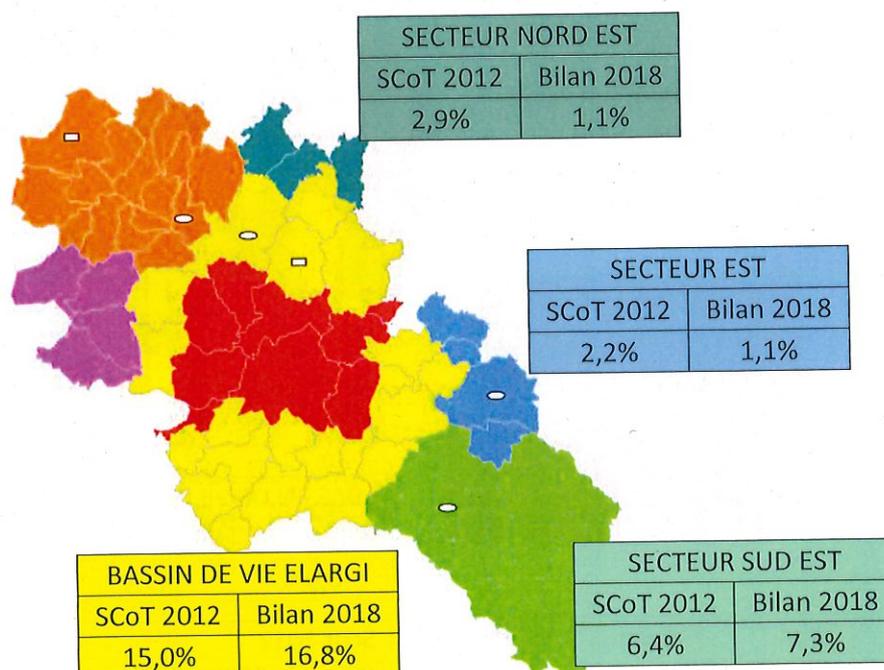
Poids de la population par secteur

> Le pôle urbain
maintenu dans son rôle
de moteur du territoire
malgré la croissance du
périurbain

SECTEUR NORD OUEST	
SCoT 2012	Bilan 2018
14,4%	10,1%

SECTEUR OUEST	
SCoT 2012	Bilan 2018
3,0%	2,9%

POLE URBAIN	
SCoT 2012	Bilan 2018
60,0%	62,5%



Le secteur nord-est a vu son périmètre évolué avec le retrait de 3 communes (Orgnac-sur-Vézère, Vigeois et Perpezac-le-Noir). Ceci explique la diminution sensible du poids de ce secteur. De même le

secteur nord-ouest a été amputé d'une commune (Salagnac) sans que cela n'impacte significativement le poids de ce secteur.

Le poids du bassin de vie élargi s'est accru et dans une moindre mesure celui du secteur sud est, tandis que les autres secteurs se rééquilibrent lentement. Malgré cette tendance, la population reste concentrée sur la partie Nord du territoire.

Poids de la population par bassin	Scot 2012	Bilan 2018
Pole urbain	60%	62,5%
Bassin de vie élargi	15%	16,8
Secteur ouest	3%	2,9%
Secteur Nord Ouest	14,4%	10,1%
Secteur Nord Est	2,9%	1,1%
Secteur Est	2,2%	1,1%
Secteur Sud Est	6,4%	7,3%

Sources SCOT et INSEE (population totale 2018)

- Une croissance démographique limitée sur l'ensemble du territoire

Taux d'évolution moyen annuel par Bassin
SCOT 2012 (période 1999-2007) – Bilan 2018 (période 2012-2015)

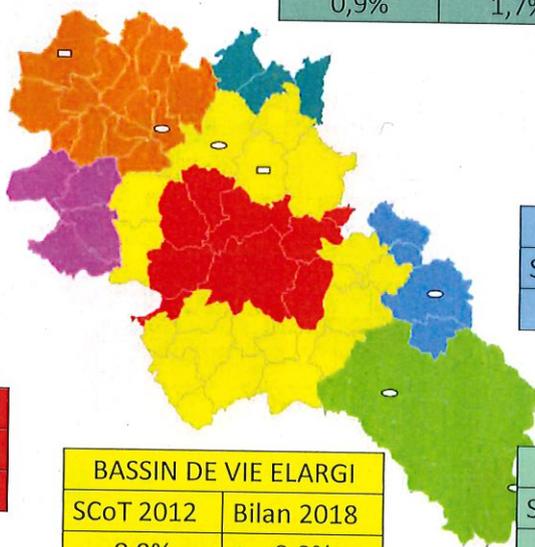
SECTEUR NORD OUEST	
SCoT 2012	Bilan 2018
1,0%	0,3%

SECTEUR NORD EST	
SCoT 2012	Bilan 2018
0,9%	1,7%

> Pôles d'équilibre et relais de proximité se maintiennent globalement dans une dynamique positive

SECTEUR OUEST	
SCoT 2012	Bilan 2018
nd	0,1%

POLE URBAIN	
SCoT 2012	Bilan 2018
0,7%	0,1%



SECTEUR EST	
SCoT 2012	Bilan 2018
2,2%	0,5%

BASSIN DE VIE ELARGI	
SCoT 2012	Bilan 2018
0,9%	0,9%

SECTEUR SUD EST	
SCoT 2012	Bilan 2018
70,0%	0,3%

Taux moyen d'évolution démographique	Scot 2012 (période 1999-2007)	Bilan 2018 (période 2012-2015)
SCOT	0,8%	0,3%

Sources SCOT et INSEE (population totale 2018)

Taux de croissance les plus faibles

Brivezac (-1%)
Tudeils (-1%)
Yssandon (-0,8%)
Vignols (-0,8%)
St Robert (-0,7%)
Cublac (-0,6%)

Taux de croissance les plus élevés

Chasteaux (+2,8%)
Chenailler-Mascheix (+2,6%)
Palazinges (+2,5%)
Ménoire (+2,1%)
Estivaux (+1,6%)

Avec environ 1000 habitants supplémentaires entre 2012 et 2015 (périmètre retenu de 81 communes) le territoire du SCOT continue de gagner des habitants mais à un rythme nettement ralenti. Ce tassement de la croissance démographique a été particulièrement marqué sur le secteur Nord Ouest où 6 des 16 communes ont même perdu des habitants. Le bassin de vie élargi ainsi que le secteur Nord Est ainsi que le secteur de Beynat, bien qu'impactés par le ralentissement, se démarquent avec des taux de croissance moyenne annuelle supérieurs au taux de croissance du territoire SCOT.

▪ **Poursuite du vieillissement de la population**

La croissance démographique affaiblie sur la dernière période, n'a pu freiner la tendance au vieillissement de la population qui s'est nettement accélérée au vue des derniers chiffres disponibles. La part des plus de 60 ans sur le territoire du SCOT reste cependant légèrement inférieure à celle du département (34,1%).

Part des +60 ans	Scot 2012	Bilan 2018
	27%	33%
	(Sources : SCOT, INSEE, RP 2007)	(Sources : INSEE, RP 2015)

Il est à noter que l'offre en structures d'accueil s'est accrue depuis l'approbation du SCOT :

- Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie d'Objat : 24 places
- Résidence d'accueil – Foyer Logement de Formigier à Objat : 24 places
- Résidence intergénérationnelle de Malemort : 20 places
- Résidence seniors à Brive : 89 places
- EPHAD de Malemort : 102 places (2019)

Les enjeux inscrits au SCOT sont dans ce contexte à reconduire :

- Poursuivre et organiser l'accueil de nouveaux arrivants
- Définir la place donnée aux territoires ruraux et aux pôles secondaires
- Gérer les effets du vieillissement
- Identifier les besoins en adéquation avec les évolutions démographiques

Parc de logements

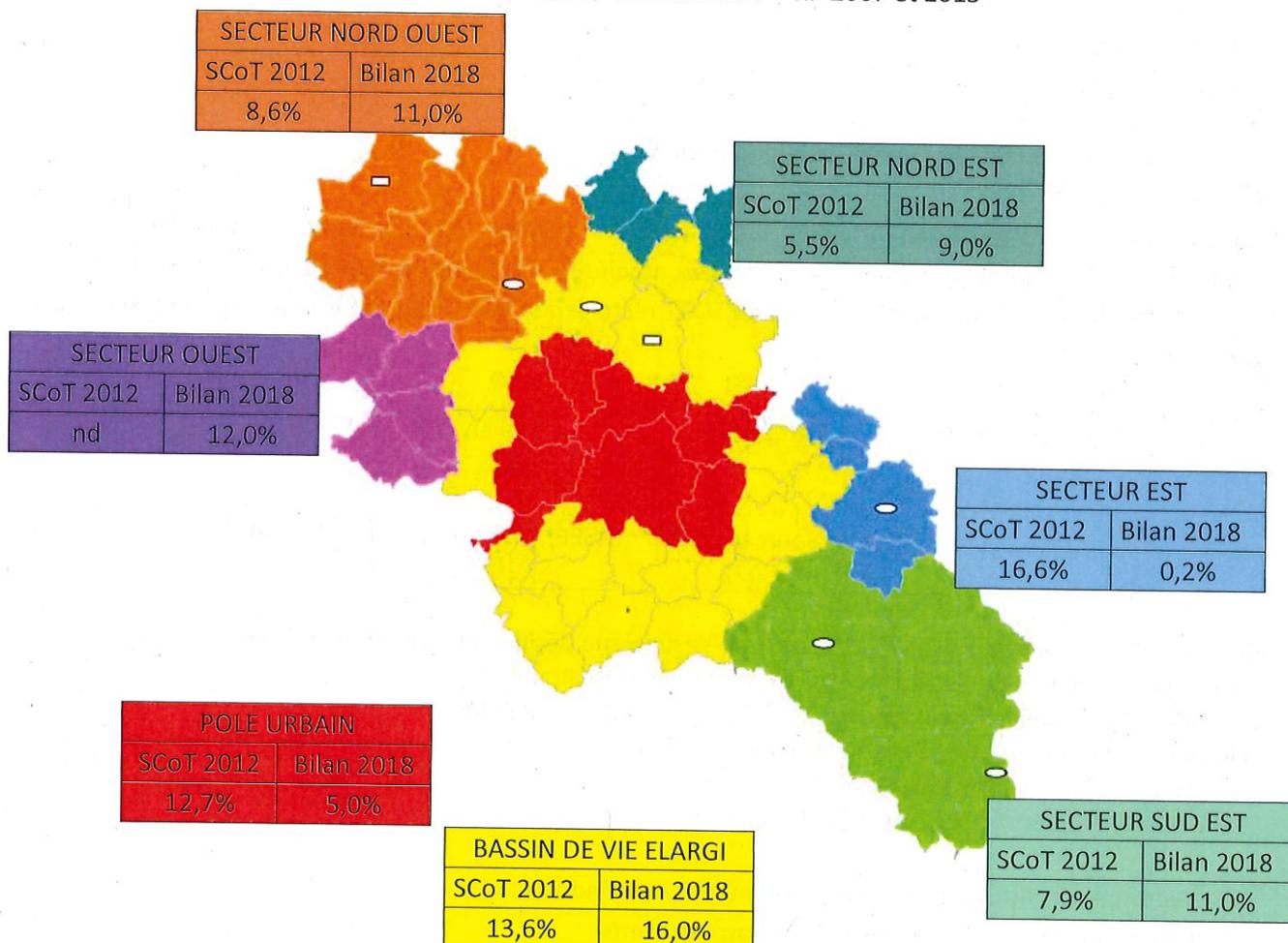
- Un dynamisme de la construction qui se poursuit mais avec des logiques infra-territoriales qui se sont modifiées

A l'échelle des bassins de vie, des retournements et des disparités se font jour. Le pôle urbain accuse un net recul de la construction tout comme le secteur Est. Les autres secteurs voient quand à eux une accélération du rythme de construction.

Evolution du parc de logements

SCoT 2012 (période 1999-2007) – Bilan 2018 (période 2007-2015)

Sources INSEE RP 1999 et 2007 – RP 2007 et 2015



Evolution du parc de logements	Scot 2012 (1999-2007) (Sources : SCOT, INSEE, RP 1999 et 2007)	Bilan 2018 (2007-2015) (Sources : INSEE, RP 2007 et 2015)
SCOT	10%	8%

Comme de nombreux territoire, celui du SCOT connaît une croissance du nombre de logements (+0.7%/an) plus forte que celle de la population (0,3%/an).

L'habitat individuel : principal modèle d'habitat

Part des maisons sur le parc de logements	Scot 2012 (source INSEE, RP 2007)	Bilan 2018 (source INSEE, RP 2015)
Pôle urbain	59%	60%
Bassin de vie élargi	92%	92%
Secteur ouest	ND	95%
Secteur Nord Ouest	90%	82%
Secteur Nord Est	94%	95%
Secteur Est	93%	92%
Bassin de vie Sud Est	91%	91%
SCOT	72,5%	72%

- Mais une diversification du parc engagé

Les logements locatifs sont toujours sous-représentés mais des opérations ont permis de développer le parc locatif notamment sur les pôles d'équilibre.

Part des Résidences principales occupées par des locataires	Scot 2012	Bilan 2018 (Source : INSEE, RP 2015)
SCOT	35,5%	33,1%
Brive	49 %	49%
Objat	35%	35,5%
Meyssac	31%	30,7%
Beaulieu-sur Dordogne	40%	40,3%

- Un parc social qui progresse et dont la part dans le parc de logement est stable

La période est marquée par une progression du nombre de logements sociaux de 11% entre 2007 et 2015. Si l'offre demeure concentrée sur un arc de cercle Objat-Allasac-Donzenac-Malemort-Brive-Saint-Pantaléon, des efforts notables ont été menés par certaines autres communes (Varetz, Cosnac, Saint-Viance, Cublac, Sainte-Féréole).

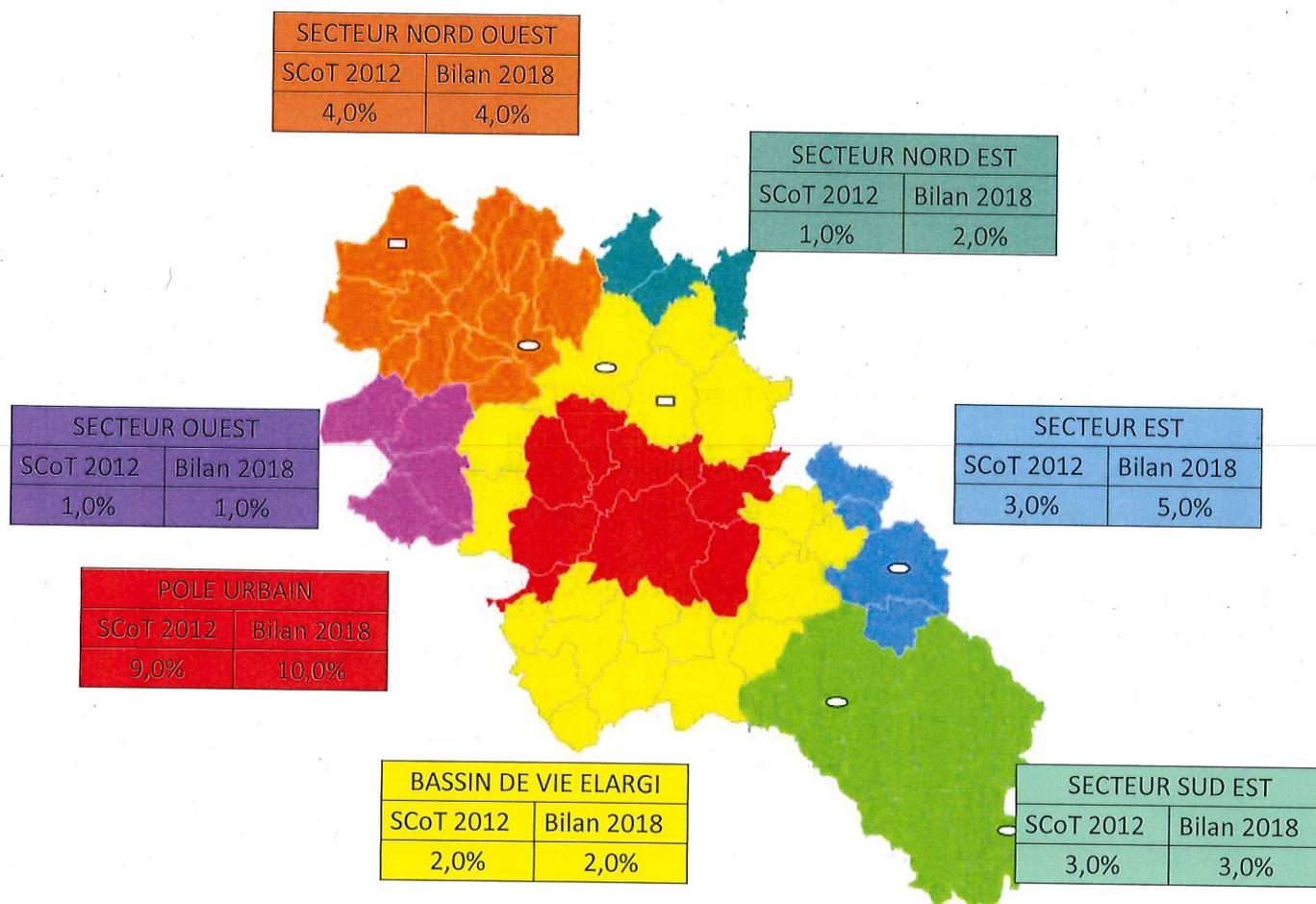
386 logements sociaux ont été réalisés depuis 2014 sur le périmètre SCOT. 81 % de ces logements ont été construits sur le pôle urbain (données DDT19).

	Scot 2012 (source INSEE, RP 2007)	Bilan 2018 (source INSEE, RP 2015)
Nb Résidences principales HLM	3 580	3 989
% Résidences principales HLM	7%	7%

Evolution de l'offre de logements sociaux

SCoT 2012 – Bilan 2018

Sources INSEE, RP 2007 et RP 2015



▪ **Un phénomène de vacance résidentielle qui semble en progression**

Logements vacants	Scot 2012 (source INSEE, RP 2007)	Bilan 2018 (source INSEE, RP 2015)
Pôle urbain	8% du parc de résidences principales (+42% par rapport à 1999)	11% du parc de résidences principales (+35% par rapport à 2007)
Brive	2 801 logements vacants (+42% par rapport à 1999)	3 715 vacants (+33% par rapport à 2007)
SCOT	5 549 (+27% par rapport à 1999)	7 255 (+35% par rapport à 2007)
	8% du parc de résidences principales	11 % du parc de résidences principales

Comme au moment de l'élaboration du SCOT, les chiffres concernant la vacance sont à manier avec précaution et ne reflètent pas avec précision la situation réelle. S'ils peuvent paraître surévalués, les chiffres sur la vacance analysés sur le moyen terme donnent tout de même une tendance quant à la progression du phénomène.

Le point de vue des élus...

Pourquoi ne pas réaliser un état des lieux des habitations vacantes et résidences secondaires et des évolutions à envisager dans le futur. Que doit-on faire? Quels sont nos moyens pour interférer dans ce domaine ?

Des dispositifs d'amélioration de l'habitat sont déployés sur l'ensemble du territoire ou sont sur le point de l'être (OPAH en cours sur la CABB, ORI sur certaines communes, OPAH à venir sur CC Midi Corrèzien). Ces dispositifs semblent d'ores et déjà produire leurs premiers effets et certaines communes ont pu constater le démarrage d'une dynamique de rénovation du parc ancien.

Objectifs de construction et de population

▪ **Des dynamiques différenciées**

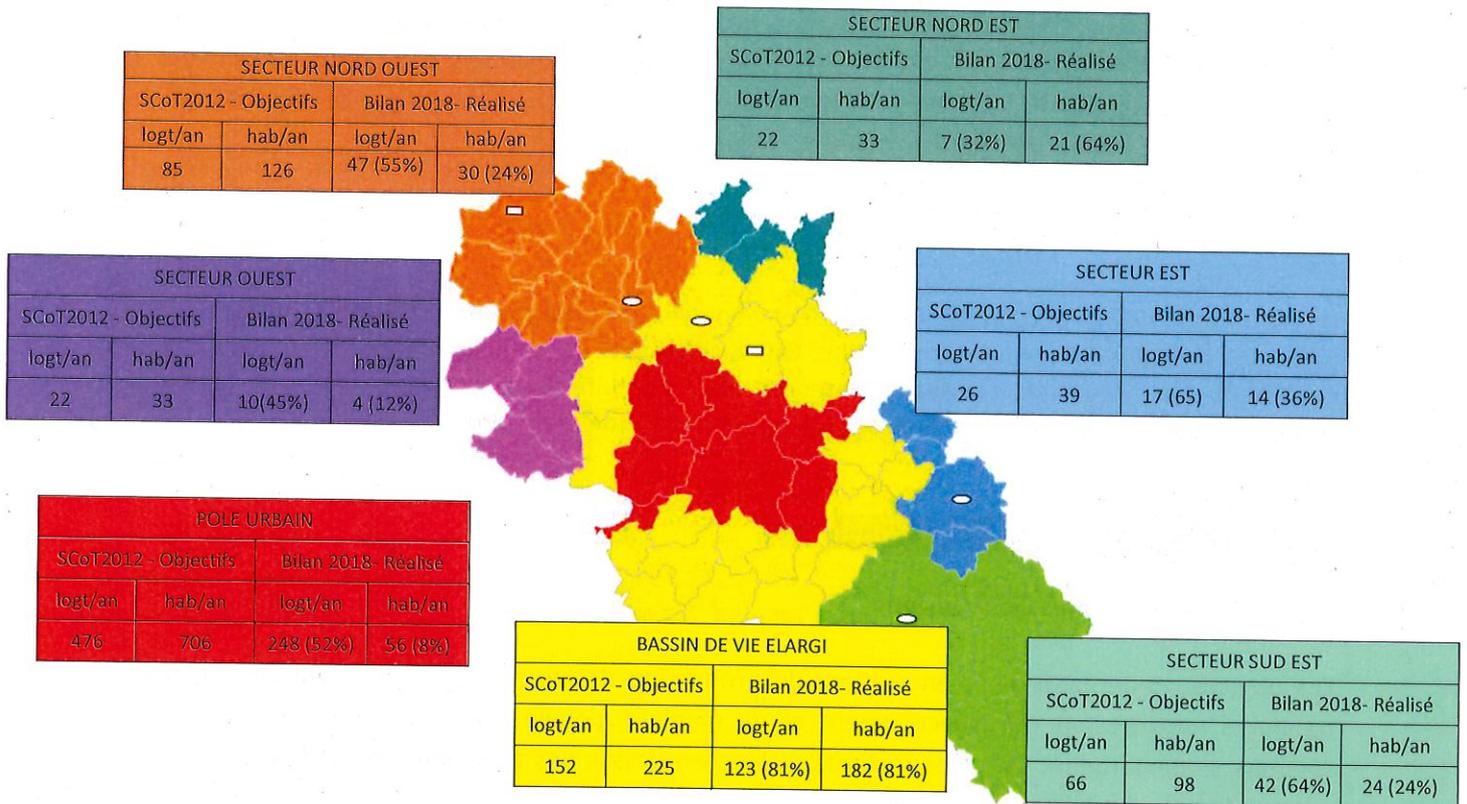
Les objectifs quantitatifs fixés en matière de production de logements et d'accueil de nouveaux habitants apparaissent rétrospectivement et de manière globale surévalués. Cependant certains secteurs se démarquent avec des réalisations bien en dessus des prévisions, en particulier pour ce qui concerne la production de logement :

- le secteur d'Objat avec un parc de logements qui a cru à un rythme trois fois plus important que prévu,
- le bassin de vie sud-est (Meysac-Beaulieu) qui a également vu son parc fortement progresser.

Production logements / habitants supplémentaires

Objectifs du SCOT pour la période 2012-2018 – Réalisé pour la même période

Sources SCOT 2012 – INSEE RP 2012-2015 et SITADEL 2016, 2017, 2018



> A l'échelle du SCOT, des objectifs atteints à hauteur - de 58% pour la production de logements - de 26% pour les habitants supplémentaires

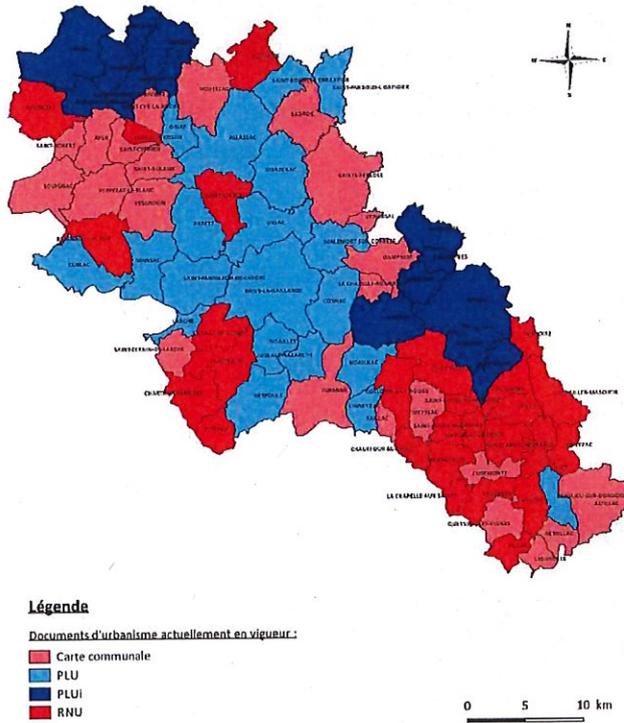
L'accueil de nouveaux habitants est en dessous des objectifs sur l'ensemble du territoire.

Objectif période 2012-2018/ situation réelle	Scot 2012				Bilan 2018	
	Objectifs 2012-2018				Sources : INSEE, RP 2012/RP 2015 et SITADEL 2016 – 2017 - 2018	
	Logements supplémentaires		Habitants supplémentaires sur la période		Logements supplémentaires par an (% de réalisation des objectifs)	Habitants supplémentaires par an (% de réalisation des objectifs)
Sur la période	Par an	Sur la période	Par an			
SCOT	5 099	850	7 561	1 260	493 (58%)	330 (26%)

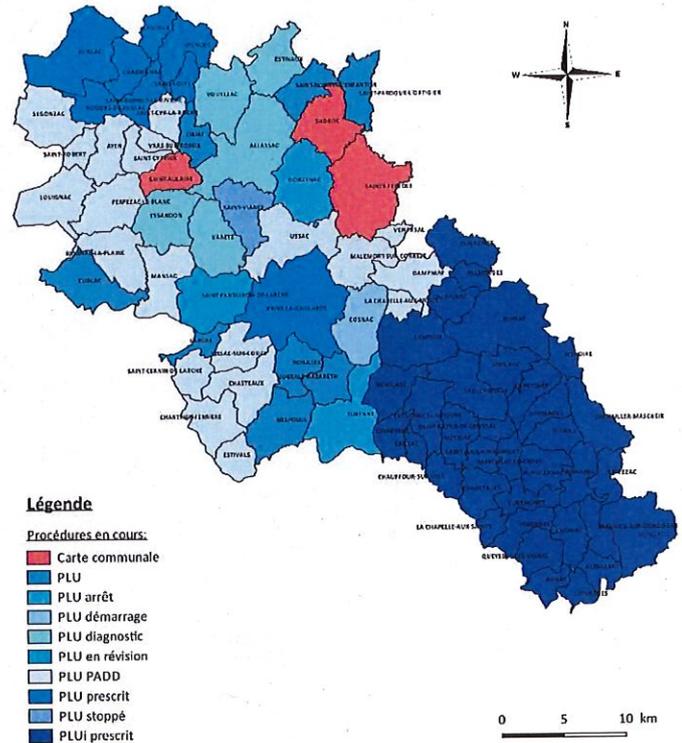
- Des objectifs qu'il convient de réaffirmer

Progressivement, les documents d'urbanisme intègrent une logique de densité et on voit émerger de plus en plus de projets allant dans ce sens.

État des documents d'urbanisme actuellement en vigueur



État d'avancement de l'élaboration des documents d'urbanisme en cours

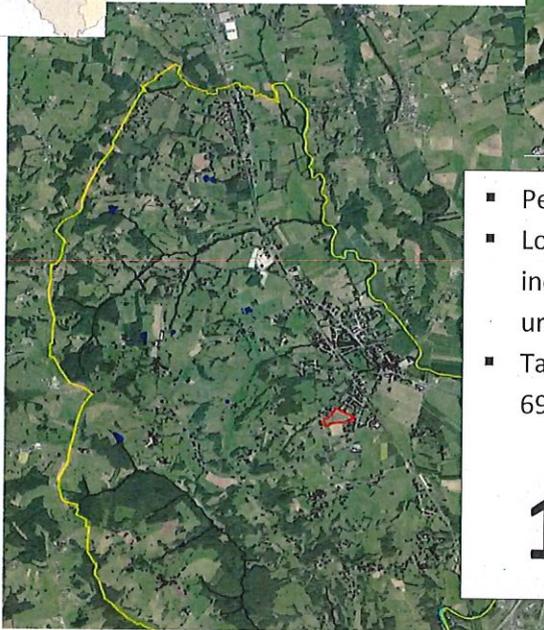


Par ailleurs, la demande des ménages est désormais orientée vers des parcelles de superficie moins importante. Les élus sont nombreux à partager ce ressenti.

- Densité : des exemples probants de formes urbaines denses

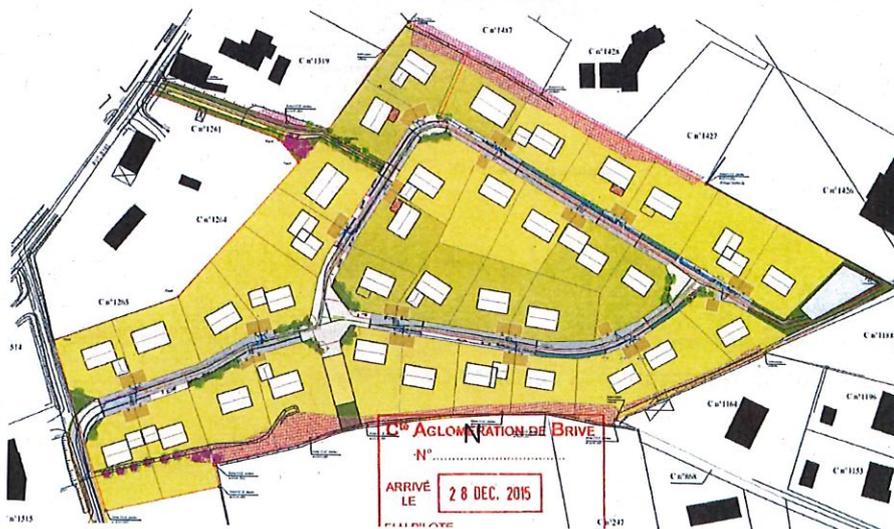


Ex 1
VARETZ | BISCAYE



- Permis délivré en décembre 2016
- Lotissement de 35 maisons individuelles en continuité urbaine
- Taille moyenne des parcelles : 690m²

12,3 logements / ha



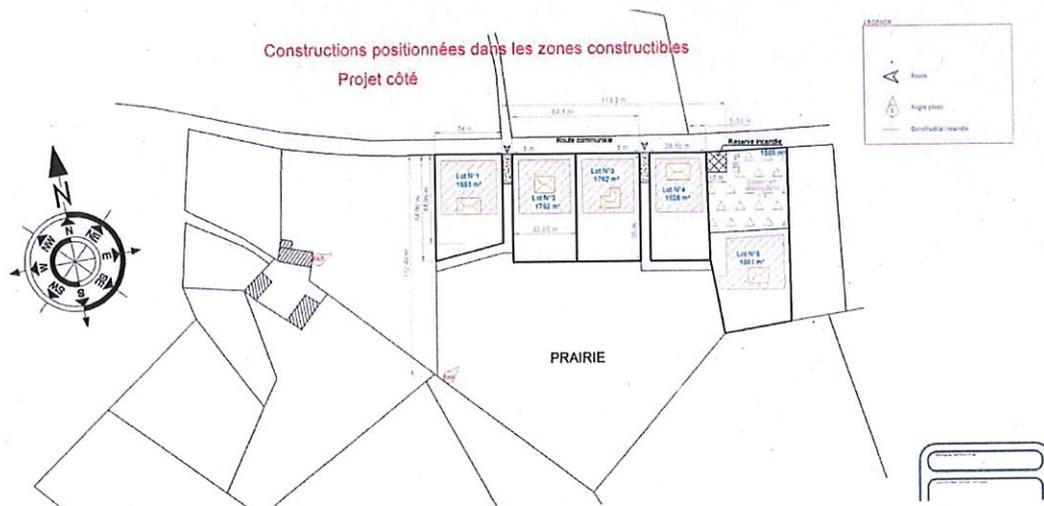
Ex 2

SAINT PARDOUX L'ORTIGIER | LE BOIS LACHAUD



- Permis de de 2016
- Lotissements de 5 maisons individuelles en zone 1 AUh sans assainissement collectif
- Taille moyenne des parcelles 1743 m²

4,9 logements / ha





Ex 3
SAINT ROBERT | LES
CONDAMINES

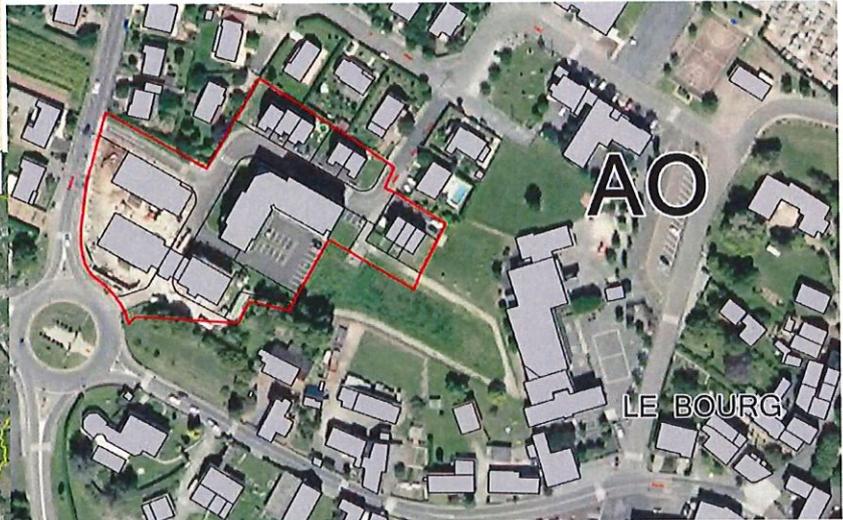
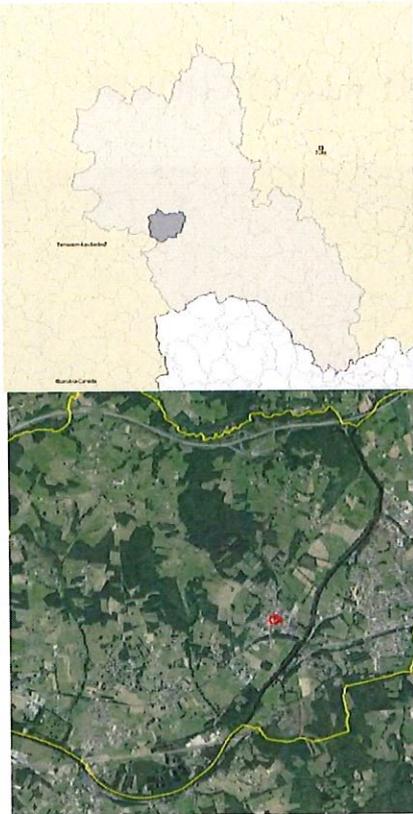


- 42 lots
- « Lotissement » de 33 maisons individuelles en continuité du Bourg
- Taille moyenne des parcelles : 704m²

10,23 logements / ha

Ex 4

SAINT PANTALEON de LARCHE | ALLEE DES
TILLEULS



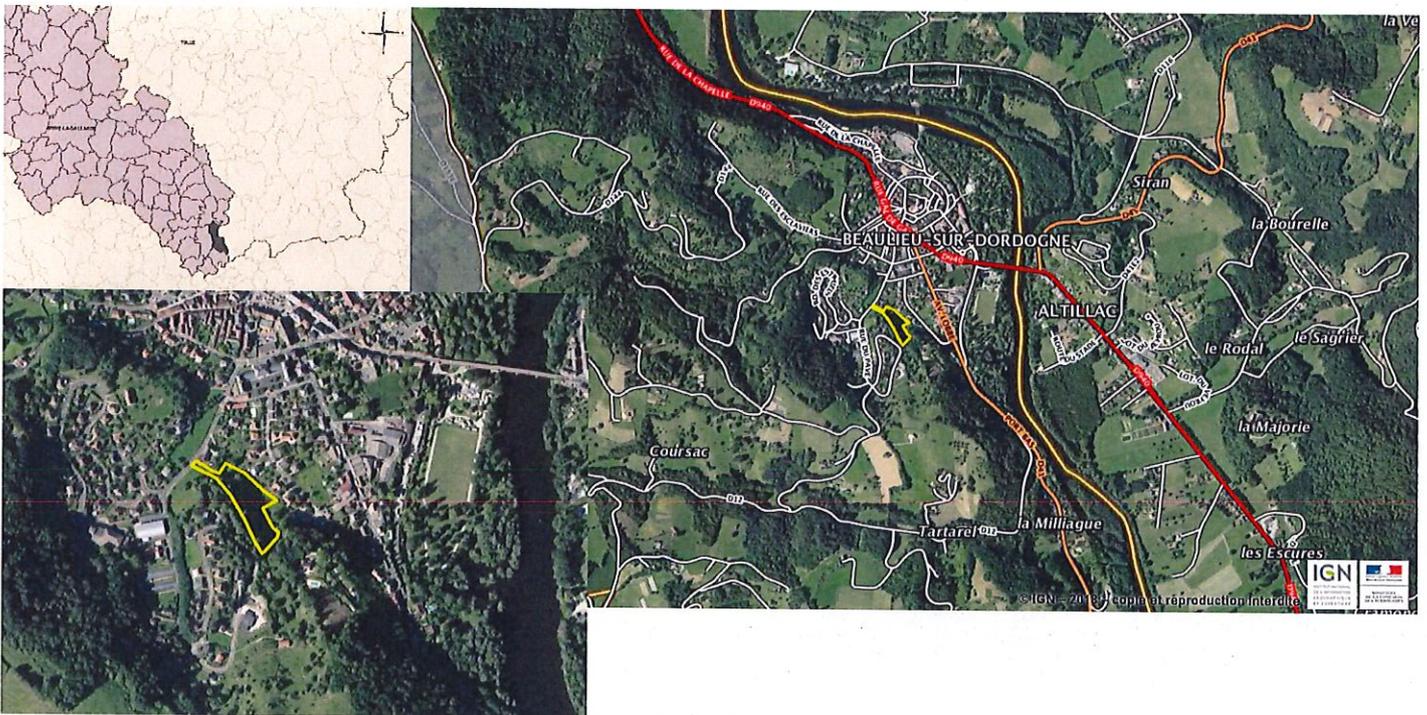
- Superficie de l'opération : 8885m²
- Opération de 8 maisons individuelles et 4 collectifs dans le Bourg
- Surface des parcelles bâties : 6451m²

79,9 logements / ha

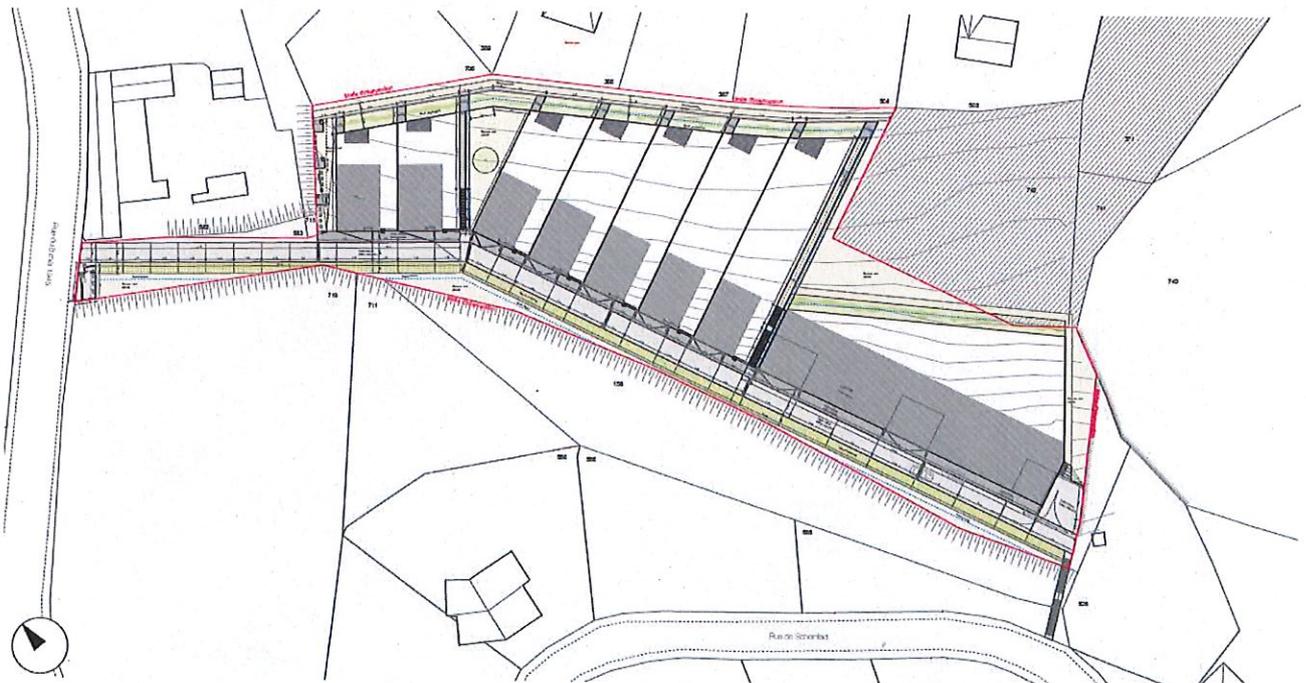


Ex 5

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE – ECOLOTISSEMENT À LA MICHOUNE

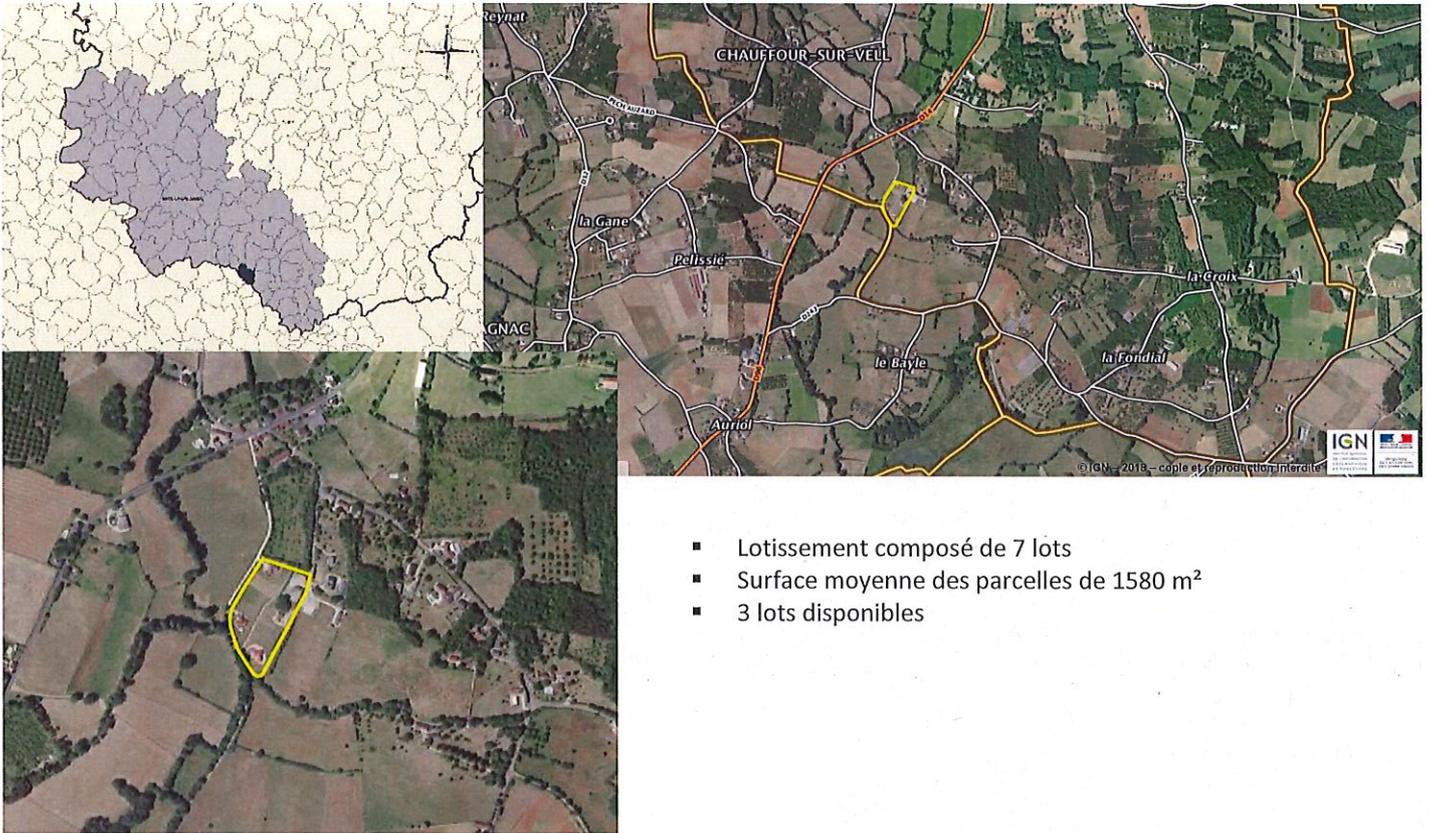


- Modification du zonage du PLU, création d'une zone AUhé
- Permis d'aménager instruit
- 7 lots pour des maisons individuelles avec une taille moyenne des parcelles de 326,57 m².
- 1 lot pour de l'habitat collectif avec une parcelle de 1 144 m².

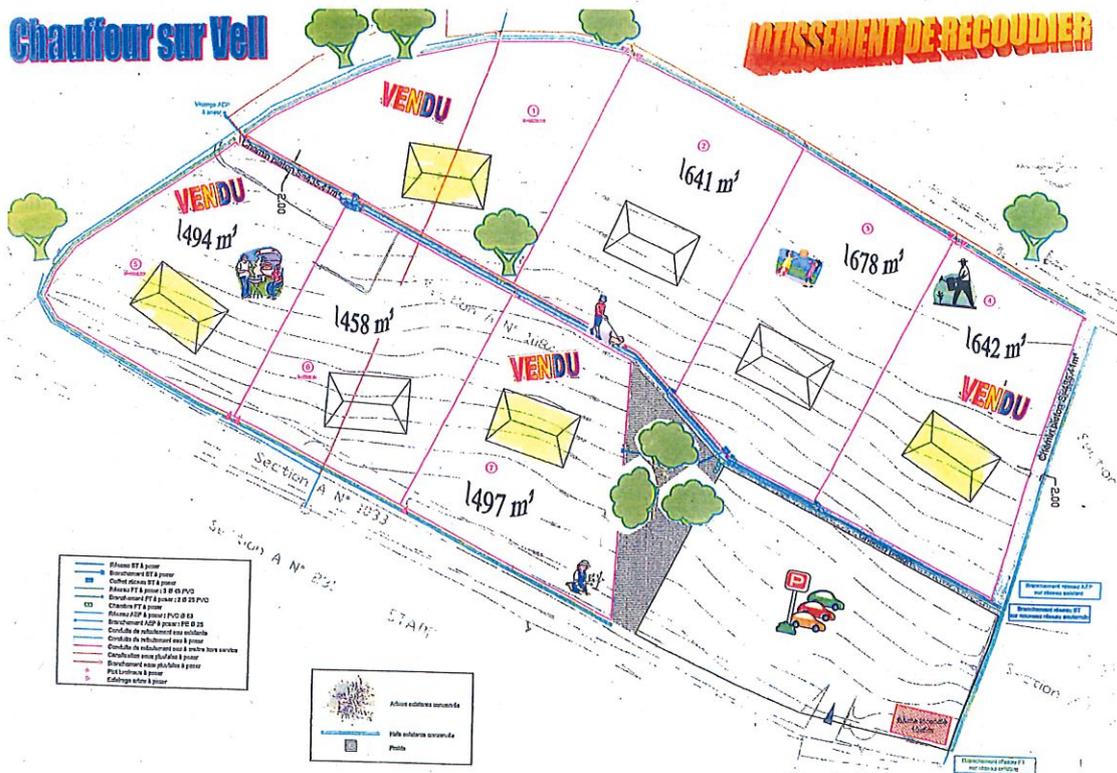


Ex 6

CHAUFFOUR-SUR-VELL – LOTISSEMENT DE RECOUDIER

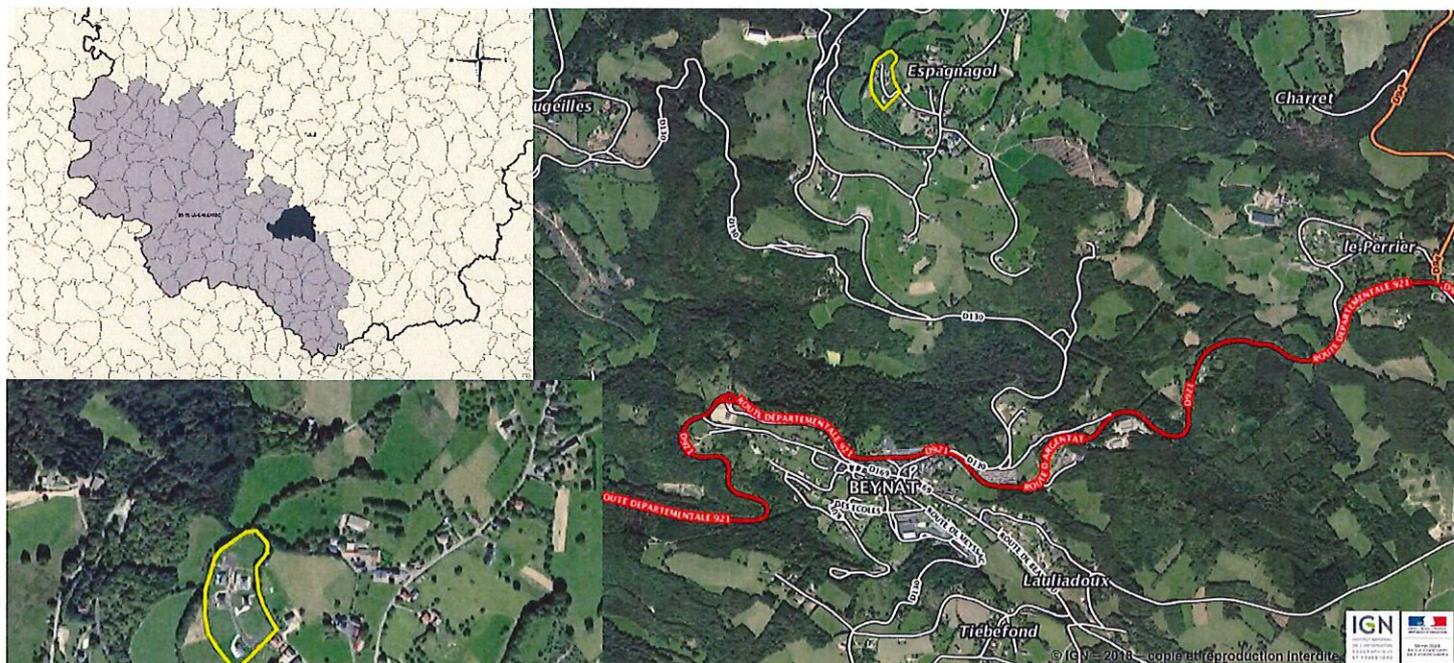


- Lotissement composé de 7 lots
- Surface moyenne des parcelles de 1580 m²
- 3 lots disponibles

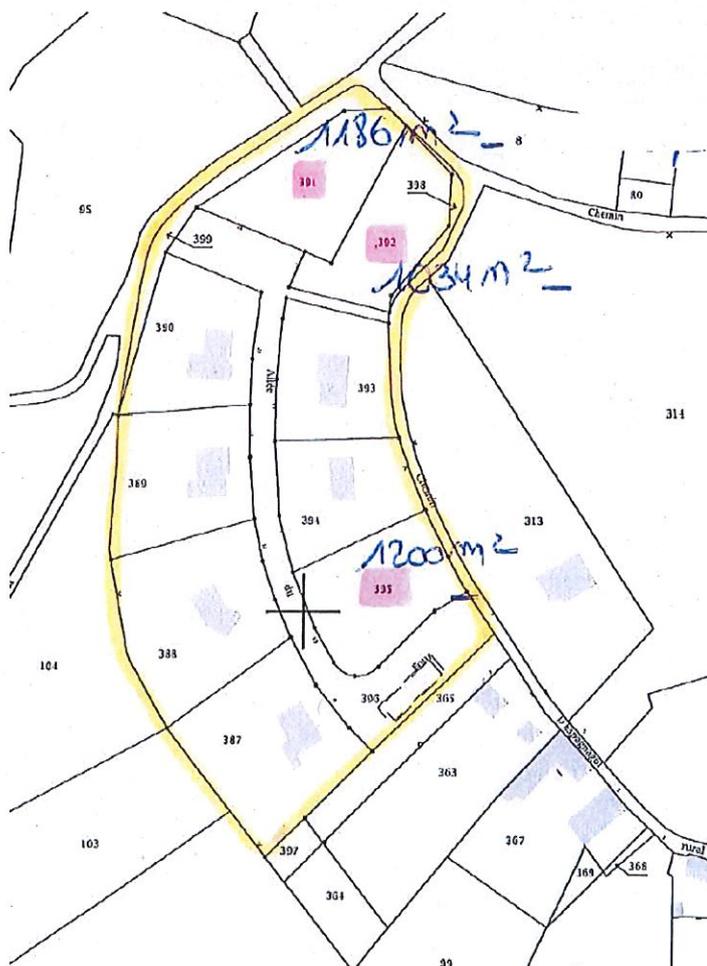


Ex 7

BEYNAT – LOTISSEMENT ESPAGNAGOL



- 9 lots à bâtir
- 3 lots disponibles avec une surface moyenne de 1140 m²



2.1.2. Transports et déplacements

SCOT 2012

- Un modèle de développement urbain (augmentation des distances domicile-travail, aménagements routiers....) qui entraîne une utilisation quasi-exclusive de la voiture. Aucun autre mode de transport ne peut rivaliser avec la voiture. Les transports publics ou les modes doux sont donc souvent concentrés sur les centres-urbains.
- Nécessité d'améliorer les liaisons entre les territoires ruraux et l'agglomération de Brive, ainsi que les déplacements propres à la partie Sud-Est du territoire.

Objectifs initiaux

Organiser autrement la mobilité en veillant à limiter l'étalement urbain

- développer l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports en commun
 - compléter et optimiser le maillage routier
 - développer les modes doux et les nouvelles pratiques liées aux mobilités

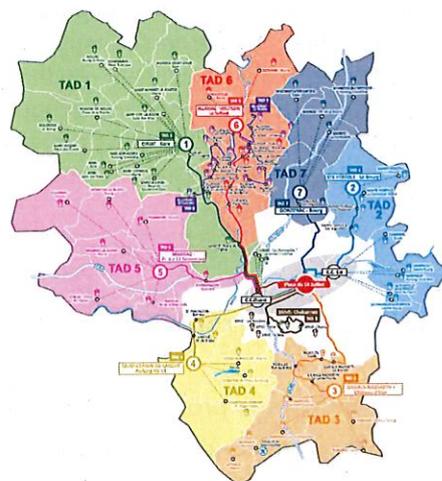
▪ Ecosyst'M : un mode alternatif développé à l'initiative de la commune d'Ayen

ECOSYST'M est un Système de Mobilité social et solidaire mis en place par la commune d'Ayen avec le collectif Vivre ensemble durablement, et déployé sur huit communes de la CABB (Louignac, Perpezac le Blanc, Saint Aulaire, Saint Cyprien, Saint Robert, Segonzac, Vars sur Roseix). Il propose une offre de mobilité pour tous (actifs, retraités, étudiants et scolaires) en s'appuyant sur la Maison de services au public d'Ayen, qui organise les rendez-vous entre covoitureurs.

▪ Elargissement du Transport à la Demande sur la CAB

Le réseau de transport à la demande « Libéo à la Demande » a été élargi et complète les services urbains. Il comprend des services qui desservent les coteaux nord et sud de Brive, (Malemort, Ussac et Cosnac) et des services, qui desservent les communes périurbaines (Objat, Ste Féréole, Jugeals- Nazareth, Saint-Cernin-de-Larche, Mansac, Allasac/Voutezac, Donzenac, Allasac).

Libéo : un système de rabattement sur les pôles d'équilibre



▪ Le Plan de Déplacements urbains de la CABB

Articulé avec le SCOT, le PLU et les autres politiques communautaires (habitat, économie...), le Plan de Déplacements Urbains en cours d'approbation, propose d'organiser sur le long terme les déplacements sur le territoire. Parmi les orientations, certaines, de nature à conforter et renforcer l'attractivité du centre-ville, peuvent être mises en avant :

- Développer les transports collectifs pour tous et les modes de transports autonomes moins polluants comme le vélo, la marche à pied,...
- Organiser le stationnement (sur la voirie et en souterrain) y compris pour les personnes à mobilité réduite
- Organiser le transport et la livraison des marchandises de façon à réduire les impacts sur la circulation et l'environnement
- Diffuser l'offre de transport à tout le territoire, par tout type de mobilité alternative à l'autosolisme,
- Organiser le stationnement dans une optique de dynamisation économique et de report modal.
- Améliorer l'attractivité et l'accessibilité des entreprises du territoire.
- Favoriser la logique d'itinéraire pour les modes doux,

2.1.3. Equipements et services

Multipolarisation : un modèle de développement conforté

SCOT 2012

La multi-polarisation comme stratégie d'aménagement basée sur les bassins de vie

Dans le cadre de ce scénario de développement il s'agit de :

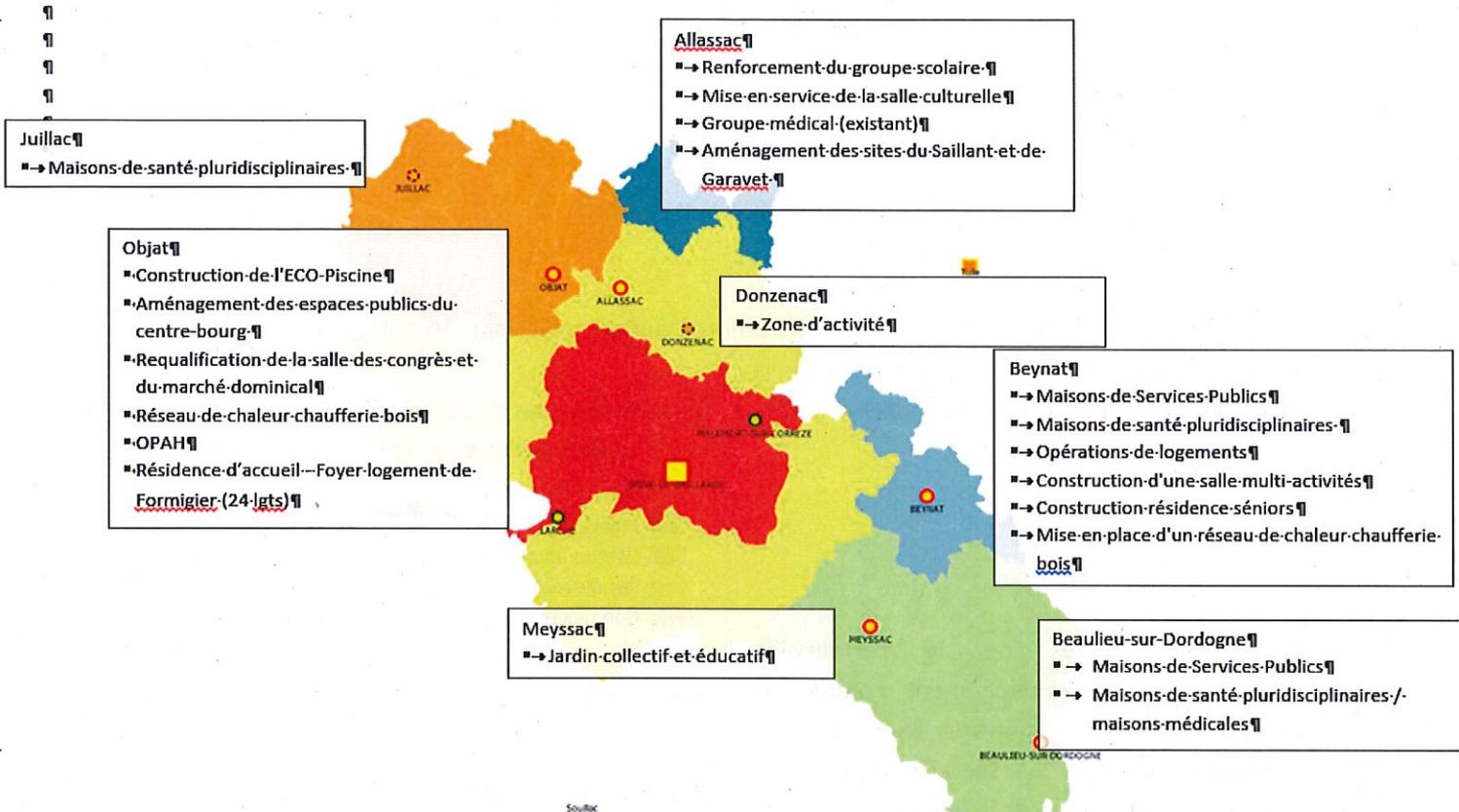
- Conforter et de développer la ville centre et le pôle urbain (moteur du territoire – positionnement régional)
 - Conforter les différents niveaux de polarités pour un aménagement équitable du territoire avec une offre de proximité en emplois, équipements, services.
 - Structurer un pôle de développement économique lié à l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne et l'A20 et maîtriser le développement résidentiel (complémentarité avec le pôle urbain).
- Inscrire le territoire dans une logique de complémentarité avec les pôles voisins extérieurs au SCoT Sud Corrèze
- Maintenir néanmoins une « pression résidentielle » sur les territoires ruraux mais mieux maîtrisée
 - Limiter les impacts sur l'environnement (déplacements maîtrisés et alternatives possibles, consommation d'espace limitée ...).

▪ Brive, confortée dans ses fonctions de centralité

De nombreux projets dans différents domaines sont en cours ou à venir: pôle culturel, centre de congrès, halle alimentaire, maternité des 3 provinces, mises à niveaux des équipements sportifs (dojo, tennis, stadium, gymnase...), De nature très différente, ces réalisations participent à différents degrés à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la ville-centre.

- Des pôles de centralité et des relais de proximité bien décidés à jouer leur rôle d'échelon de proximité

De nombreux projets de nature à conforter les pôles et les relais de centralité



Le point de vue des élus...

Il faut trouver un équilibre entre une intercommunalité de projets avec un développement mutualisé du territoire et la préservation d'une certaine proximité dans le service rendu à la population.

SCOT 2012

- Présence satisfaisante des équipements liés à l'éducation mais un manque de structures liées à la petite enfance
- Des équipements de santé de proximité bien représentés
- Des équipements de services concentrés au Nord du territoire
- Des équipements numériques à développer
- Accessibilité des équipements majeurs parfois difficile depuis les communes rurales
- Des territoires ruraux présentant une offre limitée en équipements et services, notamment au sud du territoire
- Diminution de la démographie médicale

Objectifs initiaux

Structurer l'offre en équipements et les complémentarités entre pôle urbain, pôles d'équilibres et territoires ruraux

- Conforter et développer les équipements à l'échelle de chaque bassin de vie
- Améliorer l'accessibilité aux équipements et services
- Organiser autrement la mobilité en veillant à limiter l'étalement urbain

▪ Un déséquilibre de l'offre commerciale moins marqué

Le rééquilibrage Est-Ouest n'a pas s'est juste amorcé durant la période écoulée. Rares sont les élus interrogés qui voient une amélioration de la situation alors que la majorité observe plutôt une stabilité de la situation.

Les chiffres issus de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) semblent démontrer l'amorce d'un rééquilibrage. Alors que sur la période 2000-2010 il s'est crée deux fois plus de surface de vente à l'Ouest qu'à l'Est, la période 2013-2017 montre un net resserrement de l'écart que l'on pouvait observer alors.

Projets autorisés par la CDAC 2013-2017		
Pôle commercial Est	11651 m ²	38%
Pôle commercial Ouest	15181 m ²	50%
Objat	2888 m ²	10%
Allassac	584 m ²	2%
	30304 m ²	

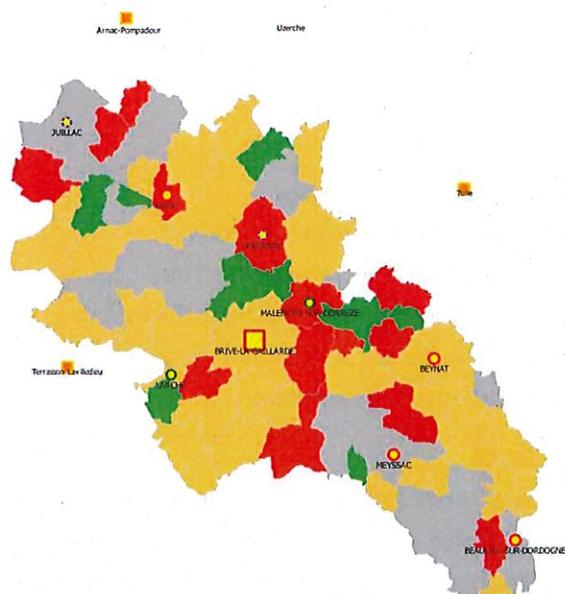
Il est également à noter qu'Allassac et Objat ont conforté durant cette période leur offre commerciale avec l'extension d'ensembles commerciaux existants.

Le point de vue des élus...

... sur le déséquilibre Est-Ouest

Tendances d'évolution

- Amélioration de la situation
- Détérioration de la situation
- Pas d'évolution notable
- Non réponse



2.2. Thème 2 Affirmer le positionnement régional du territoire et définir une stratégie de développement économique favorisant une certaine équité

SCOT 2012

Objectifs initiaux

Définir une stratégie économique favorisant une certaine équité

- Rechercher un équilibre Est-Ouest
- Veiller à ne pas générer un développement économique linéaire
- Anticiper sur le tissu économique de demain, sur le développement économique du tourisme

2.2.1. Transports et Infrastructures

SCOT 2012

Objectifs initiaux

Compléter et optimiser le réseau routier

- Améliorer les déplacements et valoriser les infrastructures de communication
- Définir une stratégie en matière de desserte routière
- Mettre toute les parties du territoire à 30 minutes d'un accès à l'A20 ou l'A89
- Soutenir le projet de doublement du barreau, le projet Lot-Corrèze, Voie d'avenir, la mise à 2x3 voies de l'A20.
- Poursuivre le contournement Nord de Brive en direction du Sud.

Développer des alternatives à l'automobile

- Favoriser le développement de modes doux
- Développer les atouts du réseau ferré au profit d'une offre alternative à la voiture et pour développer le fret ferroviaire
- Conforter l'aéroport Brive-Vallée de la Dordogne
- Assurer le transport et la circulation des données
- Elaborer une politique de déplacement à l'échelle du SCOT
- Favoriser l'organisation des déplacements professionnels (covoiturage, autopartage...)

Le point de vue des élus...

Les réseaux sont les principaux liens de communication entre les populations et sont oubliés.

- Réseau routier et autoroutier : une accessibilité renforcée du territoire

Déplacements professionnels

Accessibilité externe du territoire : projets	État d'avancement
Doublage du barreau A20-A89	Mis en service en 2015
Mise à 2x3 voies de l'A20 entre le barreau et Brive	Élargissement en suspens Pourrait être financé par adossement de cette section à ASF.
Projet « Lot-Corrèze : voie d'avenir »	Projet en suspens suite à l'annulation de la DUP
Prolongement du contournement nord de Brive	En cours (phase d'acquisition des terrains + études)

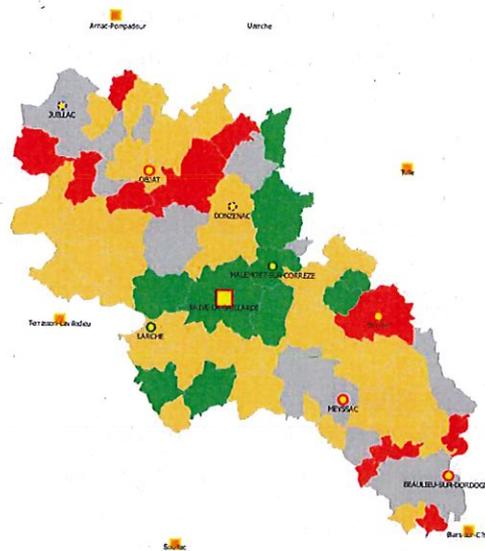
Desserte interne du territoire : projets	État d'avancement
Déviations de la RD 901 Varetz-Objat	A l'étude
Liaison RD 1089 – RD 921	En cours de réalisation
création accès Nord à la ZAC de Brive Laroche	En cours

Le point de vue des élus...

... sur les dessertes et les mobilités

Tendances d'évolution

- Amélioration de la situation
- Détérioration de la situation
- Pas d'évolution notable
- Non réponse



- Développement des aménagements et des outils en faveur du covoiturage

Depuis 2008 le Conseil départemental promeut le covoiturage grâce d'une part à un volet aménagement d'aires de covoiturage et d'autre part grâce à un volet communication, notamment avec la plateforme Internet. Sur le territoire du SCOT, les réalisations issues de ce plan sont les suivantes :

- Sortie 46 – Saint-Pardoux-l'Ortigier
- Sortie 48 - Donzenac-Ouest
- Sortie 49/CNB – "Vergis I" et "Vergis II" (commune d'Ussac)
- Sortie 53 - Nespouls
- CNB - Saint-Antoine-les-Plantades (commune d'Ussac)
- CNB - Peyregude D44 (commune de Malemort)

En partenariat avec les communes, réalisation de 2 parkings municipaux :

- Meyssac : Sortie du Bourg direction Collonges la Rouge (40 places)
- Cublac : Parking de Rouchou sortie du Bourg (cimetière) RD3 (à 10 kms de la sortie 18 sur A89).
- Objat : Place Jean Lagarde (sortie Objat vers Brive)
Parking multimodal en amont de la commune

La création de parkings-relais complète les aménagements destinés à favoriser le covoiturage ou le report modal notamment à Brive :

- 3 Provinces / Brive-Laroche (réalisés)
- Montplaisir / Malemort / Saint Antoine (à venir)

Desserte ferroviaire

SCOT 2012

Objectifs initiaux

- Militer pour une double desserte LGV, POLT
- Améliorer les liaisons ferroviaires interrégionales Est-Ouest
- Maintenir une desserte de qualité entre Brive, Cahors et Toulouse.

▪ Une étoile ferroviaire encore sous-utilisée et peu valorisée

A l'échelle régionale, Brive est située à l'articulation de 3 réseaux TER. Cependant cette situation n'est pour l'heure pas optimisée. Le territoire est faiblement irrigué (peu de gares ou de haltes ferroviaires), peu de services sont offerts et des difficultés de coordination peuvent également se poser.

Les déplacements entre Brive et Tulle ont en revanche été facilités par :

- le cadencement depuis 2009 (jusqu'à 25 trains/j)
- le titre unique Passeo qui permet d'emprunter le TER et les réseaux de transport urbain des deux villes.

Il est à noter que des investissements conséquents sont prévus dans le Plan de Déplacements Urbains pour renforcer l'offre TER :

- Régénération et amélioration des lignes (19M€ / CPER)
- Extension des services Tulle-Brive (5M€)
- Renforcement des axes Brive-Objat, Brive-Turenne, et Brive-Allasac (0,3 M€)
- Création halte ferroviaire Brive ouest (1M€)

Un déplacement des enjeux semble s'être opéré concernant le ferroviaire. Ainsi on relève :

- Un enjeu sur la liaison en direction de la capitale régionale qui doit être repensée et diffusée à tout le territoire par le biais du TER (manque de circulation, mais aussi de temps de parcours).
- Un enjeu important autour de l'axe nord-sud du réseau, le territoire étant situé sur l'axe POLT : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Place du fret ferroviaire

SCOT 2012

- Valoriser la position de Brive au carrefour de liaisons ferroviaires Est-Ouest et Nord-Sud pour se raccorder aux autoroutes du fret et aux principaux ports maritimes.
- Pérenniser l'axe Paris-Toulouse, atout existant pour le fret.
- Développer l'industrie et l'économie en lien avec le rail.

Le fret ferroviaire n'a pas connu d'évolution majeure. Le transport de marchandises par la route demeure encore largement favorisé.

Desserte aérienne

SCOT 2012

Objectifs initiaux

- Envisager l'aéroport Brive-vallée de la Dordogne comme un véritable outil au service de l'aménagement du territoire Sud Corrèze et Nord Lot.
- Définir une stratégie de développement des zones d'activités économiques en lien avec l'aéroport et la demande de déplacement d'affaires
- Militer pour une navette régulière reliant Brive à l'aéroport

▪ L'aéroport, un outil majeur au service de l'aménagement du territoire et du développement économique et touristique

La Région Nouvelle Aquitaine travaille à la définition d'une stratégie aéroportuaire régionale visant à harmoniser son intervention auprès des 12 aéroports que compte la Région. Dans le cadre de cette démarche, l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne figure parmi les aéroports ayant une vocation première de désenclavement du territoire.

▪ De nombreuses pistes d'amélioration

L'aéroport jouera pleinement son rôle avec la mise en œuvre de certaines évolutions :

- l'ouverture de nouvelles lignes (Lyon, Porto),
- l'installation de nouveaux services qui rendront l'aéroport plus attractif et opérant (restauration, hôtellerie, fibre, desserte en transport, signalétique...). Autant d'améliorations pour accroître le niveau de services et mieux insérer l'aéroport dans une stratégie d'accueil et de promotion du territoire,
- une stratégie visant peut-être à jouer à moyen ou long terme un rôle de délestages des aéroports engorgés pour les lignes low cost,
- une amélioration quant à sa régularité et à la fiabilité des dessertes qui s'avère incontournable.

Désenclavement numérique

SCOT 2012

Objectifs initiaux

- Poursuivre les efforts concernant le désenclavement numérique
- Favoriser la dématérialisation concernant les échanges de données en lien avec l'artisanat et les activités économiques
- Sensibiliser les PME aux usages du haut-débit et raccorder les ZA en haut débit

▪ Des avancées majeures pour ce qui concerne les infrastructures mais une réflexion à poursuivre concernant les usages et la transition numérique des entreprises

Les opérations ZAZI a permis de faire bénéficier le monde économique de la performance du réseau public THD. Ce dispositif a été initié par la CABB à titre expérimental en 2012, puis reconduit en 2014 et 2016 avec un élargissement du périmètre. Offrant une prise en charge des frais de raccordement

des optiques des entreprises ou établissements, l'opération a permis de raccorder 73 entreprises ou établissements à l'échelle de l'Agglo de Brive.

Le raccordement de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne a été jugé prioritaire et sera prochainement réalisé sans attendre le déploiement prévu par Dorsal.

Le Plan France Très Haut Débit a été localement selon deux grands axes :

- **Engagement de l'opérateur Orange** dans le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) à l'échelle de l'Agglo (périmètre des 15 communes initiales).

2 phases sont prévues :

- Depuis 2013 : déploiement de la ville centre et des communes contiguës

- 2018/2020 vs 2022 : poursuite des déploiements en incluant progressivement les autres communes de l'agglo historique.

- **Mise en œuvre Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)**

Affirmant la volonté de ne pas augmenter la fracture numérique sur le territoire, la puissance publique s'engage pour une couverture intégrale des communes de la CABB d'ici 2021 (34 communes concernées par l'initiative publique)

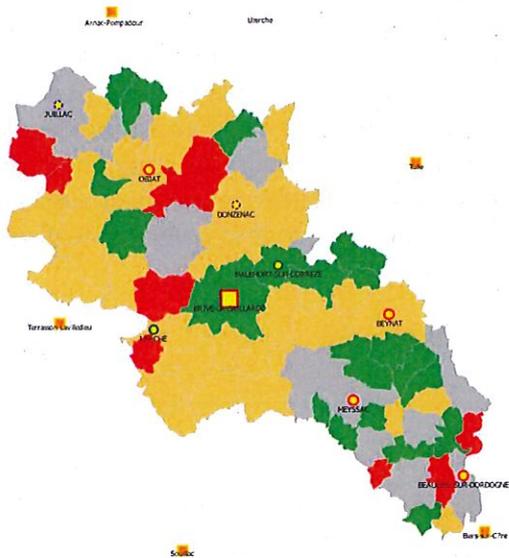
Le projet « Corrèze 100 % fibre en 2021 » lancé par le Département ses partenaires (DORSAL, Europe, Etat, Région, EPCI dont CABB et Midi Corrèzien) prend le relai sur le reste du territoire du SCOT,

Le point de vue des élus...

... sur l'accessibilité numérique

Tendances d'évolution

- Amélioration de la situation
- Détérioration de la situation
- Pas d'évolution notable
- Non réponse



Sentiers de randonnées

▪ De nombreux aménagement sur la Communauté de communes Midi Corrèzien

– Création et fonctionnement :

- Du circuit de découverte géologique autour de « La Faille de Meyssac »,
- Du sentier d'interprétation des paysages de la Vicomté,
- Du parcours des Alambics,
- D'un GR de Pays

– Entretien et balisage des sentiers de randonnées :

- Les petites crêtes
- Le circuit « Aux confins du Quercy »
- Balade autour du vignoble
- Un balcon sur le Pays de Brive

- Autour des châteaux
- La chaise du diable
- De grès ou de calcaire
- Entre Maumont et Sourdoire
- Les chemins retrouvés
- Au long des lavoirs collongeois

▪ **Le schéma des sentiers de randonnées de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

Le schéma directeur des sentiers de randonnées en cours d'élaboration est une étape importante qui devrait apporter des réponses aux enjeux d'aménagement, et aboutir à des améliorations quant au balisage, à l'entretien et à la mise en tourisme des sentiers de randonnée. Un projet structurant bâti autour de l'offre de sentiers de randonnées présente sur les communes de l'Agglo - y compris des sentiers de grandes randonnées -, mais aussi autour du pôle nature Causse/Saillant pourrait émerger et constituer un axe fort de la politique de développement touristique.

2.2.2. Economie

SCOT 2012

- Un territoire réellement dynamique sur le plan économique qui a créé près de 840 emplois par an en moyenne entre 1999 et 2007

Objectifs initiaux

- Maintenir un ratio habitants par emploi compris entre 2 et 2,4
- Assurer une cohérence habitat/emploi par bassin afin de limiter les besoins de mobilité.
- Maintenir une offre d'emplois variée sur chaque bassin de vie pour limiter les déplacements domicile-travail
- Limiter la surconcentration des emplois

Emploi et marché du travail

▪ **Une dynamique de l'emploi qui s'est inversée**

Nombre d'emplois sur le territoire	1999	2007	2018 Insee RP 2015
SCOT Sud Corrèze	44 188	50 879 (+15,1%)	48 502 (- 5%)

La destruction d'emplois sur la période récente est évidemment à mettre en corrélation avec les difficultés pour le territoire d'accueillir de nouveaux habitants.

Des dispositifs d'accompagnement ont vu le jour :

- Le guichet unique Brive Entreprendre
- La Plateforme Briv'Emploi
- Les Assises de l'Entreprise

Structuration économique

SCOT 2012

- Une part importante d'emplois industriels organisés autour de trois filières principales : la métallurgie, la fabrication de composants électroniques et le secteur de l'agroalimentaire

Objectifs initiaux

- Conserver une structure économique multiple, orientée sur des activités diversifiées.
- Favoriser le déploiement et l'essaimage des entreprises locales en travaillant en cluster
- Organiser l'offre commerciale
- Développer le travail partenarial pour favoriser le développement touristique
- Accompagner le développement et la transmission des activités artisanales

▪ Une offre qui reste concentrée sur Brive

Poids des emplois sur les bassins de vie	Scot 2012 (INSEE 2007)	Bilan 2018 (INSEE 2015)
Pole urbain	75,63%	77,2%
Bassin de vie élargi	7,24%	8,2%
Secteur Nord Ouest	9,19%	7,4%
Secteur Nord Est	1,46%	0,5%
Secteur Est	1,36%	1,4%
Secteur Sud Est	4,52%	5,2%

▪ Un déséquilibre Est/Ouest toujours marqué

En 2012, lors de l'élaboration du SCOT Sud Corrèze, de nombreuses disparités entre la partie Ouest, englobant le pôle urbain, et la partie Est avaient été observées ; ce déséquilibre était marqué d'une part par la démographie et d'autre part par l'économie.

D'un point de vue économique

Le pôle urbain rassemble toujours plus de 75% des emplois présents sur le territoire du SCOT (+1,57% entre 2007 et 2015, source INSEE). Cette tendance était déjà observée lors de l'élaboration du SCOT en 2012 ; toutefois, les secteurs Est et Sud-Est ont progressé en termes d'emplois (+0,82% entre 2007 et 2015, source INSEE) ; contrairement au secteur Ouest qui en a perdu (-1,79% entre 2007 et 2015, source INSEE). La présence d'entreprises, telles que le groupe ANDROS avec Pierrot Gourmand à Atillac ou SOTHYS à Meyssac peuvent expliquer la position du secteur Est.

Plus on s'écarte du pôle urbain, plus le nombre d'emplois diminue. La présence d'infrastructures au niveau du pôle urbain (réseau ferré, autoroute, aéroport) tend à accentuer ce déséquilibre.

▪ **Un tissu économique dominé par les TPE/PME**

Répartition des établissements par taille	Scot 2012	Bilan 2018 (INSEE, Connaissance locale de l'appareil productif au 1er janvier 2015)
0 salarié	51%	68,2%
1 à 9 salariés	39%	25,5%
10 à 19 salariés	5%	3,3%
20 à 49 salariés	3%	1,9%
+50 salariés	2%	1,2%

▪ **L'artisanat, un des moteurs de l'économie locale**

SCOT 2012

Objectifs initiaux

- Accompagner le développement et la transmission des activités artisanales

	Scot 2012	Bilan 2018 (CMA / 2015)
Entreprises artisanales	3 000	3 365 (51,8% des artisans du département)

Si le monde de l'artisanat représente encore un poids très important en Corrèze et au sein du territoire du SCOT il n'en demeure pas moins que les artisans, à l'instar de la population, vieillissent. Parmi ceux-là une minorité s'oriente vers la reprise de leur activité en particulier lorsque l'entreprise ne compte pas de salariés.

▪ **Une offre de formation qui s'est étoffée**

La période écoulée a vu naître ou évoluer un certain nombre de nouvelles formations qui relèvent soit de la formation continue ou de la formation initiale :

- Formation initiale :

Extension des licences professionnelles,

L'installation à la rentrée 2020 de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,

Ouverture potentielle d'une PACES à distance

- Formation continue :

Un pôle de formation aux métiers du numérique semble d'ailleurs progressivement se constituer autour :

- de 2 formations labélisées Grande Ecole du Numérique : l'une portée par le groupement GRETA/AFPA/ALIPTIC/Le 400 (community manager, entrepreneur digital), l'autre par l'AFORMAC (développeur logiciel),
- du Campus de formation professionnelle compagnonnique (CFPC) de Brive : formation de techniciens réseau fibre optique,
- de l'INISUP avec la création à la rentrée 2018 d'un bachelor informatique niveau bac+3.

Développement touristique

Différentes évolutions stratégiques et organisationnelles sont intervenues depuis l'approbation du SCOT.

Les EPCI ont ainsi œuvré afin de promouvoir le territoire différemment :

- une stratégie marketing autour de la marque identitaire « 100 % Gaillard »
- présence forte sur les réseaux sociaux
- déclinaison avec une offre en ligne et en boutique
- certification qualité de l'office du tourisme
- nouveau site internet
- bornes internet installées sur le territoire
- accueil hors murs
- création de l'Office de tourisme EPIC Vallée de la Dordogne
- réorganisation de l'office de tourisme de Brive et son pays avec 9 bureaux d'accueil répartis sur le territoire,

Les sites d'intérêt ont pu profiter de cette stratégie à l'image des sites suivants qui ont assis leur fréquentation :

- les Jardins de Colette à Varetz
- Curemonte / Aubazine
- Musée de l'Homme de Néanderthal à La Chapelle aux Saints

Le récent musée de la noix « les 4 demoiselles » à Saillac et le développement des stations sport nature « Eaux vives, eaux calmes » viennent conforter l'offre existante.

Une reconnaissance particulière :

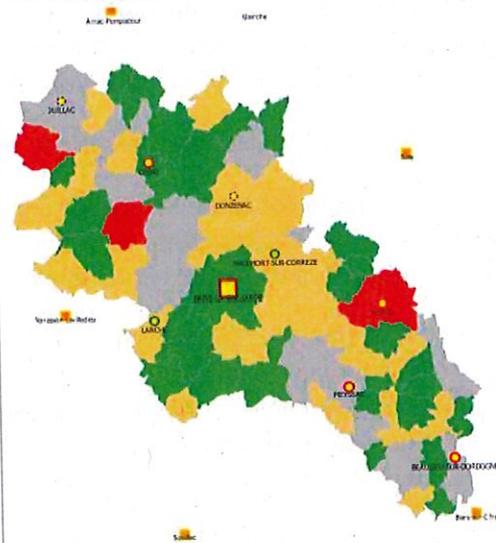
Le label Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise apporte également à une partie du territoire une reconnaissance particulière. Ce label a été étendu à 47 communes (initialement 15).

Le point de vue des élus...

... sur l'accueil touristique

Tendances d'évolution

- Amélioration de la situation
- Détérioration de la situation
- Pas d'évolution notable
- Non réponse



Le point de vue des élus...

Ne peut-on pas réfléchir à un schéma des potentialités des pôles et circuits touristiques sud Corrèze, nord Lot, Est Dordogne pour faire de Brive la plaque tournante de ce territoire même si les principaux sites connus ne sont pas sur place ?

Zones d'activités

SCOT 2012

- Une offre économique peu lisible : zones multiples mais sans vocation et souvent aménagées a minima
- Une politique « de zones » qui n'intègre pas toujours les capacités de restructuration ou de réhabilitation

Objectifs initiaux

- Définir une politique d'accueil des entreprises à l'échelle du SCOT
- Structurer une offre complémentaire entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération et au sein de chaque territoire
- Veiller à ne pas générer un développement économique linéaire
- Analyser l'impact des implantations économiques sur les autres fonctions.

▪ Zones d'activités existantes

Un remplissage des zones existantes qui se poursuit notamment sur le pôle urbain et le bassin de vie élargie, Les zones de la commune de Brive sont ainsi quasi complètes, La vocation des zones telle qu'elle apparaît dans le SCOT n'est vraisemblablement pas remise en cause

▪ Evolution des zones en projet

Une évolution majeure concerne le passage à la phase opérationnelle de la zone d'activités de Brive Laroche qui ouvre 46 hectares. Cette nouvelle zone à dominante industrielle se situe à proximité de l'autoroute et disposera d'un accès nord vers A89.

La création de la zone de l'Escudier Sud sur Donzenac se précise (12,5 ha), accessible depuis l'A20, ainsi que celles d'Ussac-Donzenac (toutes activités sauf commerce), Mansac et Nespouls. A l'échelle de Midi Corrèzien 3 nouvelles zones ont vu le jour (Beynat, Nonards et Marcillac la Croze). Il est à noter que plusieurs projets identifiés en 2010 n'ont pas encore abouti (St Pardoux l'Ortigier, Vars sur Roseix...).

D'un point de vue qualitatif, il faut souligner les efforts entrepris dans l'aménagement des zones (végétalisation, cheminements piétonniers, piste cyclable, signalétique...).

▪ Perspectives

Les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ne semblent pas conduire vers de nouvelles ouvertures en zone d'activités (en terme de zonage). En dehors du pôle urbain, les besoins semblent globalement couverts.

La vacance des locaux dans certaines zones peut constituer un point de vigilance.

Le point de vue des élus...

Il faut développer des zones artisanales attractives.

2.3. Thème 3 Préserver le capital environnemental et le valoriser au profit de l'attractivité et du développement du territoire

2.3.1. Relation urbain-rural

SCOT 2012

Objectifs initiaux

- Maîtriser « l'urbain » et limiter le mitage des espaces de production par l'habitat ou le développement économique
- Veiller à conserver la qualité productive des espaces agricoles et forestiers
- Identifier et protéger efficacement les espaces naturels sensibles (préserver les espaces significatifs et les liens fonctionnels établis entre eux)

Le point de vue des élus...

Il est indispensable de prendre en compte les contraintes des communes rurales par rapport aux communes urbaines.

Pression urbaine

SCOT 2012

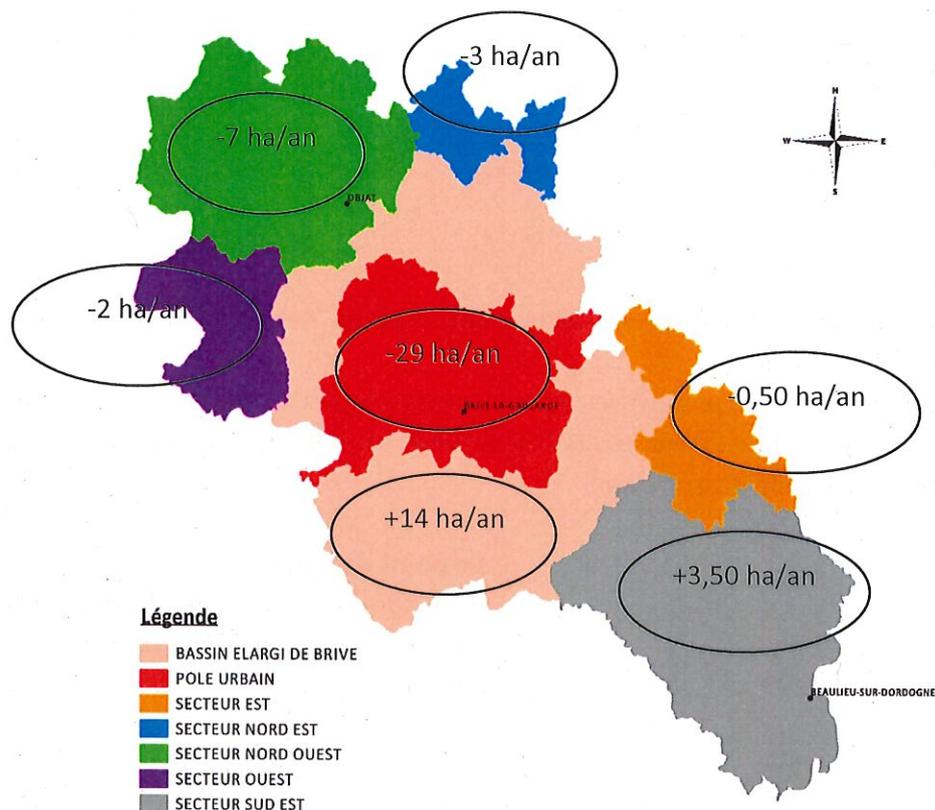
- Enveloppe foncière pour l'habitat : 120 ha/an (2003-2009)
- Consommation moyenne par logement : 1077 m²
- 24 communes (31%) ne disposent pas de document d'urbanisme

▪ Une consommation à des fins d'habitat disparate selon le territoire

De manière générale, cette consommation a baissé entre 2003/2009 et 2011/2015, -27,50 ha/an.

Surface consommée à des fins d'habitat (en ha)	SCOT 2012 entre 2003 et 2009	Bilan 2018 Données 2011-2015 du fichier foncier
Pole urbain	270 soit 45 ha/an	64 soit 16 ha/an
Bassin de vie élargi	178 soit 27 ha/an	166 soit 41 ha/an
Bassin Nord Ouest	106 soit 18 ha/an	45 soit 11 ha/an
Secteur Nord Est	31 soit 5ha/ an	8 soit 2 ha/an
Bassin Est	27 soit 4,5 ha/an	12 soit 3 ha/an
Bassin Sud Est	70 soit 11,5 ha/an	58 soit 15 ha/an
Secteur Ouest	35 soit 6 ha/an	15 soit 4 ha/an
	717 soit 119,5 ha/an	368 soit 92 ha/an

Cependant, la consommation foncière sur le territoire du SCoT est très disparate d'un secteur à l'autre.



En effet, de manière globale elle baisse. Toutefois, le bassin de vie élargi ainsi que le secteur sud-est connaissent une augmentation de la consommation foncière ; +14 ha/an pour l'un et +3,50 ha/an pour l'autre secteur.

Autre élément à prendre en compte : le différentiel entre la surface totale d'un territoire et sa surface cadastrée (surface du parcellaire).

BASSIN	2011 surface cadastrée en ha	2015 surface cadastrée en ha	surface totale en ha	2011 différentiel en ha	2011 différentiel en %	2015 différentiel en ha	2015 différentiel en %
POLE URBAIN	16 801,21	16 725,75	17 867,00	1 065,79	5,97%	1 141,25	6,39%
BASSIN ELARGI DE BRIVE	34 478,37	34 434,20	35 878,10	1 399,73	3,90%	1 443,90	4,02%
SECTEUR NORD OUEST	18 607,49	18 597,97	19 537,00	929,51	4,76%	939,03	4,81%
SECTEUR NORD EST	4 004,55	3 993,77	4 134,00	129,45	3,13%	140,23	3,39%
SECTEUR EST	7 022,59	7 023,73	7 310,00	287,41	3,93%	286,27	3,92%
SECTEUR SUD EST	23 437,96	23 413,01	24 548,30	1 110,34	4,52%	1 135,29	4,62%
SECTEUR OUEST	7 652,67	7 642,03	8 023,00	370,33	4,62%	380,97	4,75%
SCOT	112 004,84	111 830,46	117 297,40	5 292,56	4,51%	5 466,94	4,66%

Ce différentiel correspond à la trame viaire, aux cours d'eau, aux voies ferrées.... L'évolution correspond donc à l'artificialisation des sols du fait de l'urbanisation. La moyenne nationale admise est de 5%.

Une agriculture encore présente mais en souffrance

SCOT 2012

- Une ressource forestière importante.
- Une agriculture diversifiée et de qualité.
- Une agriculture bien représentée sur le territoire.
 - Ex : Segonzac : plus de 4 hectares de SAU par habitant
 - Dans les zones de maraichage et de pomiculture, la SAU représente plus de 45% de la surface communale.
- Une activité néanmoins en difficulté.

Objectifs initiaux

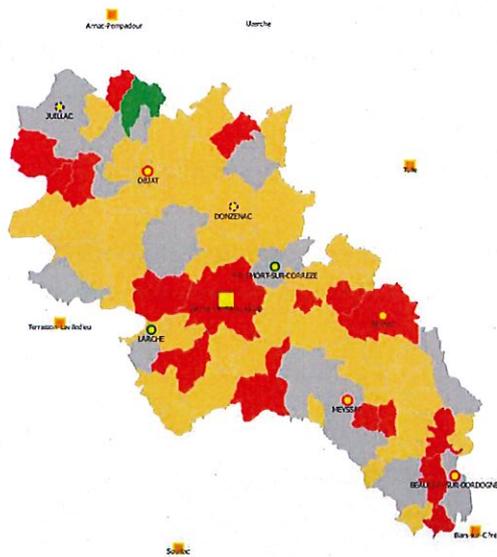
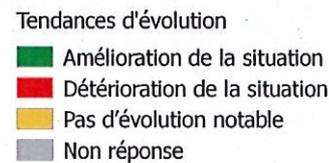
- Veiller à conserver la qualité productive des espaces agricoles et forestiers

Un des objectifs initiaux du SCOT s'intéressait à veiller à conserver la qualité productive des espaces agricoles.

Lors de l'analyse des retours de questionnaire des communes, un des aspects mis en avant concernait la déprise agricole où, dans certains cas, une détérioration de la situation est observée. Difficilement quantifiable ces espaces, peu ou pas entretenus, vont se transformer peu à peu en friches voir en espaces boisés d'ici quelques années.

Le point de vue des élus...

... sur la déprise agricole

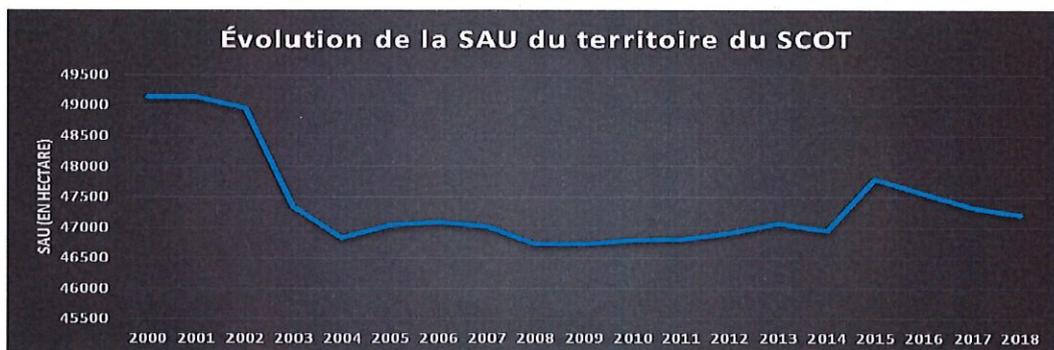


SCOT 2012

- Une agriculture diversifiée, très présente et dont les qualités sont reconnues

- Forte chute du nombre d'exploitations agricoles mais des superficies agricoles qui se maintiennent

	Scot 2012 (Recensement Agricole 2000)	Bilan 2018 (Recensement Agricole 2010)
Exploitations agricoles	2 184	1 653 (-24%)
Superficie agricole utilisée (en ha)	53 258	50 372 (-5%)



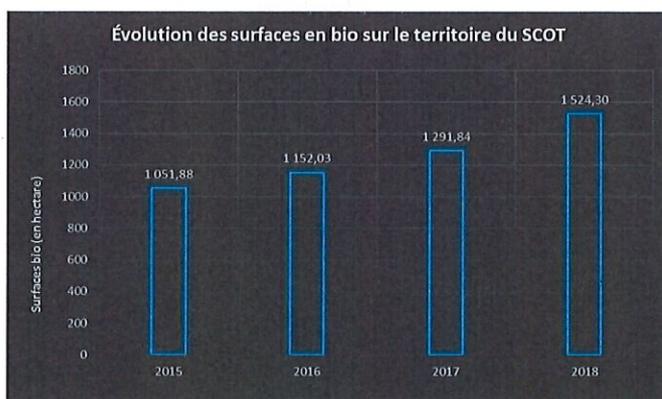
La baisse du nombre d'exploitations est particulièrement sensible sur le pôle urbain (-30%), tandis que le secteur Nord-Est (Etivaux, St Bonnet l'E., St Pardoux), résiste mieux malgré une baisse de 13%. La superficie agricole recule en particulier sur les secteurs Sud-Est autour de Beaulieu (-7%), et du pôle urbain (-15%), alors qu'elle est presque stable sur les autres secteurs (de 0 à -5%).

Le point de vue des élus...

Il y a urgence à travailler sur l'accès à la terre, à l'outil de travail (aide par la location)

Il faudrait mieux prendre en compte les spécificités de chaque commune pour permettre d'urbaniser sans nuire au monde agricole, afin de répondre aux attentes de ceux qui voudraient s'installer à la campagne.

- Une progression de l'agriculture biologique

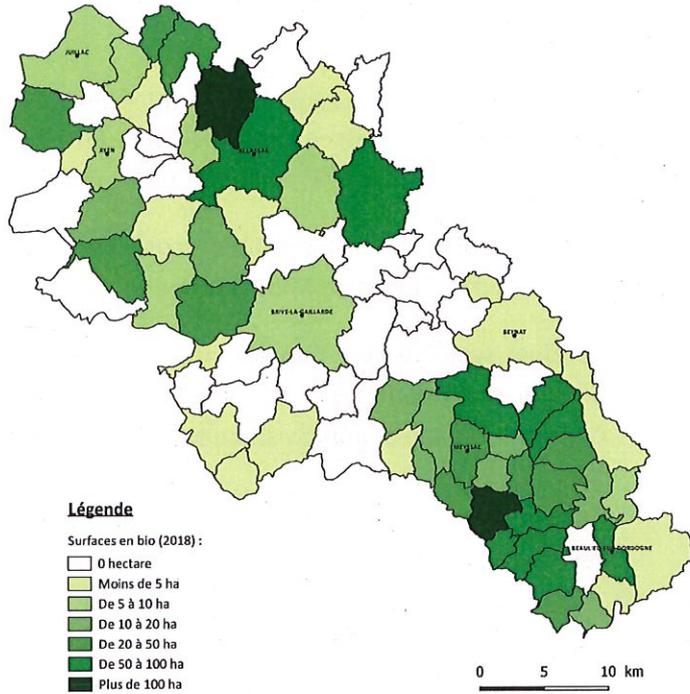


L'agriculture biologique a elle aussi connu une progression de ses surfaces, +400 hectares en 4 ans pour le territoire du SCOT. Globalement le bio est présent sur l'ensemble du territoire, les 2 extrémités ressortent bien étant donné la place importante de l'agriculture dans ces secteurs. En 2018, deux communes sortent du lot avec plus de 100 hectares de surface en bio : Branceilles et Voutezac. 27 communes n'enregistrent néanmoins aucune surface en bio (données pour l'année 2018).

Les surfaces en bio sur le territoire du SCOT Sud Corrèze

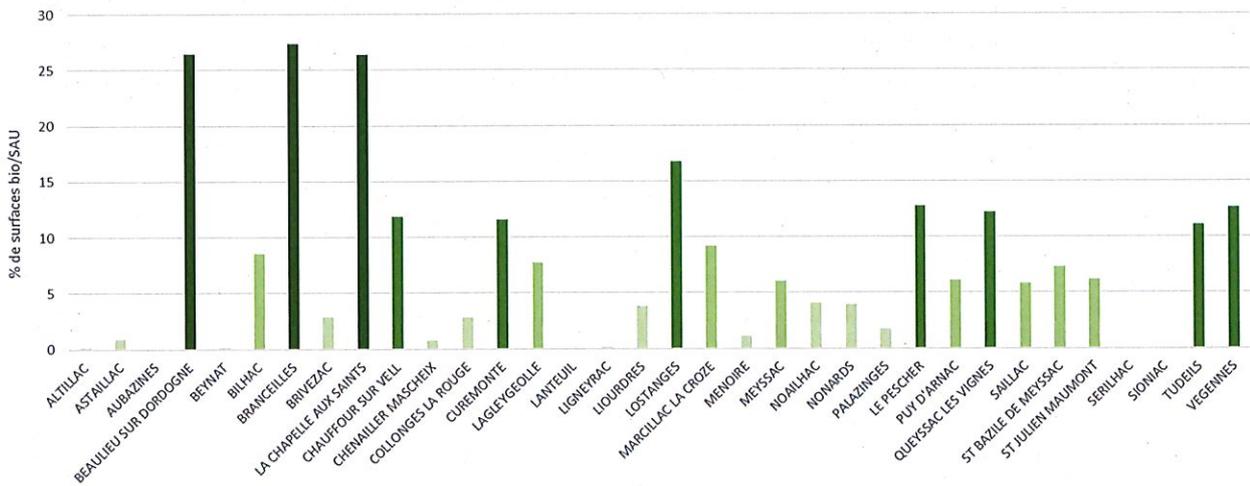
Ces résultats sont toutefois à nuancer étant donné que pour les 84 communes du SCOT la part du bio représente pour l'année 2018, 3,22% des surfaces totales déclarées à la PAC.

Les graphiques ci-après vous présentent cette part par commune. Par rapport aux surfaces totales déclarées, les communes du Midi Corrèzien ont une représentativité du bio plus importante que sur le territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive.

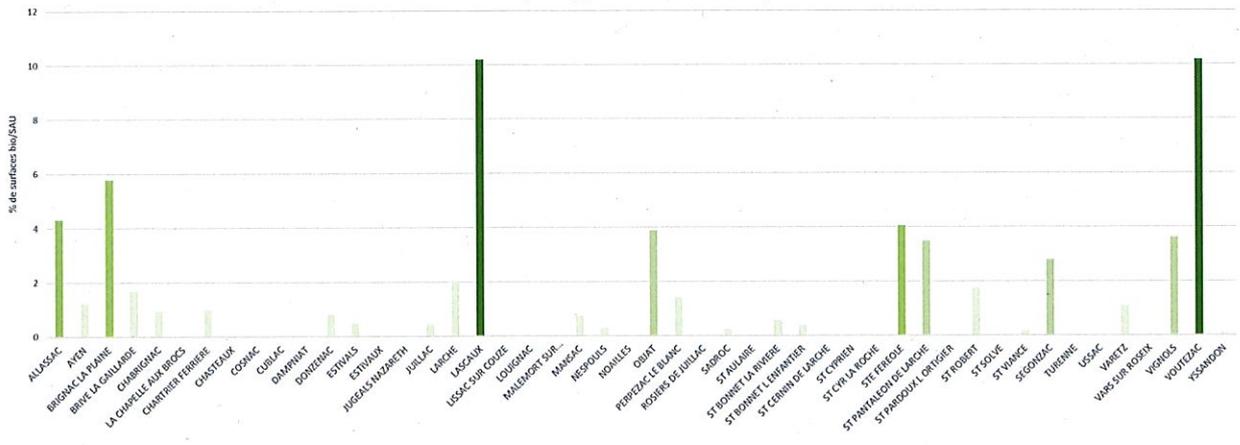


Données : Direction Départementale des Territoires de la Corrèze - Conception : SEBB, Novembre 2018

Part des surfaces en bio par rapport à la surface totale pour l'année 2018



Part des surfaces en bio par rapport à la surface totale pour l'année 2018



▪ Les produits locaux dans les cantines scolaires

Les consommateurs s'approvisionnent de plus en plus chez les producteurs ; cette tendance se retrouve au sein des établissements scolaires. En effet, plusieurs plateformes permettent à ces établissements soumis à des règles strictes (code des marchés publics...) d'avoir accès à des produits locaux de qualité.

L'organisation territoriale des cantines scolaires est très hétérogène suivant les secteurs. Par exemple pour les communes de Midi Corrézien :

- Cantines scolaires communales : les communes disposent de leur propre cuisine (exemple de Sérilhac et d'Aubazine) ;
- Cantines scolaires approvisionnées par des collègues : secteur de Beaulieu/Dordogne et Meyssac par exemple ;
- Cantines scolaires déléguées à des professionnels : exemple de Lanteuil qui fait appel au restaurant du village.

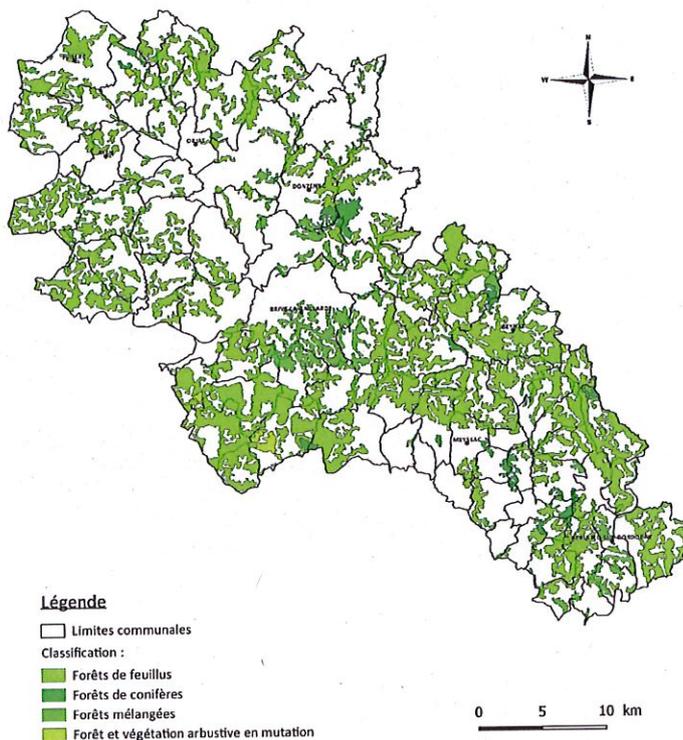
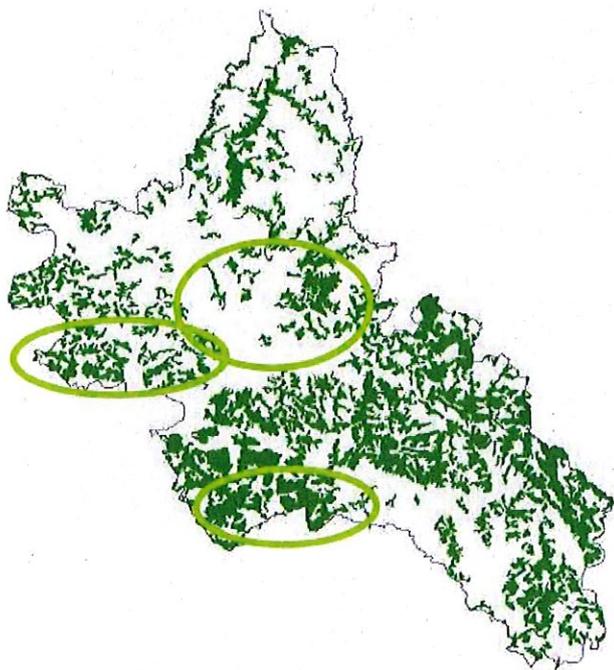
De plus, les collègues du département utilisent la plateforme « Agrilocal » qui permet de mettre en contact les professionnels de la restauration hors domicile et les producteurs du territoire.

La CABB a quant à elle engagé un partenariat avec la Chambre d'Agriculture autour d'un projet commun pour l'approvisionnement des collectivités en produits de proximité et notamment l'approvisionnement des cantines de l'agglomération du Bassin de Brive. Une vingtaine de communes s'inscrivent dans cette démarche.

▪ Des espaces boisés toujours prédominants

Corine Land Cover 2006

Corine Land Cover 2012



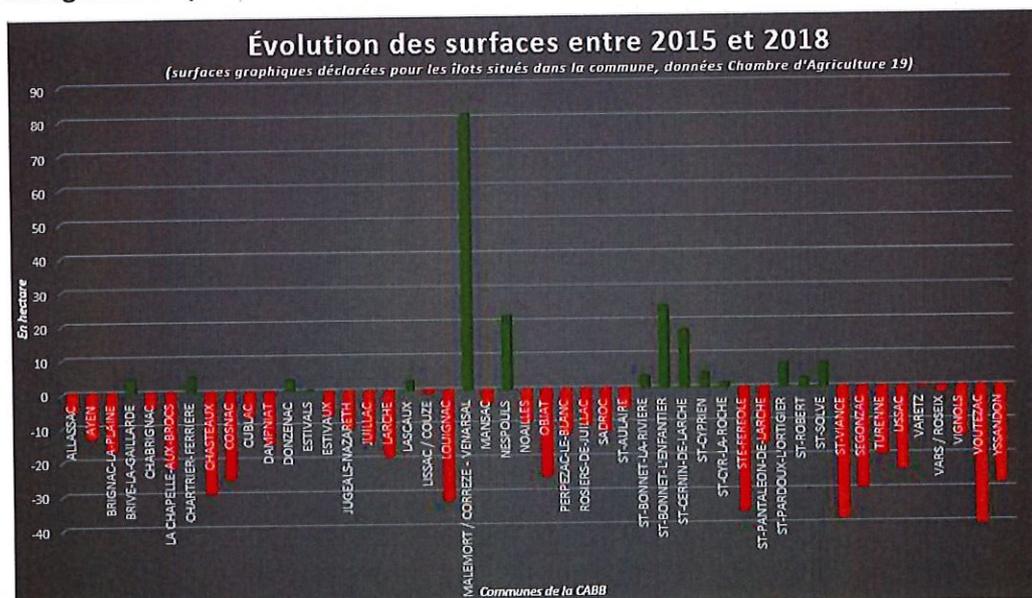
Source : Corine Land Cover, 2012 - Conception : Syndicat d'Études du Bassin de Brive

Les espaces boisés font toujours partie des surfaces prédominantes en Corrèze et sur le SCoT Sud Corrèze, source également d'emplois au sein du département. Il n'y a pas de perte majeure observée. En 2012, trois secteurs avaient été identifiés pour avoir connu une perte dans les années 2000. Hors lorsque l'on observe les données 2012, ces secteurs n'appellent pas de changements majeurs.

▪ Un territoire agricole en perte de vitesse

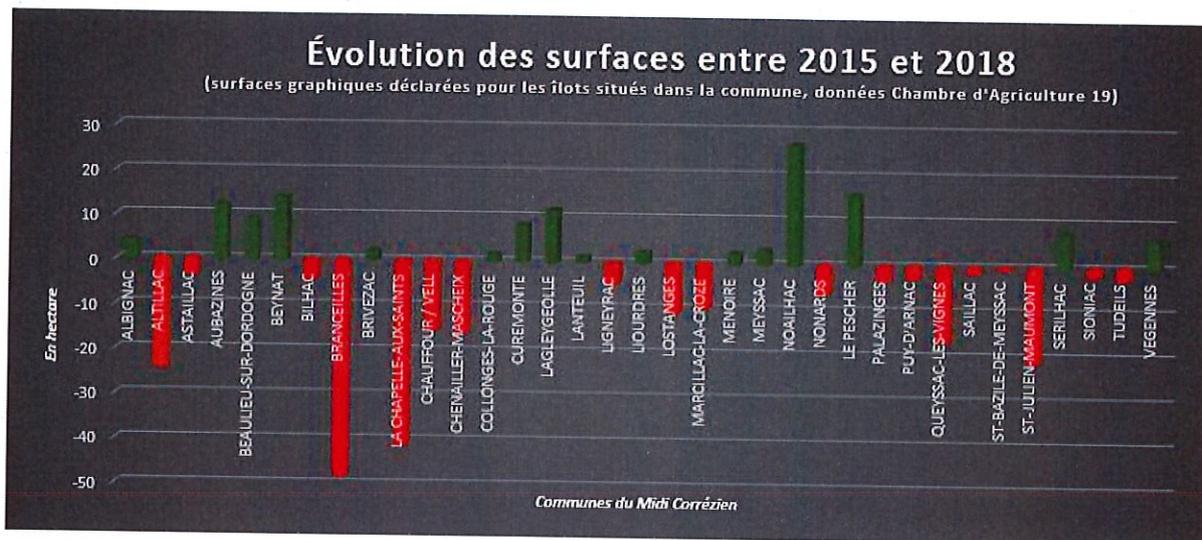
Bien que les surfaces déclarées baissent, - 560 hectares en 3 ans, les surfaces agricoles restent notables, 47 200 hectares déclarés en 2018.

Lorsque l'on observe la tendance par commune, pour le territoire de la CABB par exemple, 30% des communes (à savoir 14 sur 48) connaissent une évolution positive



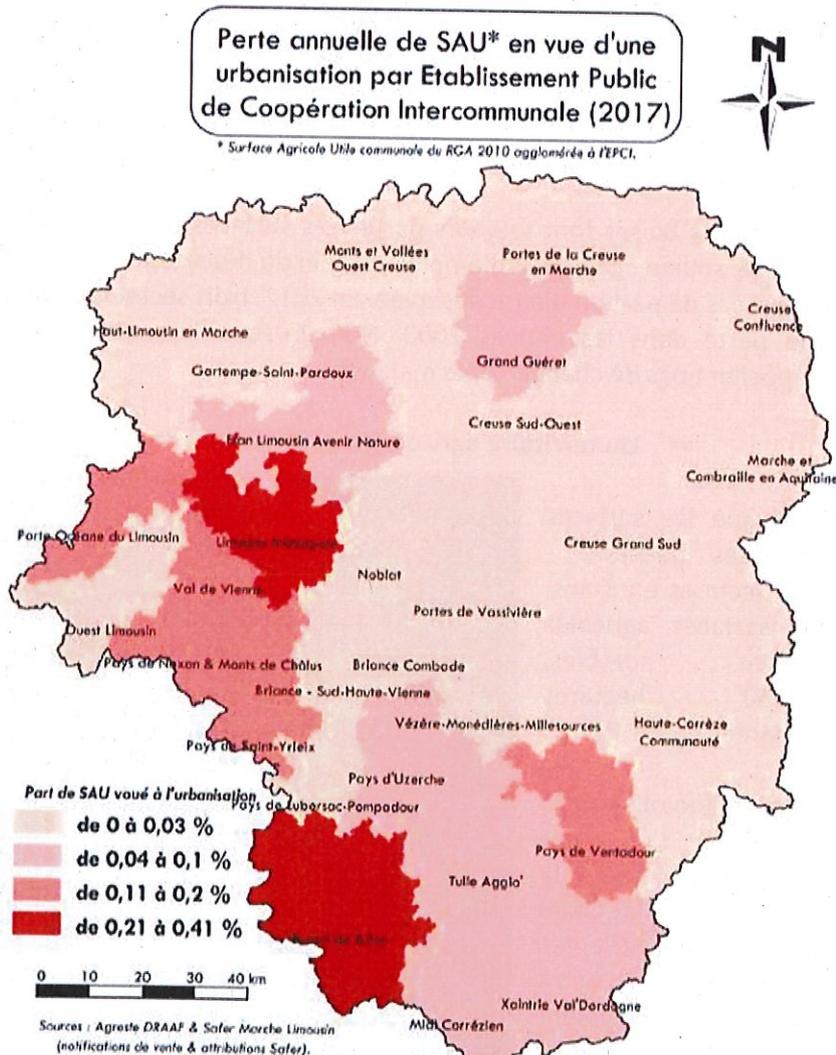
des surfaces agricoles déclarées ; l'évolution la plus marquante étant celle de Malemort-sur-Corrèze avec 81 hectares supplémentaire sur la période 2015-2018 (commune nouvelle avec Venarsal).

Concernant les communes du Midi Corrèzien la tendance est plus mitigée puisqu'il y a 45% des communes qui connaissent une progression des surfaces déclarées soit 16 communes tandis que 19 enregistrent une perte de surface.

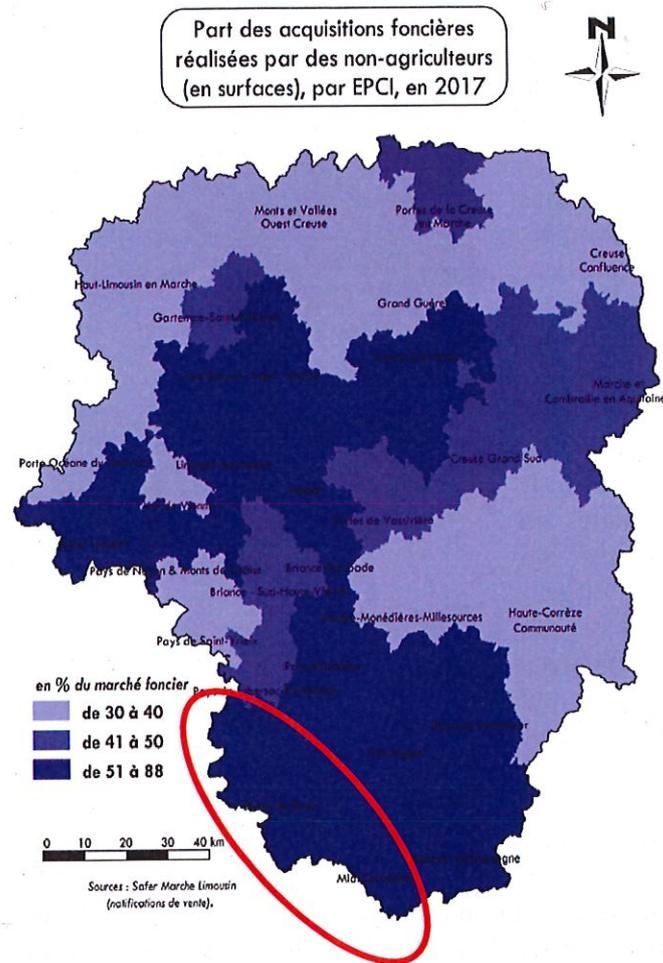


Les communes qui perdent en surface se situent principalement dans le secteur sud-est et dans le bassin de vie élargi, tous deux ayant connu une augmentation de la consommation foncière à des fins d'habitat (se référer au point « Une consommation à des fins d'habitat disparate selon le territoire »). Cette tendance se confirme avec les cartes suivantes qui permettent de mettre en avant d'une part la perte annuelle de SAU en vue d'une urbanisation et d'autre part, la part des acquisitions foncières réalisées par des non agriculteurs.

L'agglomération de Brive consomme entre 0.21% et 0.41% de la SAU pour de l'urbanisation tandis que la communauté de communes Midi Corrèzien en consomme entre 0.04% et 0.1%.

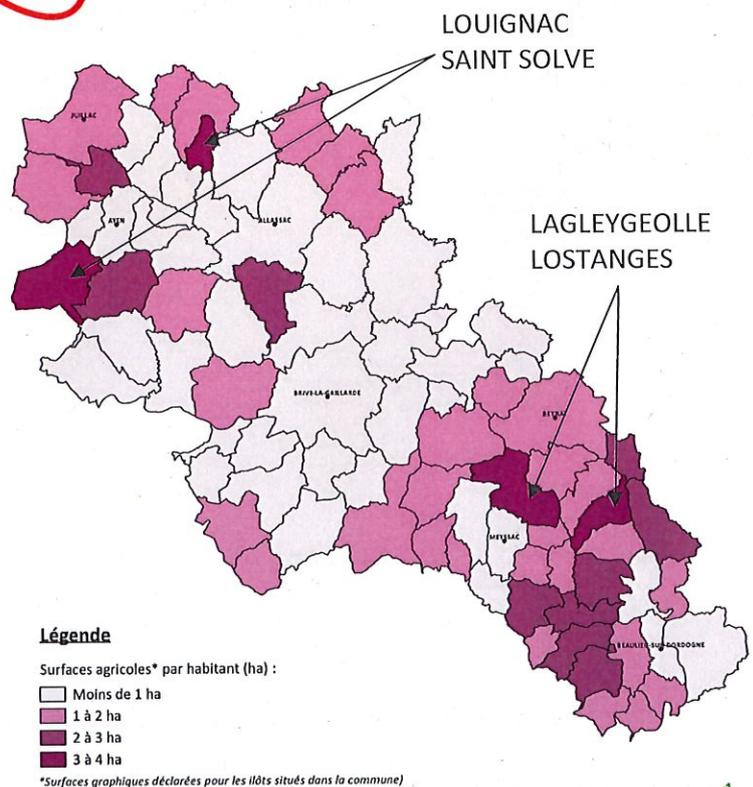


Cette perte de SAU se confirme également par la part des acquisitions foncières réalisées par des non-agriculteurs qui est à plus de 51% pour le territoire du SCoT.



En 2012, une analyse croisée avait permis de visualiser la place de l'agriculture dans chaque commune : le nombre d'UTA agricole par habitant et la SAU par habitant.

En 2018 (données de 2015), si l'on reprend le critère SAU/habitant, on observe que comme en 2012, elle est globalement plus élevée dans la partie Est. Quatre communes se distinguent en ayant 3 à 4 hectares par habitant. La différence à noter entre les deux périodes est la disparition de la part 4 à 10 hectares où une commune était concernée en 2012. Cette différence est logique est reprend bien la tendance générale qui est une perte de surfaces agricoles (SAU) et de plus une augmentation de la population (+ 1 526 habitants).



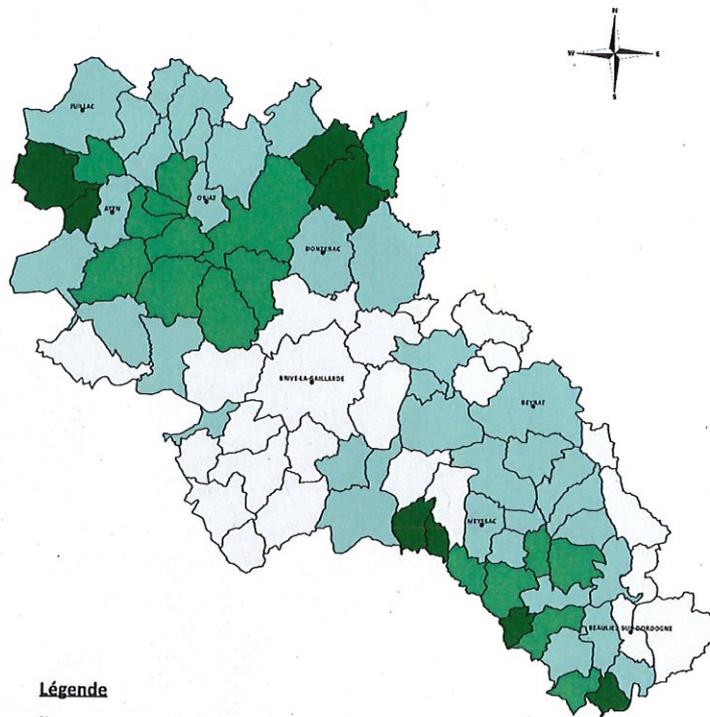
Données 2015, Chambre d'Agriculture de la Corrèze - INSEE, données 2015 / Conception : Syndicat d'Études du Bassin de Brive - Nov.2016

Toutefois, pour plus de 2/3 des communes, plus de 40% de la surface est agricole. De manière générale, on note que l'agriculture est présente autour du bassin de vie élargi, à chaque extrémité du territoire du SCoT.

Les nombreux vergers présents dans le département font sa renommée, on retrouve ces productions, pommiers, noyers, châtaigniers, au sein du territoire du SCoT. Les surfaces en pommiers se situent exclusivement dans la partie nord-est du territoire tout comme les surfaces en châtaigniers avec une exception sur la commune de Beynat. Quant aux surfaces en noyers, ces dernières se situent principalement au sud (bassin de Meyssac et de Beaulieu) et quelques communes du nord-ouest et du nord-est enregistrent des surfaces.

Le 20 mars 2017 a été signée une charte engageant les pomiculteurs de l'AOP "Pomme du Limousin" dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques pour les traitements phytosanitaires, en vue notamment de protéger les riverains des vergers.

Part des surfaces agricoles* dans la surface totale



Légende



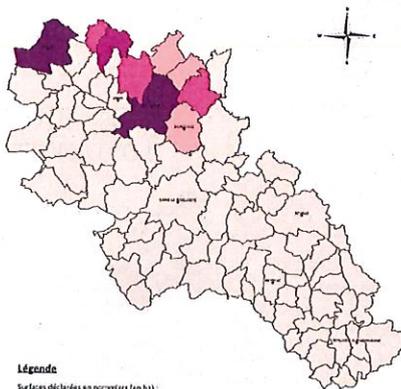
*Surfaces agricoles : surfaces PAC + surfaces non déclarées

0 5 10 km

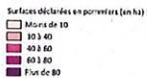
Données 2017, Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Conception : Syndicat d'Études du Bassin de Brive - Nov.2018



POMMIERS



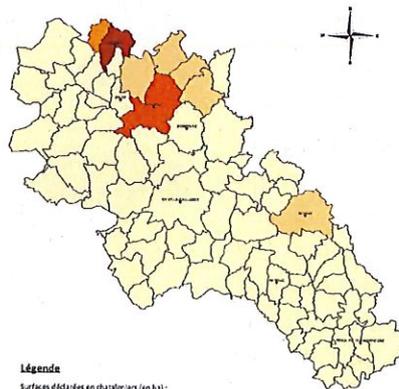
Légende



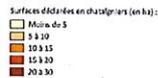
0 5 10 km

Source : Données 2017, Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Conception : Syndicat d'Études du Bassin de Brive

CHATAIGNIERS



Légende



0 5 10 km

Source : Données 2017, Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Conception : Syndicat d'Études du Bassin de Brive

NOYERS



Légende



0 5 10 km

Source : Données 2017, Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Conception : Syndicat d'Études du Bassin de Brive

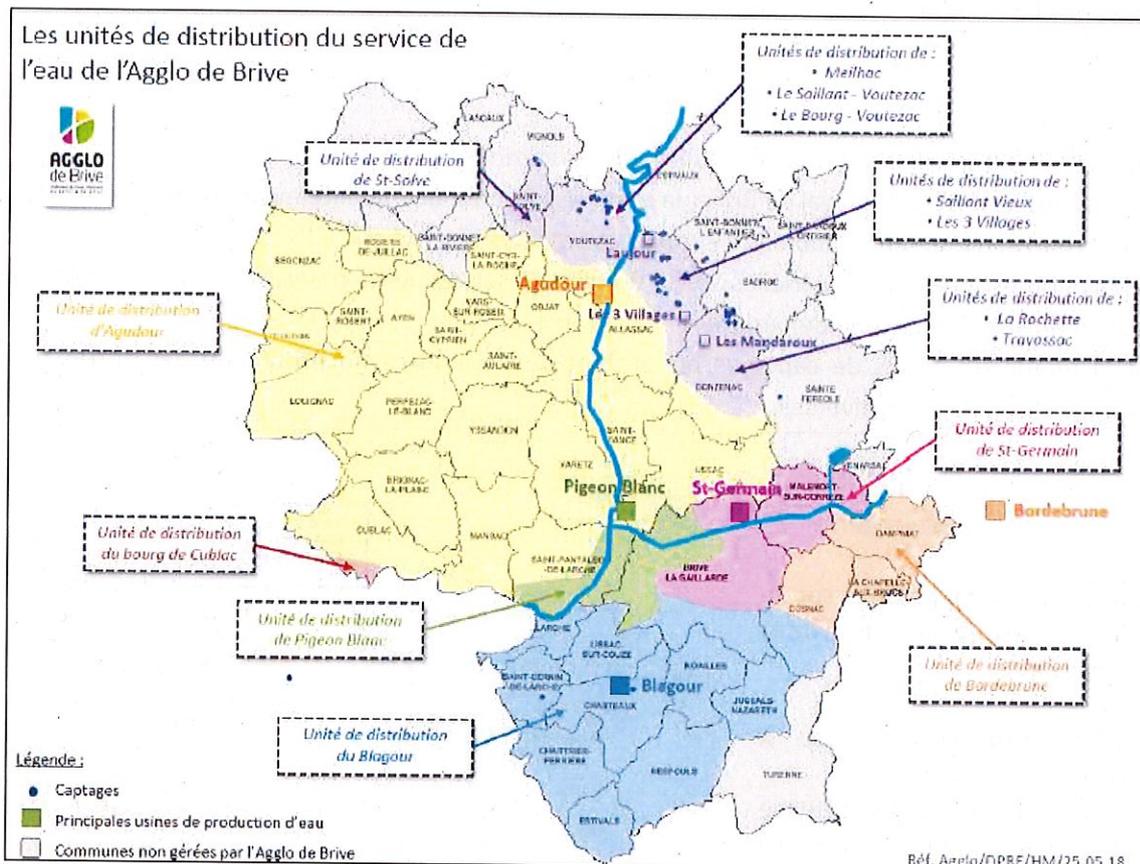
Les surfaces enherbées, sur l'ensemble du territoire représente plus de 50% des surfaces agricoles et pour 43 communes elles sont même à plus de 80%.

L'élevage bovin domine l'élevage corrézien et du territoire du SCoT. Toutefois, la présence d'ovins est également à prendre en compte tout comme l'élevage de volailles de plus en plus présentes sur le territoire (production en label notamment).

L'eau de l'agglomération briviste provient d'une multitude de ressources qui sont :

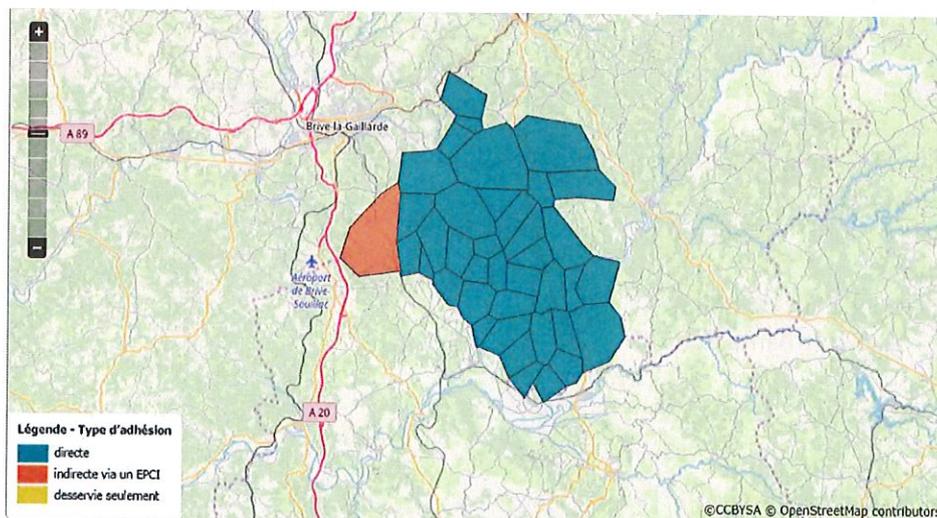
- 3 prises d'eau superficielles en rivière sur La Vézère et Le Coiroux
- 1 prise d'eau dans la retenue d'eau du barrage de la Couze
- 1 prise d'eau dans la résurgence karstique du Blagour
- 4 forages profonds dans les vallées d'Entrecors et de Coly
- Une vingtaine de sources

Les unités de distribution de l'agglomération sont tout aussi nombreuses.



COMPETENCE EAU POTABLE LIEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN

La Communauté de communes Midi Corrèzien a délégué sa compétence au Syndicat BELLOVIC (anciens syndicats du SIER de Beaulieu et de Roche de Vic).



Ce dernier gère également la commune de Turenne et trois communes de la CC Xaintrie Val'Dordogne.

Les ressources pour ce territoire sont :

- Un prélèvement dans la Dordogne, station de production de La Grèze en service depuis avril 2015 sur les communes de Nonards et Brivezac (production annuelle de 1 126 525 m³ en 2017) ;
- Douze captages (en nappe souterraine) sur la commune de Mémoire, station de production de La Rodarie (production de 173 422 m³ en 2017).

■ Une eau de qualité pour l'ensemble du territoire du SCOT

Pour l'année 2017, la production d'eau sur le territoire a été répartie de la manière suivante :

2017	Syndicat Bellovic	Agglomération de Brive
Volumes produits (m ³)	1 300 014	7 974 410
Volumes importés (m ³)	-	774 345
Volumes exportés (m ³)	18 389	699 614
Volume consommés (m ³)	831 368	6 035 583
Linéaire de réseau (km)	1 042	1 913
Nombre d'habitants desservis	15 149	99 700
Consommation par habitant desservi	54,84 m ³	60,53 m ³
Nombre d'abonnés	10 079	45 753
Rendement réseau	entre 69,07% et 76,80%	80,50%
Prix moyen	3,80€/m ³	entre 2€38 et 2€92/m ³

Dans le volume consommé est comptabilisée la part consommée par l'industrie (CABB et syndicat BELLOVIC).

Méthode de calcul :

→ P 101.1 = Nombre de prélèvements bactériologiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année × 100

→ P 102.1 = Nombre de prélèvements physicochimiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année × 100

La consommation moyenne annuelle pour l'année 2017 des habitants du SCOT Sud Corrèze est de 57,68 m³.

De manière générale, le territoire du SCOT a une très bonne qualité des eaux.

Contrôle sanitaire	BRIVE Urbain	YSSANDON-NAIS	COIROUX	CUBLAC Bourg	ST-SOLVE	ST-PANTALEON	TOTAL
Nb analyses bactériologiques	160	126	56	10	6	10	368
Nb analyses conformes	160	124	56	10	6	10	366
Taux 2016	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux 2017 P 101.1	100%	98,4%	100%	100%	100%	100%	99,5%
Nb analyses physicochimiques	190	172	83	10	6	13	474
Nb analyses conformes	190	171	82	10	6	13	472
Taux 2016	100%	99,1%	98,3%	100%	100%	100%	99,4%
Taux 2017 P 102.1	100%	99,4%	98,8%	100%	100%	100%	99,6%

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2017

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités	2016	2017
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

L'EAU TRAITEE

Les eaux traitées sont les eaux produites par les stations de traitement.

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités eau traitée	2016	2017
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

SCOT 2012

- De nombreuses stations d'épuration pour un assainissement collectif globalement performant.
- Une amélioration lente de l'assainissement autonome (SPANC).
- Une prise en compte progressive des problématiques liées à l'assainissement des eaux pluviales (schéma directeur d'assainissement)

Objectifs initiaux

- Maintenir le niveau de qualité sur l'ensemble du bassin de la Vézère et mettre en place des moyens de réduction des pollutions urbaines générées par l'agglomération de Brive
- Sécuriser l'alimentation en eau potable du bassin de Brive en poursuivant la protection des captages et en étant vigilants à la bonne application des arrêtés des périmètres de protection des prises d'eau déjà protégées.
- Mettre en place une politique volontariste de maîtrise des rejets afin de préserver la qualité du réseau hydrographique.
- Résoudre les problèmes de surcharges hydrauliques de certaines stations d'épuration et répondre aux futurs besoins.

▪ Une organisation intercommunale

Tout comme la compétence eau potable, celle de l'assainissement des eaux usées et pluviales suit le même schéma.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT LIEE A L'AGGLOMERATION DE BRIVE

L'agglomération est en charge de l'assainissement des 48 communes avec la collecte et le traitement des effluents domestiques, assimilés domestiques et « industriels ».

L'assainissement collectif sur la CABB représente :

- 775 km de linéaire de réseaux
- 47 unités de traitement
- 34 744 abonnées sur l'année 2017 pour une population desservie de 81 375 personnes
- le coût de l'assainissement varie entre 0,64 € et 3,94 € TTC/m³

L'assainissement non collectif représente également une part non négligeable :

- 14 000 installations sur les 48 communes
- 26% de la population de l'Agglo est concernée par le service SPANC
- 20% des installations représentent un risque avéré pour l'environnement et la salubrité.
- 60% des installations mises en œuvre sur le territoire dans le cadre des permis de construire ou des réhabilitations sont des dispositifs drainés, ce qui est un indicateur de la capacité médiocre du sol du territoire à infiltrer.
- 60% de ces nouvelles installations sont des dispositifs traditionnels et 40% des dispositifs agréés plus compacts.
- le prix de l'assainissement non collectif est uniformisé sur l'ensemble des communes de l'Agglo de Brive.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT LIEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN

La part de l'**assainissement collectif** en Midi Corrèzien est plus réduite ; en effet, 19 communes en possèdent un et pour 6 d'entre elles : le bourg d'Altiliac, le bourg et Le Battut à Beaulieu/Dordogne, le bourg et Le Peyriget à Brivezac et les bourgs de Bilhac, Végennes et Puy d'Arnac, cette compétence a été déléguée au Syndicat BELLOVIC.

Ce réseau d'assainissement compte 29 stations d'épuration.

Le Syndicat BELLOVIC s'est (données 2017) :

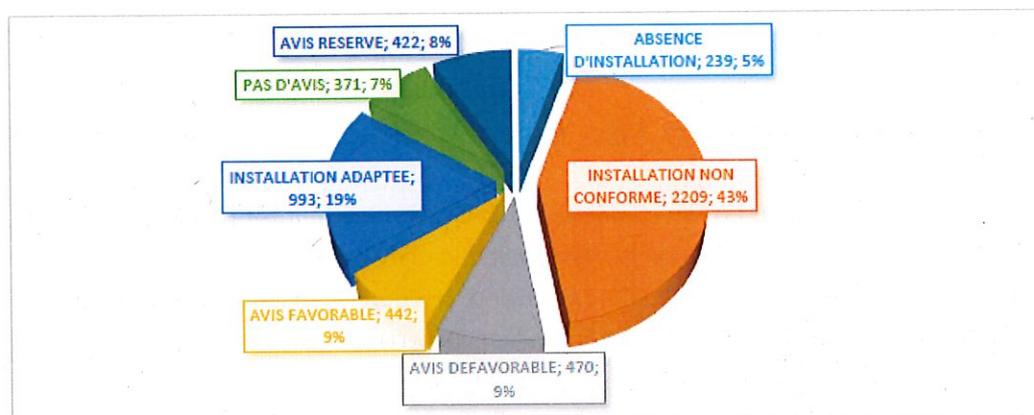
- 962 foyers raccordés,
- 26,58 km de linéaire de réseau,
- 76 680 m³ traités (baisse observé depuis plus de 5 ans),
- Coût en moyenne de 4,40 € le m³.

La part de l'assainissement non collectif est quant à lui bien plus importante du fait de la configuration des communes. Ce service est assuré par la Communauté de communes Midi Corrèzien (2 agents en charge du contrôle des installations).

En 2017, 6 881 foyers disposent d'une installation. 300 installations sont contrôlées par an.

Données disponibles au 6 août 2018 :

Parmi les 5 106 données, sont comptabilisés les avis rendus sur les installations existantes contrôlées et sur les projets d'installation. Depuis l'arrêté du 27 avril 2012, la mention « avis réservé » n'est plus employée, que ce soit pour le « neuf » ou la conception.



2.3.2. Espaces et Sites naturels

SCOT 2012

Objectifs initiaux

- Identifier et protéger efficacement les espaces naturels sensibles

▪ Un patrimoine riche et varié

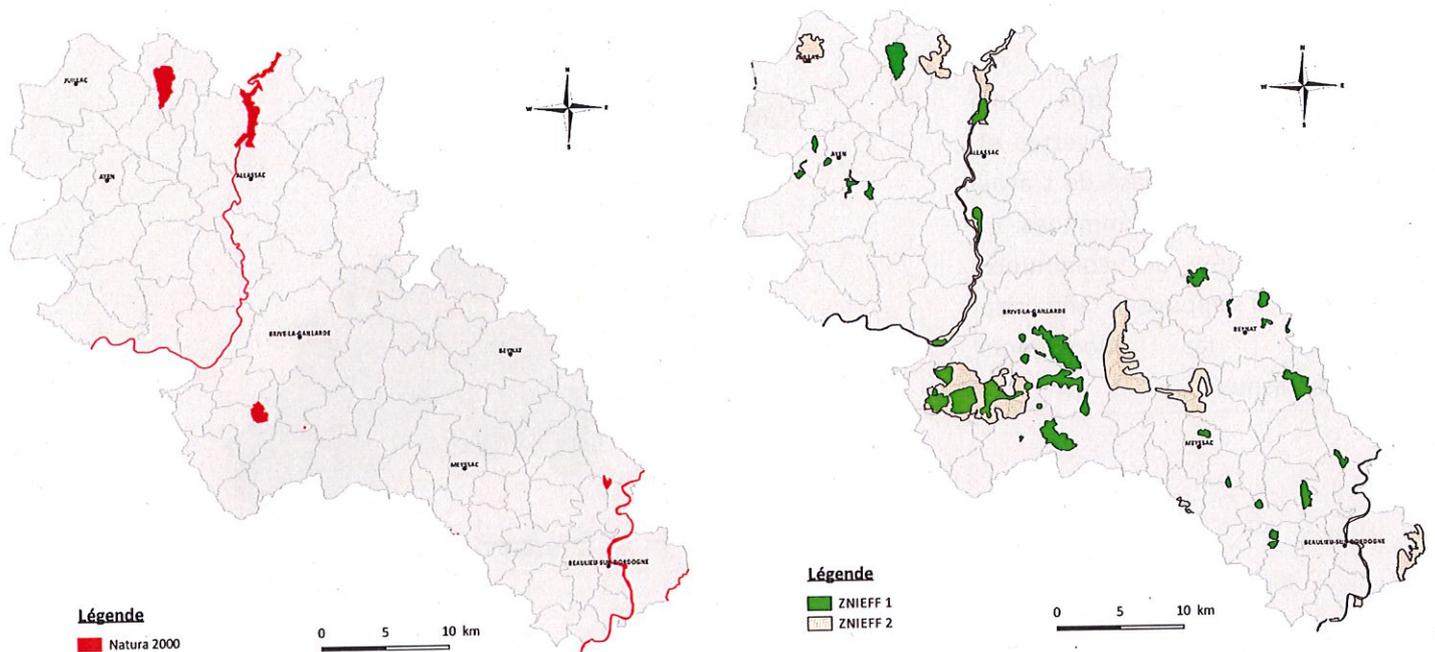
Tout comme en 2012, le patrimoine naturel est riche et diversifié avec des sites remarquables qui avaient été identifiés et qui sont toujours présents aujourd'hui.

Plusieurs classements permettent de protéger ces espaces jugés remarquables et qui parfois font l'objet de protection :

- Natura 2000
- ZNIEFF de type 1 et de type 2
- Arrêté préfectoral de Protection de Biotope
- Réserve naturelle régionale
- Sites classés et inscrits

SCOT 2012

- 5 Sites Natura 2000 (abime de La Fage, pelouse calcicoles et forêt du Causse corrézien à Chasteaux...)
- 36 ZNIEFF de type 1 (gorges du Coiroux, falaise de Jugeals-Nazareth, forêt de blanchefort à Perpezac le Noir...) et 6 ZNIEFF de type 2 (vallée de la Loyre, vallée de la Vianne...)
- 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (riviere Dordogne, vallée de la Couze...)
- 1 réserve naturelle : terres de Rochas Couchaud (Saint-Robert)
- 1 site classé (le puy de Pauliac (Aubazine)
- 5 sites inscrits : parc Monjauze (Brive), la Vézère au Saillant (Voutezac), ...
- Site classé de la butte de Turenne
- La nature ordinaire que compose le patrimoine boisé, les petits étangs, les zones humides, le réseau hydrographique contribue également à la richesse des paysages et à la qualité du cadre de vie.



Du fait de la connaissance de l'existence de ces sites, ces derniers sont obligatoirement pris en compte dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement du territoire. La Mission Régionale de l'Autorité Environnement donne des avis à la fois lors d'élaboration de documents mais également lors de projet relevant de l'intérêt général afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incidences sur ces sites et milieux.

- Une nécessaire prise en compte des cœurs de biodiversité et des continuités écologiques

SCOT 2012

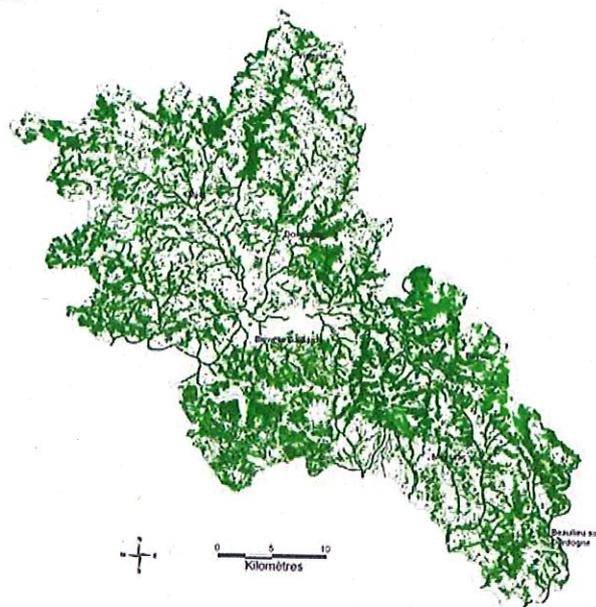
- Des continuités écologiques assurées grâce à la trame verte et bleue.

Objectifs initiaux

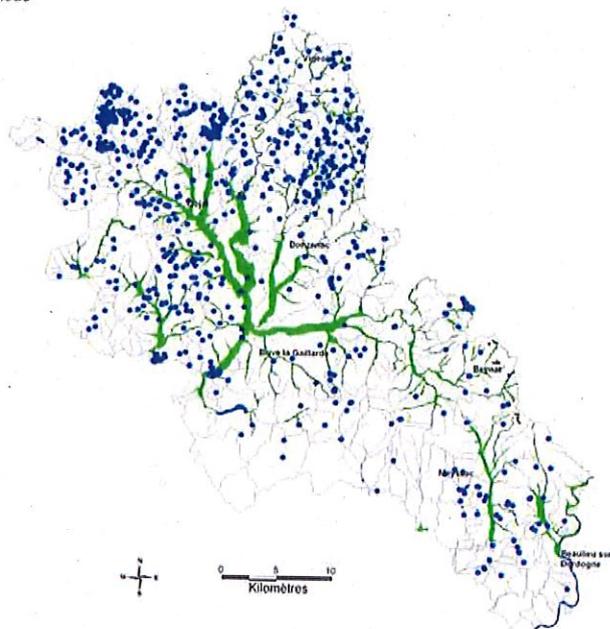
- Préserver les espaces naturels remarquables de toutes pressions anthropiques supplémentaires.

- En 2012, il avait été réalisé ces travaux d'identification du patrimoine écologique du territoire. Ces trames vertes et bleues sont une base de travail sur laquelle les communes et communautés de communes doivent s'appuyer afin de réaliser les documents d'urbanisme.

La Trame verte



La Trame bleue



Sauvegarder la biodiversité et la richesse écologique

- Richesse des milieux

SCOT 2012

- Le territoire comporte des écosystèmes variés et très riches.
- Une espace rural et forestier qui subit différentes pressions.
- Fragilisation des zones humides.
- Un ensemble d'entités biogéographiques et écosystémiques très différentes.
- Des milieux agropastoraux maintenus par une agriculture traditionnelle.

- **Zones humides**

SCOT 2012

- Territoire très riche en zones humides. Véritables réservoirs biologiques, ces espaces sont vulnérables face à l'urbanisation.

Objectifs initiaux

- Prendre en compte les zones humides dans les problématiques d'urbanisation.
- Préserver les continuités sur les secteurs déconnectés de l'urbanisation et les restaurer sur les secteurs urbanisés.

- **Biodiversité aquatique**

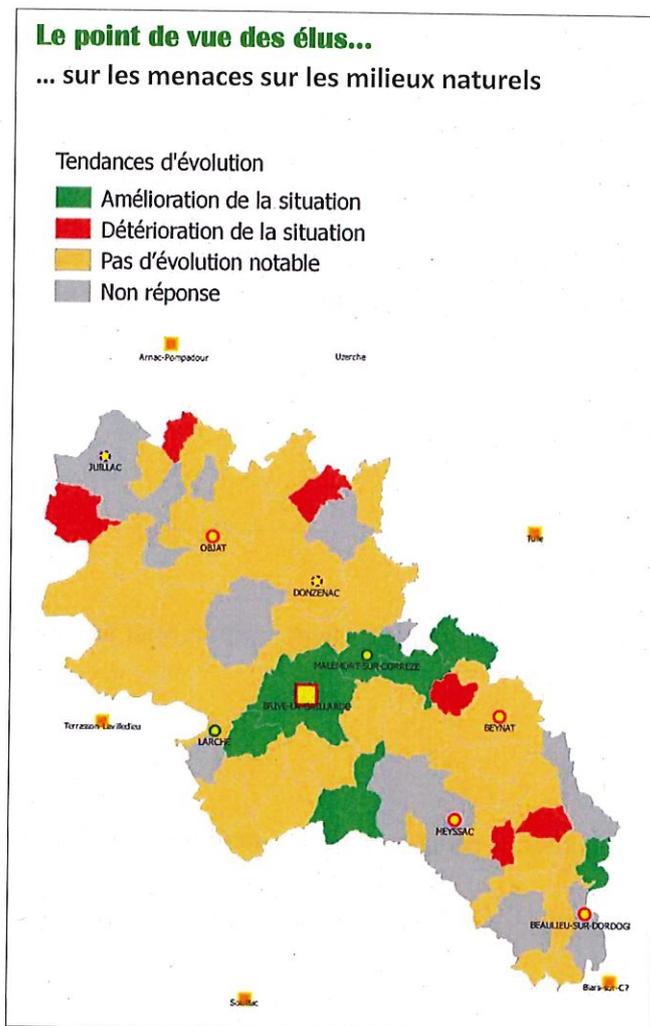
SCOT 2012

- Un réseau hydrographique de grande ampleur, avec un potentiel aquatique très fort mais soumis aux pressions.

Objectifs initiaux

- Prendre en compte les secteurs protégés dans les modifications hydro morphologiques et les conflits d'usage.
- Surveiller les ouvrages hydroélectriques vis-à-vis des continuités écologiques et des peuplements piscicoles.

Pour ces thématiques, il sera intéressant de regarder dans la partie prise en compte des prescriptions et recommandations du SCoT si ces éléments ont bien été pris en compte et si des actions ont été réalisées afin de contribuer à la protection de ces milieux.



Il sera d'autant plus intéressant de le faire sur les communes où « une détérioration de la situation » est constatée par les élus.

▪ **Nombreux outils de gestion et de protection**

SCOT 2012

- ZNIEFF
- Natura 2000
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- Sites inscrits et classés

Objectifs initiaux

- Prendre en compte les ZNIEFF et les autres mesures protectrices.
- Protéger et surveiller les périmètres autour des secteurs Natura 2000 souvent soumis aux pressions urbaines et agricoles.

Là aussi la prise en compte des prescriptions et recommandations dans l'élaboration/la révision des documents d'urbanisme pour les questions d'outils de gestion et de protection permettra d'apprécier la place de l'écologie au sein des communes du SCoT.

Raisonner la consommation des espaces pour ménager et aménager les paysages

▪ Diversité des identités paysagères

- Paysages de la marge aquitaine

Enjeux

Espaces ouverts : conservation de l'équilibre agriculture /forêt

Forêts, arbres isolés et bocages : identification et préservation, préservation du chêne truffier

Vallées retenues : accessibilité à aménager, valorisation des points de vue

Péri urbanisation : trouver des alternatives à l'étalement urbain linéaire le long des axes

Silhouettes urbaines : mises en scène des villes et villages par le maintien des espaces ouverts en franges, gestion de l'implantation des constructions nouvelles

Patrimoine bâti : préservation, mise en valeur notamment par le tourisme

Abords routiers : gestion des abords de l'A20 et des échangeurs

- Paysages de la campagne résidentielle

Enjeux

Espaces ouverts : conservation de l'équilibre agriculture /forêt

Forêts, arbres isolés et bocages : identification et préservation

Vallées, retenues : accessibilité à aménager, valorisation des points de vue

Péri urbanisation : trouver des alternatives à l'étalement urbain linéaire le long des axes

Silhouettes urbaines : mises en scène des villes et villages par le maintien des espaces ouverts en franges, gestion de l'implantation des constructions nouvelles

Patrimoine bâti : préservation, mise en valeur notamment par le tourisme

Abords routiers : gestion des abords de l'A89 et de la RN 1089

- Paysages de la Montagne

Enjeux

Espaces ouverts : conservation de l'équilibre agriculture /forêt

Forêts, arbres isolés et bocages : maintien de l'équilibre feuillus/résineux

Vallées, retenues : accessibilité à aménager, valorisation des points de vue

Silhouettes urbaines : mises en scène des villes et villages par le maintien des espaces ouverts en franges, gestion de l'implantation des constructions nouvelles

Patrimoine bâti : préservation, mise en valeur

Abords routiers : gestion des abords

▪ Richesse patrimoniale

SCOT 2012

- 158 monuments historiques
- 8 Sites classés et 33 sites inscrits
- 3 ZPPAUP (Donzenac, Turenne, Aubazine) 2 en cours de réalisation (Brive, Beaulieu-sur-Dordogne), 1 en projet (Allasac)
- Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise (44 communes en 2012, 47 aujourd'hui)
- 13 communes concernées par la loi Montagne

Objectifs initiaux

- Prendre en compte les Monuments Historiques et les servitudes de protection qu'ils créent, les dispositions de la loi Montagne

Ces protections toujours présentes au sein du territoire ont, pour quelques-unes quelque peu évolué. En effet, les ZPPAUP, devenue des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sont devenues avec la loi n°2016-925 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 portant création des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) a de fait transformé les AVAP du territoire en SPR dont les documents liés tiennent lieu de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) jusqu'à leur révision.

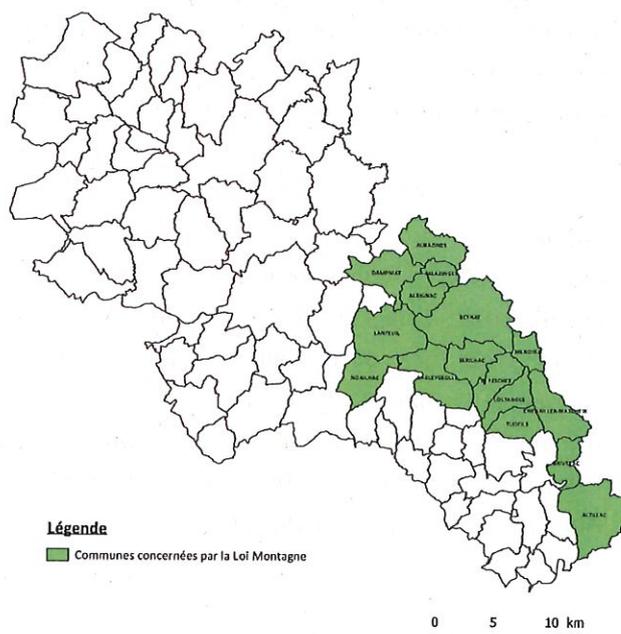
Sur le territoire, il y a 3 SPR :

- Brive-la-Gaillarde
- Ligneyrac : toute la commune
- Beaulieu-sur-Dordogne : toute la commune

Toutes ces protections sont automatiquement intégrées et pris en compte dans les documents et autorisations d'urbanisme.

Il y a également une Opération Grand Site de Collonges-la-Rouge à Turenne lancée en 2004 et agréée en 2007 par la Commission supérieure des Sites qui a validé le périmètre s'étendant sur 5 communes : Collonges-la-Rouge, Ligneyrac, Noailhac, Saillac et Turenne.

16 communes sont concernées par la Loi Montagne (cf. carte ci-contre).



Données : Data.gouv - Conception : SEBB, Novembre 2018

▪ **Urbanisation et qualité des paysages**

SCOT 2012

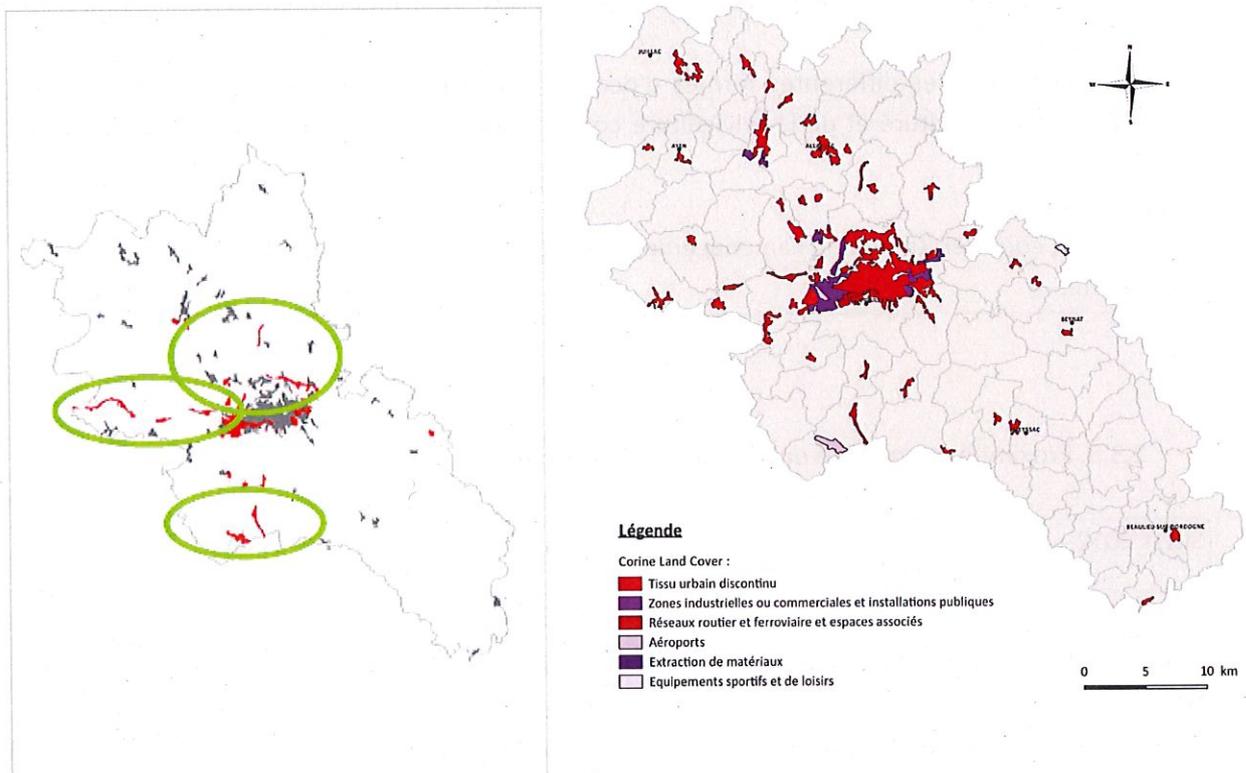
- 8 Sites classés

- Des menaces sur la qualité des paysages : dispersion du bâti, étalement banalisé des villes, progression des zones d'activités à proximité immédiate des grandes infrastructures de communication.

Objectifs initiaux

- Inciter les documents d'urbanisme à prendre en compte dans les projets d'extension urbaine les éléments paysages comme composante d'un projet au même titre que les voies, réseaux...

En 2012 (données Corine Land Cover de 2006) :



Une progression de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles et naturels avait été mise en avant lors de l'élaboration du SCoT. En 2018, cette consommation de l'espace n'a pas éclaté. Le tissu urbain est discontinu et le territoire de la Communauté de communes Midi Corrèzien est très peu artificialisé.

▪ Urbanisation, forme urbaine et architecturale

SCOT 2012

- Développement de villas au centre de grandes parcelles, sans adaptation à la configuration du site et sans continuité ou accroche avec le bâti ancien.
- De nombreuses constructions implantées le long des voies ou dans des opérations de quelques lots ne respectant pas l'histoire du site, ni la configuration des lieux.

Objectifs initiaux

- Préférer des greffes urbaines visant à prolonger l'histoire du bâti ou affirmer une rupture qui ne pénalise pas l'héritage de l'urbanisation traditionnelle.
- Rechercher une accroche des constructions au site.

▪ Paysages, patrimoine et agriculture

SCOT 2012

- Les occupations agricoles et végétales de l'espace représentent un élément clé de la composition des paysages.
- Concurrence entre les différentes formes d'occupation du territoire : seuls les secteurs les plus dynamiques de l'agriculture et de la sylviculture concentrant les investissements les plus importants résistent.

Objectifs initiaux

- Prendre en considération dans l'aménagement les signaux du dynamisme de l'agriculture et de la sylviculture.

2.3.3. Proximité et équilibre environnement/économie

SCOT 2012

Objectifs initiaux

- Préserver le capital environnement et le valoriser au profit de l'attractivité et du développement du territoire
- Être exemplaire quant à la prise en compte de la gestion de la ressource en eau pour ne pas aggraver l'état de la ressource en aval.

Mettre la proximité au cœur de la démarche pour concilier la qualité de l'environnement et la création de l'emploi

- Réduire la production de déchets et assurer leur gestion au plus près de leur production pour conforter l'économie locale et favoriser les économies d'énergie

SCOT 2012

- Parc d'apport volontaire : 216 points propres pour déchets recyclables, 1000 bornes pour le verre
- 3 500 composteurs distribués aux habitants
- Collectes des encombrants : 13 déchetteries
- Centre d'enfouissement de Perbousie : réhabilitation et réduction progressive de l'activité avant fermeture définitive.

Objectifs initiaux

- Traiter et valoriser les déchets au plus près de la source.
- Identifier les actions à mener pour réduire les gisements d'ordures ménagères.

En 2012 le **Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Corrèze** était en cours de modification. Cette révision a été approuvée le 26 juin 2014 puis validée par arrêté préfectoral de juillet 2014. En terme de **prévention** il prévoit de réduire les quantités d'ordures ménagères et assimilées de 12%, limiter l'évolution des quantités d'encombrants et de déchets verts collectés, maintenir les quantités des déchets des activités économiques.

Concernant le **tri**, il vise à augmenter la part de déchets valorisés et développer le compostage et la collecte de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) sur Brive.

Du point de vue des installations, l'usine d'incinération de Saint-Pantaléon-de-Larche est maintenue, tout comme l'installation de stockage des déchets de Perbousie. La mise en place d'une collecte de bio déchets sur le SIRTOM ainsi qu'une installation de compostage des bio déchets sur le secteur de Brive. Il est également prévu la construction d'une installation de tri des recyclables.

Le SIRTOM, en charge de la collecte, l'a organisé de différentes manières suivant les communes :

- En porte à porte
- En point d'apport volontaire
- En déchetterie

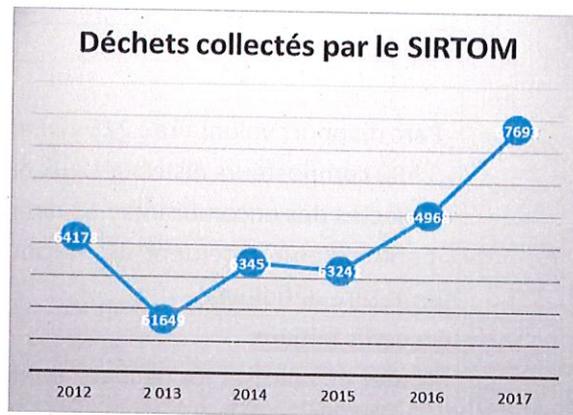
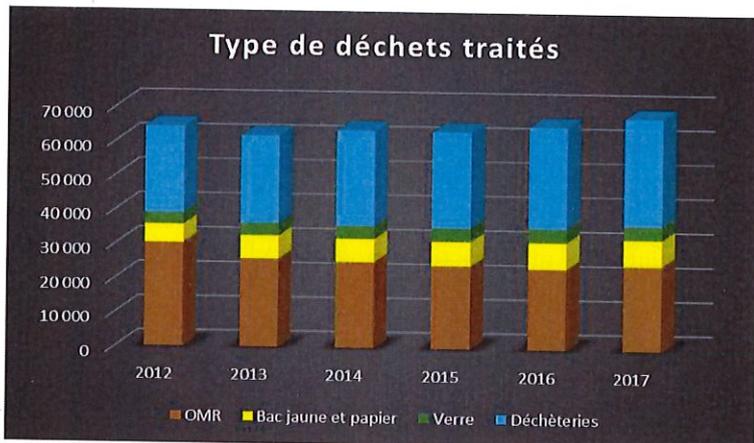
La mise en place de la tarification incitative s'est accompagnée d'un vaste plan de modernisation du service de collecte.

Pour la collecte des ordures ménagères :

- Harmonisation des fréquences de collecte : 1 ramassage des ordures ménagères hebdomadaire sur l'ensemble du territoire
- Développement de la collecte des déchets triés en porte à porte pour les zones urbanisées avec une fréquence de collecte d'une fois tous les 15 jours
- Densification des points de recyclage dans les zones rurales (colonnes à emballages, papier et verre)

Depuis septembre 2012, la collecte sélective en porte à porte a été mise en place sur une première série de communes (celles précédemment collectées 2 fois par semaine en ordures ménagères). Elle s'est étendue progressivement aux autres bourgs et hameaux.

L'augmentation de la population a augmenté la production de déchets. Toutefois, la part des OMR collectées a baissé au profit des matières recyclables.

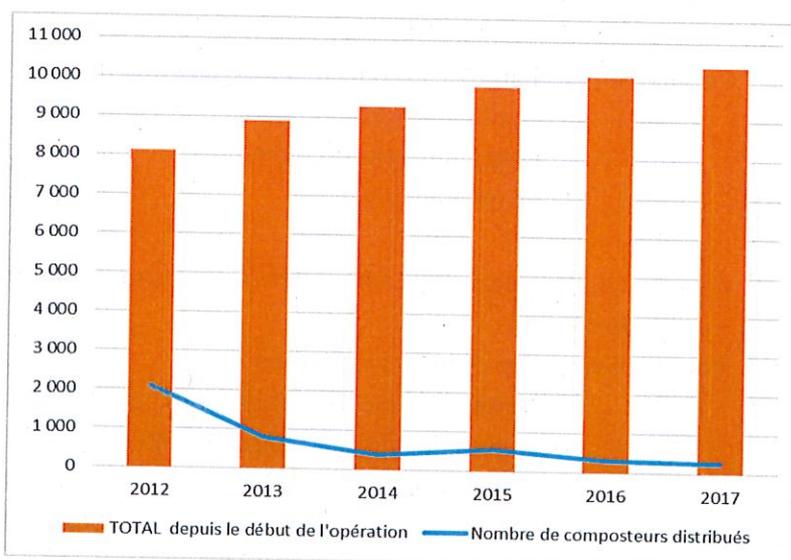


Afin de faciliter ce tri, il y a eu un déploiement des points d'apports volontaires et des colonnes semi-enterrées. De plus, le territoire a une très bonne couverture en déchetterie, 4 sont sur le Midi Corrèzien et 9 sur le territoire de l'Agglo :

- Déchetterie d'AUBAZINE
- Déchetterie de BEAULIEU
- Déchetterie de BEYNAT
- Déchetterie de BRIVE Léo Lagrange
- Déchetterie de BRIVE Tujac
- Déchetterie de COSNAC
- Déchetterie de MALEMORT
- Déchetterie de DONZENAC
- Déchetterie d'USSAC
- Déchetterie de ST PANTALEON
- Déchetterie de ST JULIEN MAUMONT
- Déchetterie de ST BONNET LA RIVIERE
- Déchetterie d'OBJAT

L'opération distribution de compostage organisée par le SIRTOM a également permis de traiter un gisement non négligeable : les bio-déchets. Depuis le lancement de l'opération, c'est plus de 10 000 composteurs qui ont été distribués à l'ensemble de la population du territoire.

L'expérimentation de la ville de Brive (ramassage des bio-déchets sur des quartiers) va permettre de poursuivre cette sensibilisation à d'autres communes.



Le décalage des fréquences de ramassage entre les zones urbanisées et les zones rurales est une piste de progression.

- Un gisement de matières premières en perte de vitesse

SCOT 2012

- Baisse de l'exploitation des ressources minière s'expliquant par la diminution des débouchés au niveau national mais également au sein du département où les gros chantiers sont moins nombreux.

Objectifs initiaux

- Préférer l'extension des carrières existantes à l'ouverture de nouveaux sites.
- Lors de la remise en état des carrières en fin d'exploitation, privilégier les techniques de réhabilitation les plus douces.

- Un gisement de matières premières en perte de vitesse

SCOT 2012

- Baisse de l'exploitation des ressources minière s'expliquant par la diminution des débouchés au niveau national mais également au sein du département où les gros chantiers sont moins nombreux.

Objectifs initiaux

- Préférer l'extension des carrières existantes à l'ouverture de nouveaux sites.
- Lors de la remise en état des carrières en fin d'exploitation, privilégier les techniques de réhabilitation les plus douces.

	SCOT 2012	Bilan 2018
	18 carrières	Pas d'évolution
Carrières en cours d'exploitation	Schéma Départemental des Carrières de la Corrèze approuvé le 18 avril 2000.	L'article 129 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a institué le Schéma Régional des Carrières (SRC) qui à son entrée en vigueur, au plus tard au 1er janvier 2020, viendra remplacer les Schémas Départementaux des Carrières (SDC). Le niveau d'opposabilité est désormais la prise en compte dans les SCOT.

- Une qualité d'air préservée des pollutions (source données /www.atmo-nouvelleaquitaine.org, bilan 2016)

SCOT 2012

- Lors de la remise en état des carrières en fin d'exploitation, privilégier les techniques de réhabilitation les plus

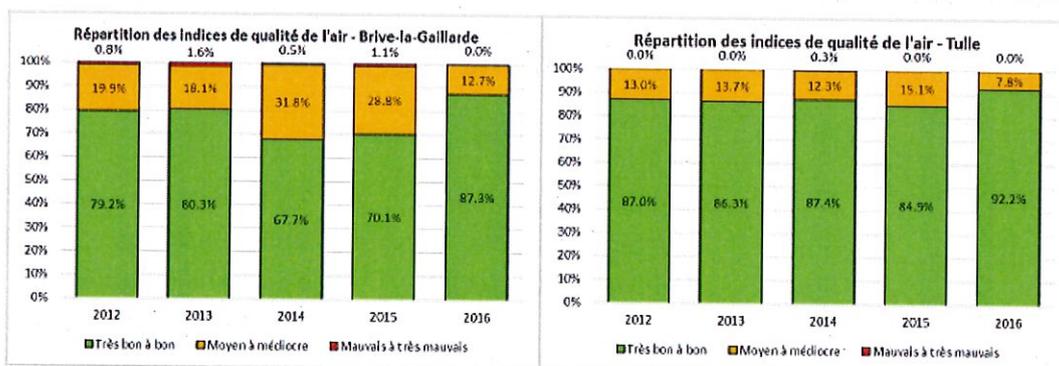
Objectifs initiaux

- Un objectif de réduction de 30% des émissions de particules primaires d'ici 2015 sera recherché.
- Maximiser la performance environnementale des nouveaux projets d'aménagement et encadrer l'expansion des déplacements individuels
- Réduire les émissions liées au trafic routier principalement sur les communes traversées par les autoroutes.

- ✓ Indice de qualité de l'air

En 2016, les indices de qualité de l'air ont été relativement bons sur l'ensemble de la Corrèze. Ainsi, le nombre de jours présentant un indice « très bon » à « bon » (indice compris entre 1 et 4) est de 309 jours à

Dept	Zone	Répartition des indices de qualité de l'air en 2016		
		Très bons à bons (1-4)	Moyens à médiocres (5-7)	Mauvais à très mauvais (8-10)
19	Brive-la-Gaillarde	87,3%	12,7%	0,0%
	Tulle	92,2%	7,8%	0,0%



Brive-la-Gaillarde (330 jours à Tulle). Aucun indice « mauvais » à « très mauvais » (indice compris entre 8 et 10) n'a été recensé en 2016.

La comparaison globale des indices avec ceux des années antérieures montre que le bilan 2016 est le meilleur des cinq dernières années.

- ✓ Épisodes de pollution

En 2016, aucun jour de procédure d'informations/recommandations en Nouvelle-aquitaine n'a concerné le département de la Corrèze (0/13). De même, parmi les 2 jours de procédure d'alerte qui ont touché la région, aucun n'a concerné la Corrèze.

Nombre de jours de procédure	19 (Brive / Tulle)	Nouvelle-Aquitaine
PIR ou PAL	0	13
dont PAL	0	2

PIR : Procédure d'Information/Recommandation
PAL : Procédure d'ALerte

✓ Dioxyde d'azote (NO₂)

En Corrèze, les valeurs limites au dioxyde d'azote sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure fixe :

- La moyenne annuelle maximale s'élève à 21 µg/m³ au niveau de la station sous influence trafic de Tulle-Victor (valeur limite : 40 µg/m³)
- Aucune station n'atteint le seuil de 200 µg/m³ (valeur limite : 18 heures de dépassement maximum).

En ce qui concerne l'exposition aiguë, les seuils d'informations/recommandations (200 µg/m³ en moyenne horaire) et d'alerte (400 µg/m³ en moyenne horaire) n'ont pas été dépassés sur les sites de mesure fixe.

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	NO ₂ - moy. annuelle	NO ₂ - max. horaire	NO ₂ - Nb. heures > 200 µg/m ³
19	35004	Brive La Gaillarde	Fond	Urbaine	17	115	0
	35006	Tulle-Hugo	Fond	Urbaine	15	88	0
	35023	Tulle-Victor	Trafic	Urbaine	21	123	0
Seuils réglementaires :					Valeur limite :	40 µg/m ³	18 heures max
					Seuil d'information/recommandations :	200 µg/m ³	
					Seuil d'alerte :	400 µg/m ³ sur 3 h	

Tableau 32 : Corrèze - Bilan réglementaire des mesures en NO₂

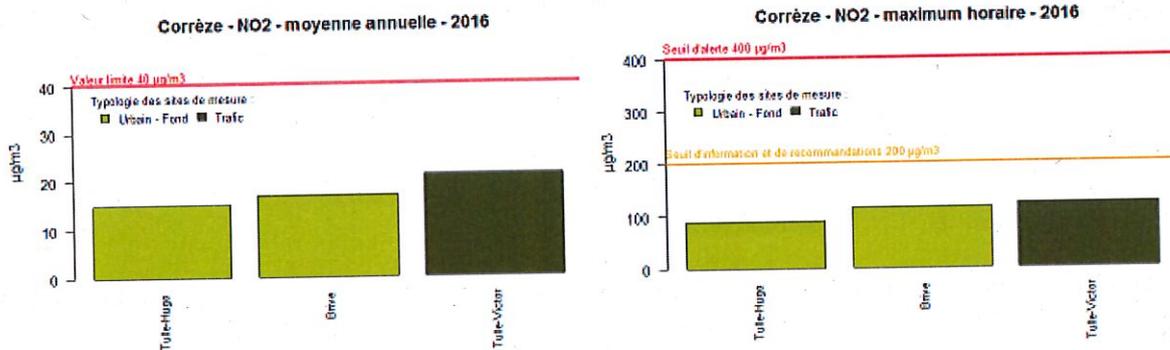


Figure 55 : Corrèze - Moyennes annuelles et maxima horaires en NO₂

Les oxydes d'azote en zones urbaines sont très majoritairement issus du trafic routier. C'est donc le long des axes à fort trafic que l'on retrouve les concentrations les plus élevées. Sur la carte ci-après, il est constaté des niveaux élevés sur l'autoroute A20 et les grands boulevards périphériques pour lesquels la valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m³ est dépassée.

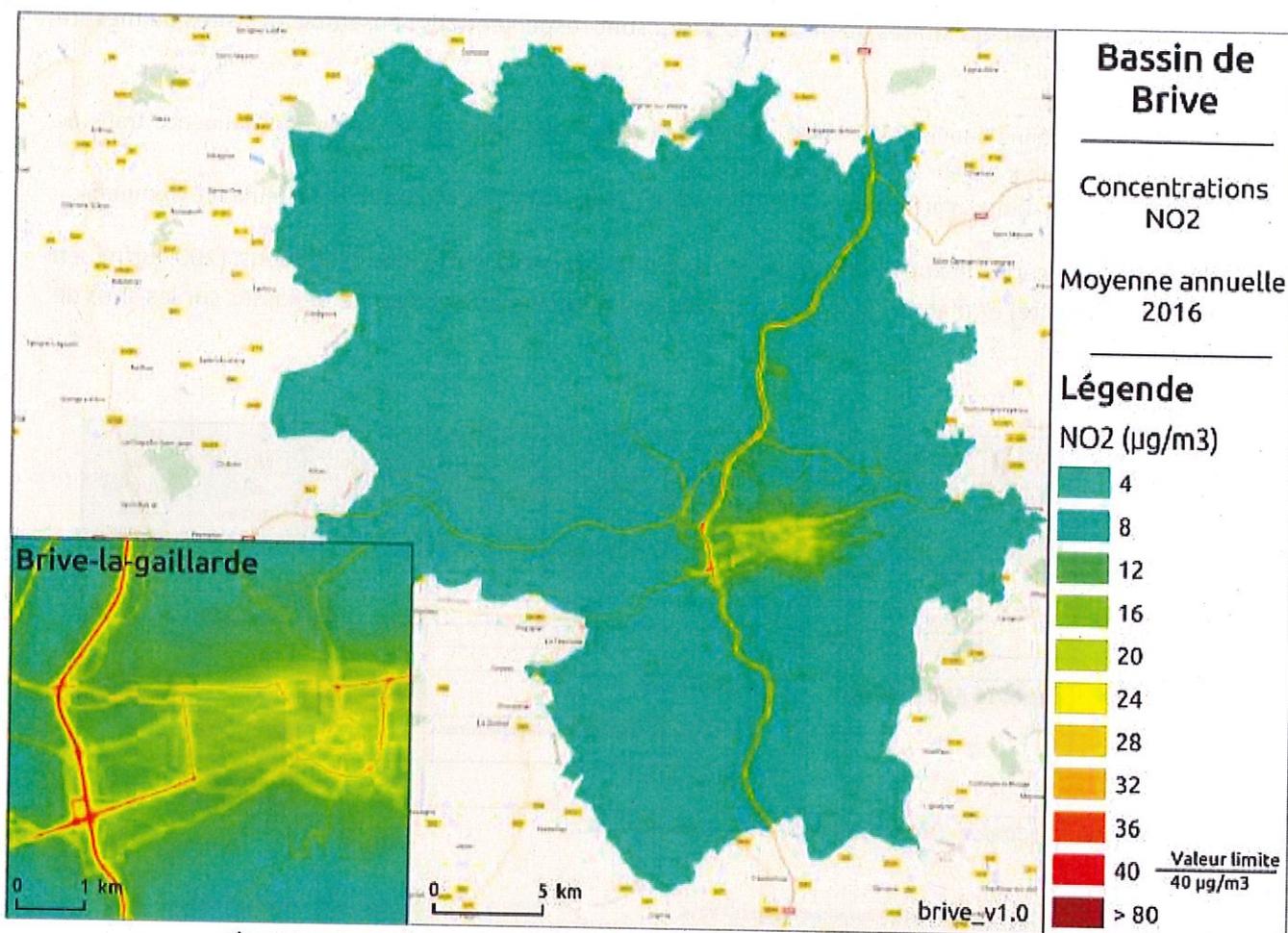


Figure 56: Modélisation des concentrations de NO₂ sur le bassin de Brive en 2016.

- ✓ Particules fines en suspension (PM10)

En 2016, les valeurs limites relatives aux particules PM10 sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure fixe :

- La moyenne annuelle s'élève à 15 µg/m³ au niveau des 2 stations sous influence de fond du département (valeur limite : 40 µg/m³)
- Aucun jour de dépassement de seuil de 50 µg/m³ n'a été enregistré (valeur limite : 35 jours de dépassement autorisés).

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	PM10 - moy. annuelle	PM10 - max. journalier	PM10 - Nb. jours > 50 µg/m ³
19	35004	Brive La Gaillarde	Fond	Urbaine	15	47	0
	35006	Tulle-Hugo	Fond	Urbaine	15	40	0

Seuils réglementaires :		Valeur limite :	40 µg/m ³
		Objectif de qualité :	30 µg/m ³
		Seuil d'information/recommandations :	50 µg/m ³
		Seuil d'alerte :	80 µg/m ³

Tableau 33 : Corrèze- Bilan réglementaire des mesures en PM10

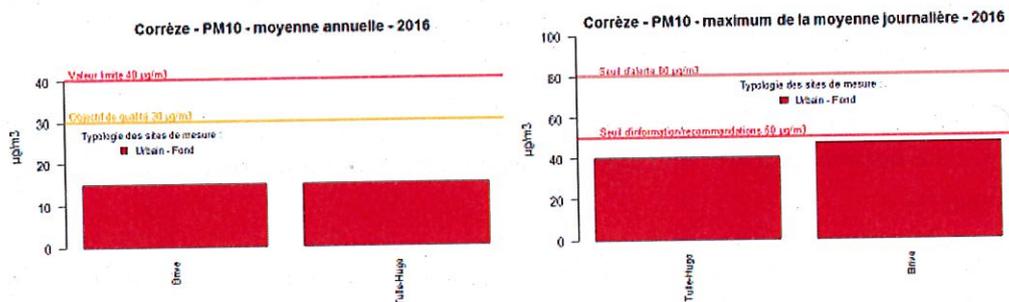


Figure 57 : Corrèze - Moyennes annuelles et maxima de la moyenne journalière en PM10

De même, l'objectif de qualité de 30 µg/m³ en moyenne annuelle est respecté sur l'ensemble des sites de mesure.

En ce qui concerne l'exposition aiguë, les seuils d'informations/recommandations et d'alerte (respectivement 50 µg/m³ et 80 µg/m³ en moyenne journalière) n'ont été atteints sur aucun site de mesure fixe.

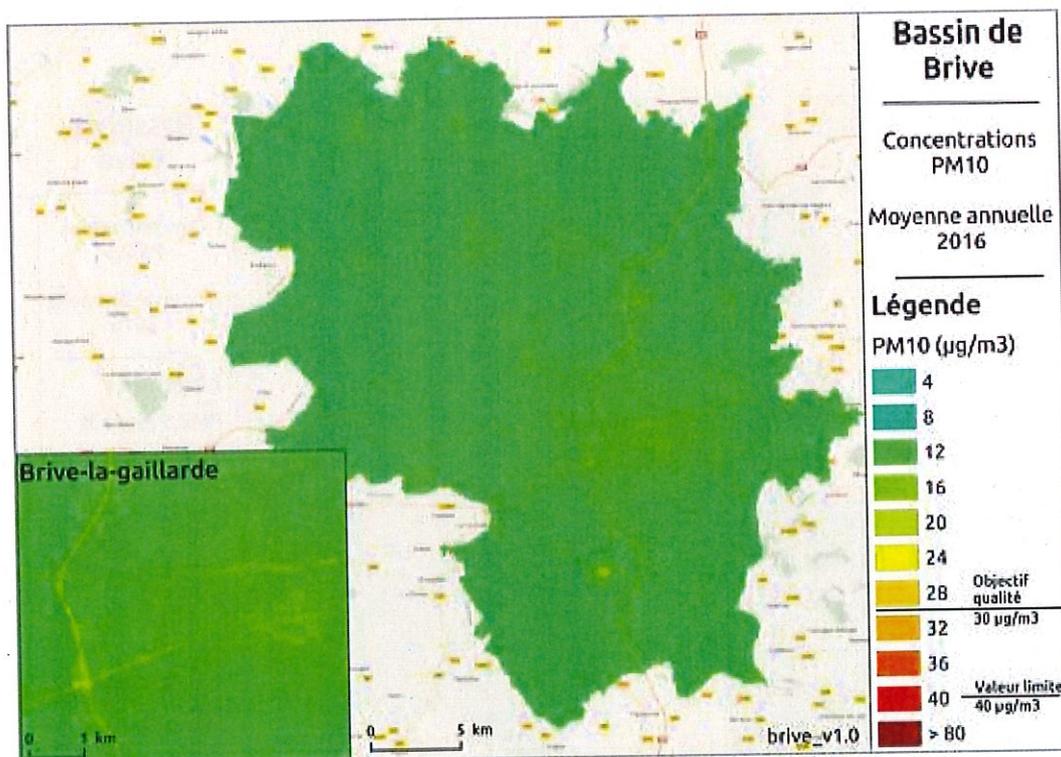


Figure : Modélisation des concentrations de PM10 sur le Bassin de Brive en 2016.

Différentes sources participent aux émissions de PM10 sur une zone urbaine. Le chauffage des logements, le trafic routier et les industries sont les principales. De ce fait, les différences de concentrations entre les axes routiers et les zones d'habitation sont moins marquées que pour le NO₂ (émis majoritairement par le trafic routier). Aucun dépassement de la valeur limite annuelle européenne établie à 40 µg/m³ n'est constaté en 2016 sur le bassin de Brive. L'objectif de qualité établi à 30 µg/m³ est également respecté.

✓ Particules fines (PM2,5)

en 2016, la valeur relative aux particules fines PM2,5 (25 µg/m³ en moyenne annuelle) est respectée en Corrèze. La moyenne annuelle mesurée au niveau de la station de Tulle-Victor (influence trafic) s'élève à 8 µg/m³.

De même, la valeur cible et l'objectif de qualité (respectivement 20 µg/m³ et 10 µg/m³ en moyenne annuelle) sont respectés sur ce site de mesure.

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	PM2,5-moy. annuelle
19	35023	Tulle-Victor	Trafic	Urbaine	8
Seuils réglementaires :			Valeur limite :		
			Valeur cible :		20 µg/m ³
			Objectif de qualité :		10 µg/m ³

Tableau 34 : Corrèze- Bilan réglementaire des mesures en PM2,5

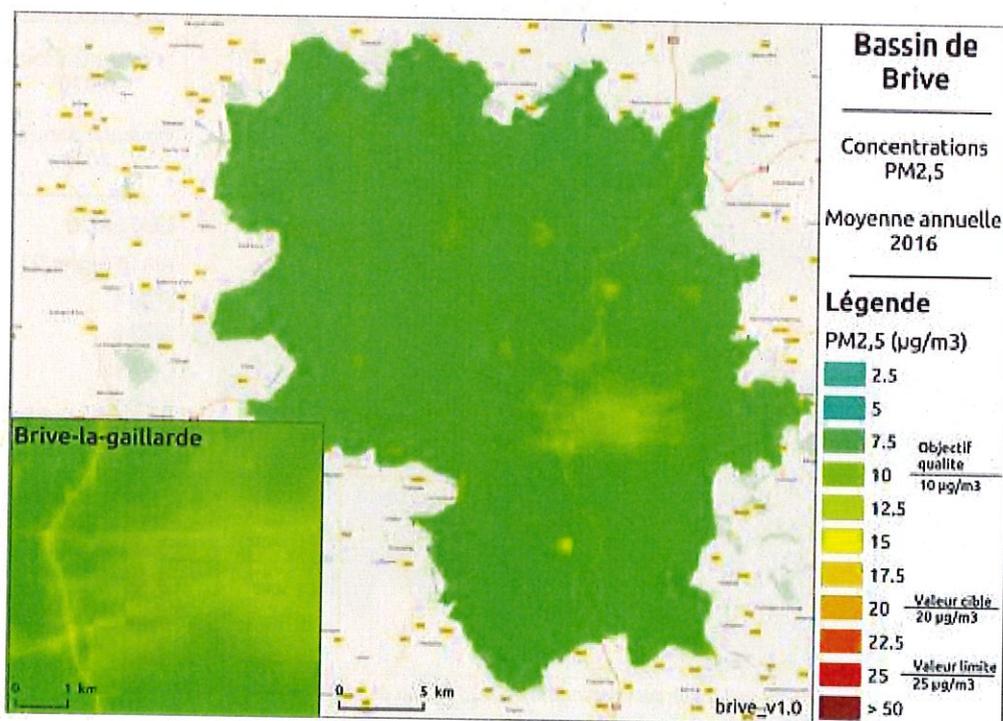


Figure 58: Modélisation des concentrations de PM2,5 sur le bassin de Brive en 2016.

Tout comme les PM10, les PM2,5 sont en grande partie émises par le trafic routier, le chauffage des logements et les activités industrielles. La carte ci-dessus montre des niveaux de PM2,5 plus importants le long des grands axes routiers : l'autoroute A20 et les grands boulevards périphériques de Brive ainsi qu'un niveau de la carrière de Chasteaux et dans une moindre mesure dans les centres urbains. Les valeurs limite et cible annuelles, fixées respectivement à 25 et 20 µg/m³, ne sont pas dépassées en 2016.

Dépt	Code station	Nom station	Influence	Implantation	O ₃ - max. horaire	O ₃ - max. de la moy. sur 8 heures	O ₃ - nb. j. > 120 µg/m ³ sur 8h (moy. 3 ans)
19	35004	Brive La Gallarde	Fond	Urbaine	124	122	10
	35006	Tulle-Hugo	Fond	Urbaine	125	122	3
Seuils réglementaires :					Seuil d'info/recommandations :	180 µg/m ³	
					Seuil d'alerte :	240 µg/m ³ 180 µg/m ³ 120 µg/m ³ 60 µg/m ³	
					Objectif de qualité :	120 µg/m ³	
					Valeur cible :		25 j max

Tableau 35 : Corrèze - Bilan réglementaire des mesures en O₃

✓ Ozone (O₃)

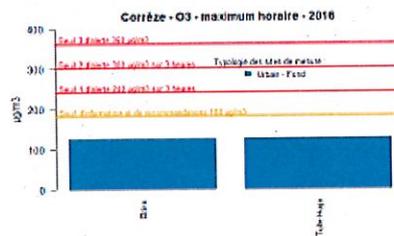


Figure 59 : Corrèze - Maxima horaires en O₃

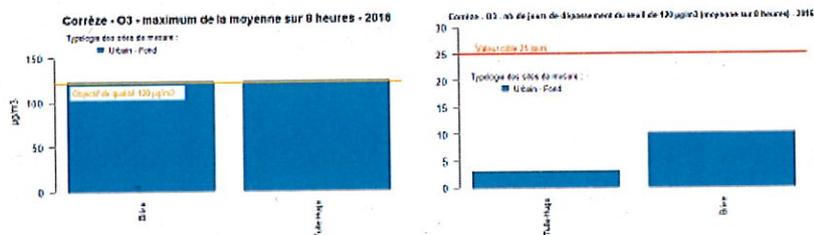


Figure 60 : Corrèze - Max des moy. sur 8 h et nb moy sur 3 ans de dépassement du seuil de 120 µg/m³ sur 8 h en O₃

En 2016, la moyenne maximale sur 8 heures consécutives dépasse l'objectif de qualité ($120 \mu\text{g}/\text{m}^3$) sur les 2 sites de mesure fixe en Corrèze.

En revanche, le nombre de jours de dépassement du seuil de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures consécutives respecte la valeur cible (25 jours maximum en moyenne sur 3 ans).

En ce qui concerne l'exposition aiguë, les seuils d'informations/recommandations ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire) et d'alerte (plusieurs seuils) n'ont pas été dépassés en 2016.

▪ **Une population faiblement impactée par les nuisances sonores**

SCOT 2012

- Impact des infrastructures de transport terrestre concentré sur le cœur urbain du territoire
- 28 communes concernées par un arrêté de classement sonore

Objectifs initiaux

- Préserver les habitants des nuisances sonores générées par les infrastructures de transport.
- Inciter les collectivités à identifier les points noirs de bruit.
- Anticiper les impacts des projets d'infrastructures.
- Proposer une réelle alternative modale.

Plusieurs infrastructures sont classées du fait des nuisances sonores qu'elles peuvent générer. En Corrèze, il y a :

- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État de première échéance qui se rapporte aux routes nationales dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules. Il a été publié en 2013. L'Autoroute A20 est concernée par ce PPBE avec un arrêté préfectoral d'approbation du PPBE (échéance 1) du 13 décembre 2013 et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (échéance 1) de 2013.
- Le PPBE de **deuxième échéance**, qui se rapporte aux routes nationales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules a été publié en 2015. Les **Autoroutes A20 et A89** sont concernées avec un arrêté préfectoral d'approbation du PPBE (échéance 2) du 17 août 2015 et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (échéance 2) de 2015.

De plus un arrêté de classement sonore en Corrèze du 27 juillet 2015 et un arrêté modificatif du classement sonore en Corrèze en date du 13 décembre 2016 classent également des infrastructures (routières et ferroviaires) de plus petites envergures.

L'aéroport Brive vallée de la Dordogne fait également l'objet d'un arrêté de Plan d'Exposition aux Bruits.

2.3.4. Prévention des risques

▪ Des risques naturels et technologiques

SCOT 2012

- Des risques inondations étendus mais encadrés.
- Des mouvements de terrain peu maîtrisés.
- Des risques technologiques concentrés et limités.

Objectifs initiaux

- Améliorer la connaissance de l'aléa inondation
- Réduire les risques d'inondations en aménageant des champs d'expansion de crues ou des ouvrages de ralentissement du débit en amont des zones vulnérables et en gérant le ruissellement pluvial dans les zones imperméabilisées.
- Contrôler l'urbanisation au niveau des zones de pentes élevées et contrôler l'urbanisation au niveau des zones humides.
- Réfléchir à un PPRI ou autre niveau de prévention/protection sur les secteurs de la confluence Maumont-Soudoire, Tourmente-ruisseau de Ligneyrac, Vallée de la Dordogne.

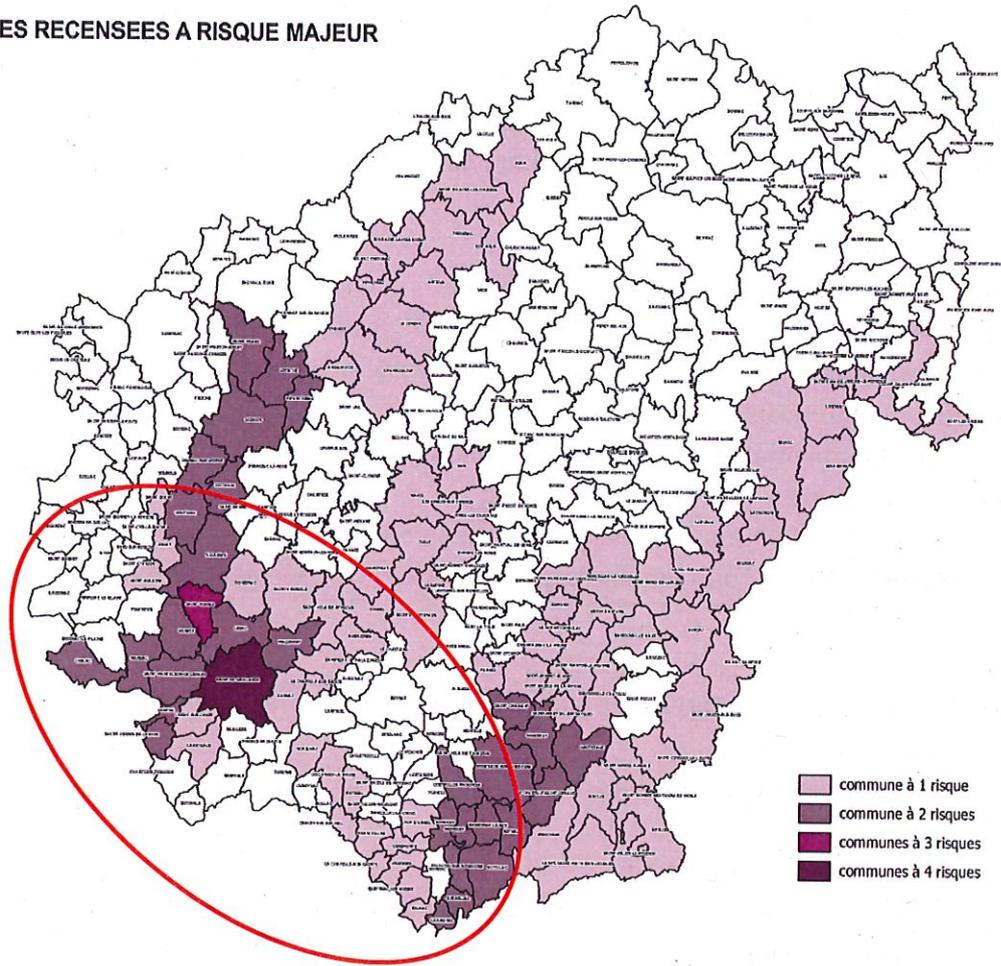
Le département de la Corrèze et plus précisément le SCoT est soumis à des risques classés suivant leur nature :

- **Risques naturels majeurs :**
 - ✓ Inondations
 - ✓ Mouvements de terrain
 - ✓ Eaux de ruissellement : phénomène de plus en plus présent (pas de plan qui existe pour ce phénomène)
- **Risques technologiques majeurs :**
 - ✓ Industriel
 - ✓ Barrage
- **Risques liés aux transports de matières dangereuses**
- **Risque sismicité :** tout le département de la Corrèze est classé en zone de sismicité 1 très faible
- **Risque sécheresse :**
 - ✓ Disponibilité de la ressource en eau
 - ✓ Fissure sur les habitations

Les communes à risque (inondations, mouvements de terrain, technologiques) sont soit couvertes par un PPRN/PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques ou Naturels) soit par un PPI (Plan Particulier d'Intervention).



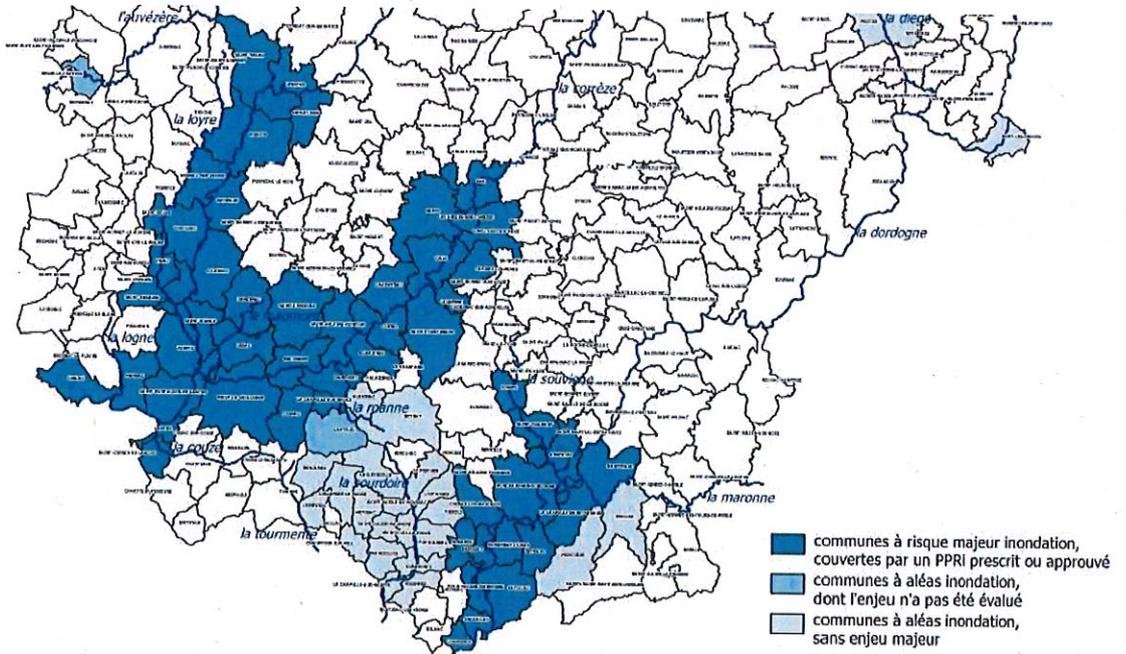
COMMUNES RECENSEES A RISQUE MAJEUR



Réalisé le : 21/12/2016
 par la DDT de la Corrèze
 Service environnement, police de l'eau et risques
 Sources : IGN BD CARTO, BDCARTHAGE

De nombreuses communes sont soumises à 1, 2 ou 3 risques, la ville de Brive va même jusqu'à 4 risques.

- De nombreuses communes impactées par le risque inondation



Réalisé le : 21/12/2016
 par la DDT de la Corrèze
 Service environnement, police de l'eau et risques
 Sources : IGN BD CARTO, BDCARTHAGE

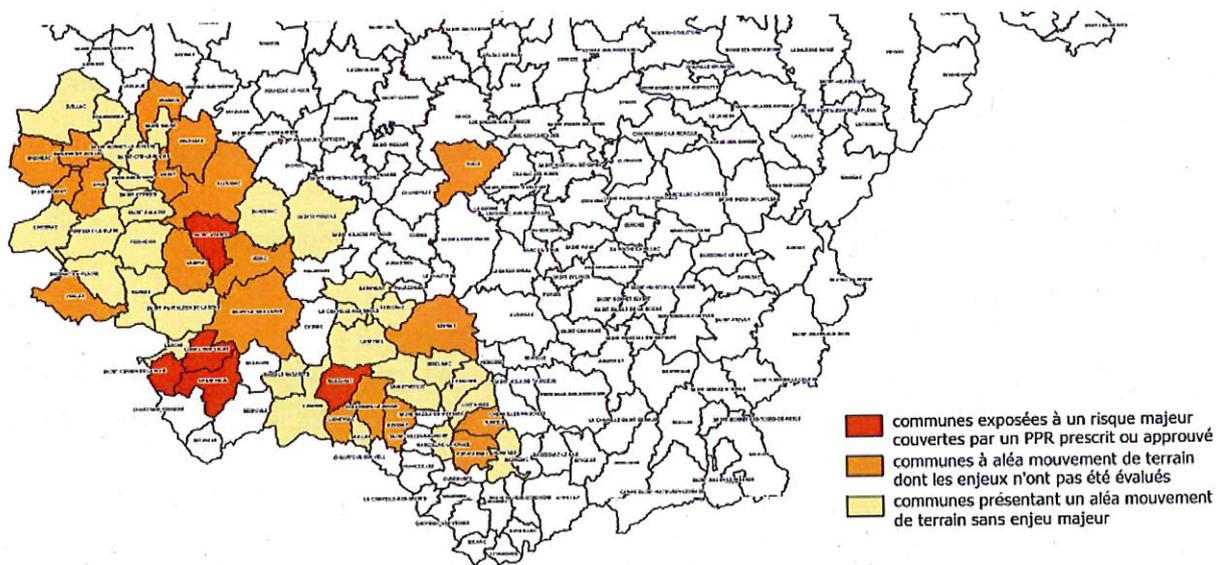
Douze PPRNI sur le territoire du SCoT qui sont :

- PPRNI de la Dordogne et de ses affluents
- Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation « Corrèze amont »
- Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation « Brive-la-Gaillarde » (révision)
- Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation « Malemort-sur-Corrèze » (révision)
- Plan de prévention du risque inondation « Vézère »
- PPRNI Nonards - Bassin de la Dordogne
- PPRNI Liourdres- Bassin de la Dordogne
- PPRNI Chenaillet-Mascheix - Bassin de la Dordogne
- PPRNI Brivezac - Bassin de la Dordogne
- PPRNI Beaulieu-sur-Dordogne - Bassin de la Dordogne
- PPRNI Astillac - Bassin de la Dordogne
- PPRNI Altillac - Bassin de la Dordogne

▪ **Un risque mouvement de terrain présent**

Trois PPRMvt réalisés :

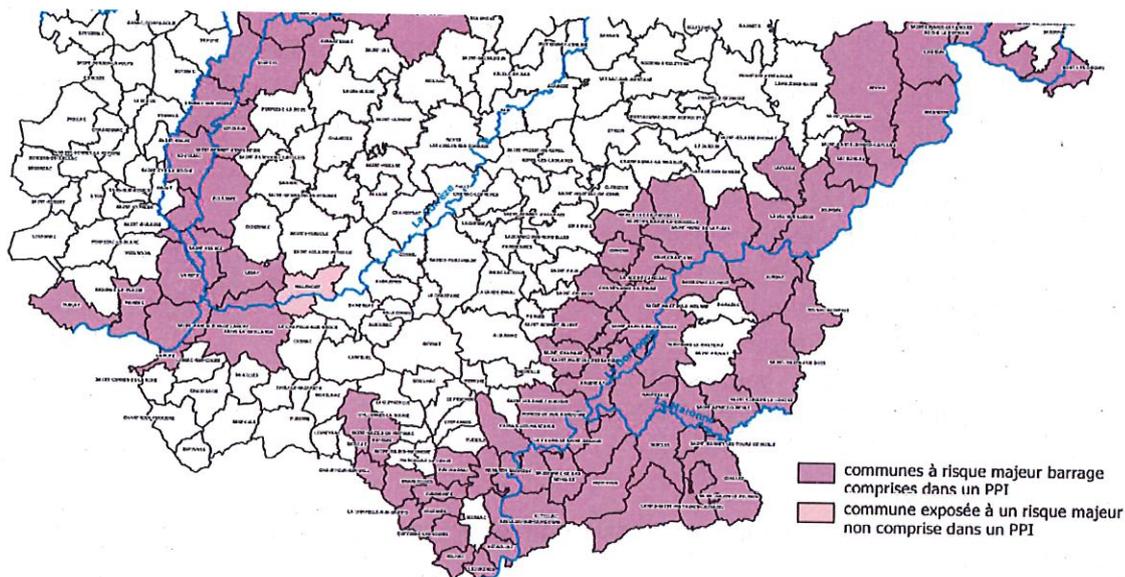
- Plan de prévention du risque mouvements de terrain de Noailhac : 05/08/2005 et modifié le 07/06/2017
- Plan de prévention du risque mouvements de terrain de Saint-Viance : 03/11/2009
- Plan de prévention du risque mouvements de terrain de Chasteaux, Lissac/Couze et St-Cernin-de-Larche : 07/02/2011



Trois PPRMvt réalisés :

- Plan de prévention du risque mouvements de terrain de Noailhac
- Plan de prévention du risque mouvements de terrain de Saint-Viance
- Plan de prévention du risque mouvements de terrain de Chasteaux, Lissac/Couze et St-Cernin-de-Larche

▪ **Un risque barrage**



Deux Plans Particuliers d'Intervention liés à deux barrages :

- Barrage de Monceaux
- Barrage de Bort

▪ **Du transport de matières dangereuses difficilement identifiables**

Plusieurs infrastructures routières et ferroviaires sont sur ce territoire du SCoT :

- deux grands axes routiers : A 20 et A 89
- transport ferroviaire : principalement ligne Paris-Toulouse et gare d'Estavel à Brive

C'est un risque qui est difficilement localisable compte tenu du développement de l'activité de transport. Toutefois, un risque majeur identifié sur la commune de Brive où l'autoroute A 20 et la voie ferrée Paris-Toulouse traversent l'agglomération.

Il existe un plan de secours arrêté le 13 octobre 1990 et qui doit être réactualisé.

▪ **De nombreuses communes impactées par le risque inondation**

Douze PPRNI sur le territoire du SCoT qui sont :

- PPRI de la Dordogne et de ses affluents : 30/10/2013
- Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation « Corrèze amont » : 09/10/2006
- Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation « Brive-la-Gaillarde » (révision) : 27/07/2009
- Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation « Malemort-sur-Corrèze » (révision) : 27/07/2009
- Plan de prévention du risque inondation « Vézère » : 29/08/2002 et modification le 27/06/2014
- PPRI Nonards - Bassin de la Dordogne : 30/10/2013
- PPRI Liourdres- Bassin de la Dordogne : 30/10/2013
- PPRI Chenailler-Mascheix - Bassin de la Dordogne : 30/10/2013
- PPRI Brivezac - Bassin de la Dordogne : 30/10/2013
- PPRI Beaulieu-sur-Dordogne - Bassin de la Dordogne : 30/10/2013
- PPRI Astaillac - Bassin de la Dordogne : 30/10/2013
- PPRI Atiliac - Bassin de la Dordogne : 30/10/2013

- **Un risque barrage**

Deux Plans Particuliers d'Intervention liés à deux barrages :

- Barrage de Monceaux : 21/12/2009
- Barrage de Bort : 26/10/2007

- **Un territoire à installations classées (ICPE)**

Une installation classée pour la protection de l'environnement est une exploitation (industrielle ou agricole) susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

115 ICPE sont sur le territoire réparties sur 34 communes :

COMMUNES		
ALBIGNAC	LISSAC SUR COUZE	DONZENAC
ALLASSAC	MALEMORT	LA CHAPELLE AUX BROCS
ALTILLAC	MANSAC	LE PESCHER
BEAULIEU SUR DORDOGNE	NESPOULS	LIGNEYRAC
BEYNAT	OBJAT	LIOURDRES
BILHAC	PALAZINGES	USSAC
BRIVE LA GAILLARDE	SEGONZAC	VARETZ
CHABRIGNAC	SERILHAC	VEGENNES
CHASTEaux	ST AULAIRE	VOUTEZAC
COSNAC	ST PANTALEON DE LARCHE	YSSANDON
CUBLAC	ST VIANCE	
DAMPNIAT	TURENNE	

2.3.5. Energie

- **Energies renouvelables : quelles avancées**

SCOT 2012

- Faible valorisation des énergies renouvelables malgré une ressource locale disponible

Objectifs initiaux

- Structurer la filière bois-énergie.
- Valoriser le gisement solaire.
- Donner la priorité à la sobriété énergétique des bâtiments avant d'intégrer l'utilisation d'énergie renouvelable.
- Favoriser la production locale d'énergie propre.
- Généraliser les diagnostics énergétiques des bâtiments publics

Il n'y a pas véritablement d'organisation autour des énergies, le développement est non organisé, de nombreux de particuliers voient le jour ou certaines filières comme l'agriculture tente de le développer.

Si l'on reprend les indicateurs mis en avant lors de l'élaboration du SCoT :

- **Suivi et réduction des consommations :**
 - ✓ Diagnostics énergétiques : bâtiments privés et publics. Cet indicateur est difficilement quantifiable.

- **Développement des énergies alternatives renouvelables :**
 - ✓ Réseaux de chaleur :
 - Brive-la-Gaillarde
 - Beynat
 - ✓ Chaudière bois de Meyssac
 - ✓ Projet d'éco-lotissement à Beaulieu
 - ✓ Bâtiments photovoltaïques agricoles
 - ✓ Méthanisation
 - ✓ Réalisation du Plan des Énergies Renouvelables de l'Agglomération de Brive

- **Modes de déplacement :**
 - ✓ Déploiement de bornes de recharges électriques : Fédération d'Électrification + Agglomération de Brive
 - ✓ Achat de véhicules électriques : Agglomération de Brive
 - ✓ Développement du réseau de pistes cyclables : Agglomération de Brive
 - ✓ Transport collectif Libéo, bus électriques : Agglomération de Brive
 - ✓ Camions de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif électriques : SIRTOM de Brive
 - ✓ Points covoiturage
 - ✓ Transport avec le train

La consommation d'énergie finale correspond à l'énergie qui est consommée sous toutes ses formes (produits pétroliers, électricité, gaz naturel, énergies renouvelables...) par l'ensemble des utilisateurs du département, particuliers et acteurs économiques.

Avec 6 977 GWh d'énergie consommée en 2016, la Corrèze est le 11e département consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine, et atteint 29 MWh consommés par habitant (29,2 MWh/hab en région).

- ✓ Consommation énergétique par secteur d'activité

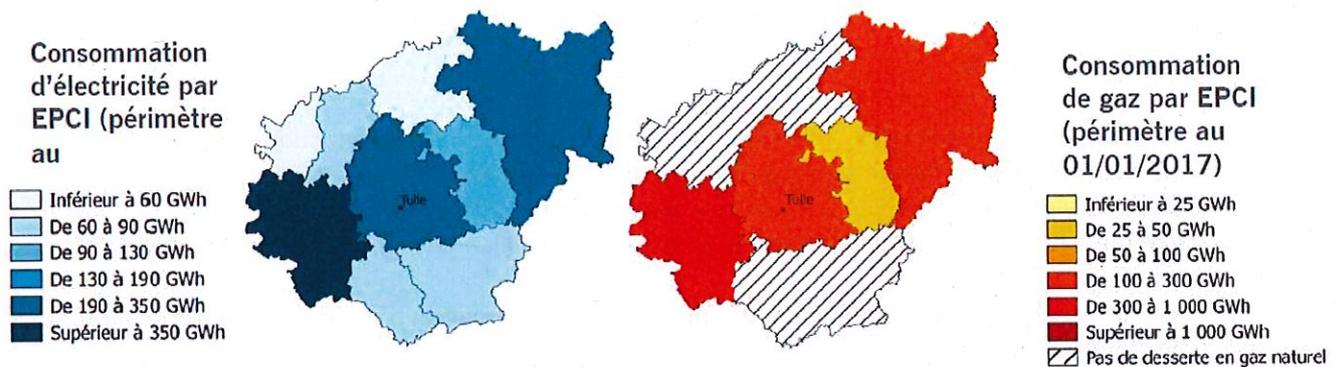
Le poids du transport (déplacements de personnes et de marchandises), premier secteur consommateur, est induit par le trafic routier sur les principaux axes du département (A20, A89...), notamment le trafic de marchandises.

Le parc résidentiel, deuxième secteur consommateur, est composé à 80 % de maisons individuelles (73 % en région) et est relativement ancien : 54 % des 132 400 résidences principales ont été construites avant 1970 (46 % en région).

La surface bâtie du parc de bâtiments du secteur tertiaire est de 2,7 millions de m². Un peu moins de la moitié de ces bâtiments sont des commerces et des bureaux.

La consommation énergétique dans l'industrie (plus de 10 600 salariés répartis dans plus de 450 établissements) est inférieure à celle du secteur tertiaire. En Nouvelle-Aquitaine, 50 établissements consomment 66 % de l'énergie du secteur industriel. Un seul d'entre eux est implanté en Corrèze.

Le secteur de l'agriculture et de la forêt est le secteur le moins consommateur d'énergie. Il présente une surface agricole utile (SAU) de 239 362 hectares et plus de 212 036 unités gros bétail (UGB).



✓ Consommation d'électricité et de gaz par EPCI en 2016

Il n'y a pas véritablement d'organisation autour des énergies, le développement est non organisé, de nombreux de particuliers voient le jour ou certaines filières comme l'agriculture tente de le développer.

Si l'on reprend les indicateurs mis en avant lors de l'élaboration du SCoT :

- **Suivi et réduction des consommations :**

- ✓ Diagnostics énergétiques : bâtiments privés et publics. Cet indicateur est difficilement quantifiable.

- **Développement des énergies alternatives renouvelables :**

- ✓ Réseaux de chaleur :
 - Brive-la-Gaillarde
 - Beynat
- ✓ Chaudière bois de Meyssac

- ✓ Projet d'éco-lotissement à Beaulieu
- ✓ Bâtiments photovoltaïques agricoles
- ✓ Méthanisation d'Allasac
- ✓ Réalisation du Plan des Énergies Renouvelables de l'Agglomération de Brive

- **Modes de déplacement :**

- ✓ Déploiement de bornes de recharges électriques : Fédération d'Électrification + Agglomération de Brive
- ✓ Achat de véhicules électriques : Agglomération de Brive
- ✓ Développement du réseau de pistes cyclables : Agglomération de Brive
- ✓ Transport collectif Libéo, bus électriques : Agglomération de Brive
- ✓ Camions de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif électriques : SIRTOM de Brive
- ✓ Points covoiturage
- ✓ Transport avec le train
- ✓ Plan de Déplacement de l'Administration (CABB)

Quelques données

La production d'énergies renouvelables est exprimée en production réelle et les ratios production/consommation sont exprimés à partir de la production normalisée.

Les énergies renouvelables en Corrèze représentent 3 205 GWh en 2016, soit 13,3 MWh par habitant. Il s'agit du 5^e département contributeur au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine.

La part des énergies renouvelables rapportée à la consommation d'énergie finale est de 42 % (23,1 % en Nouvelle-Aquitaine).

- ✓ Par filière

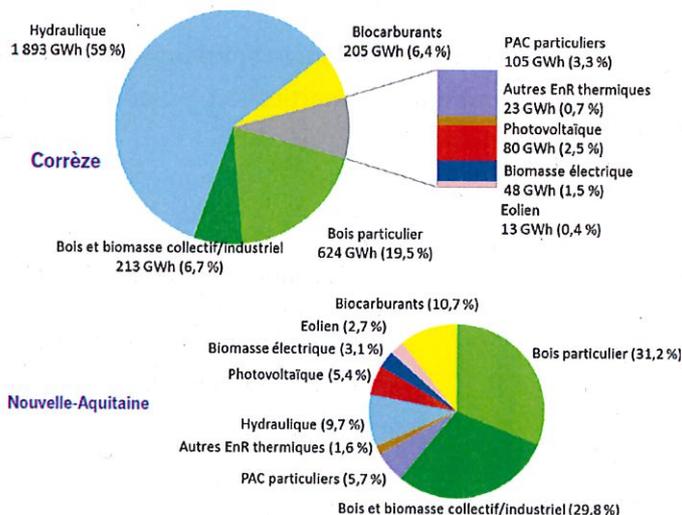
L'hydroélectricité est la première filière renouvelable du département, avec 59 % du bilan énergétique renouvelable départemental en 2016 (9,7 % en région).

La biomasse (bois bûche, bois automatique et sous-produits du bois, biogaz, biocarburants...) représente près de 35 % du bilan énergétique renouvelable.

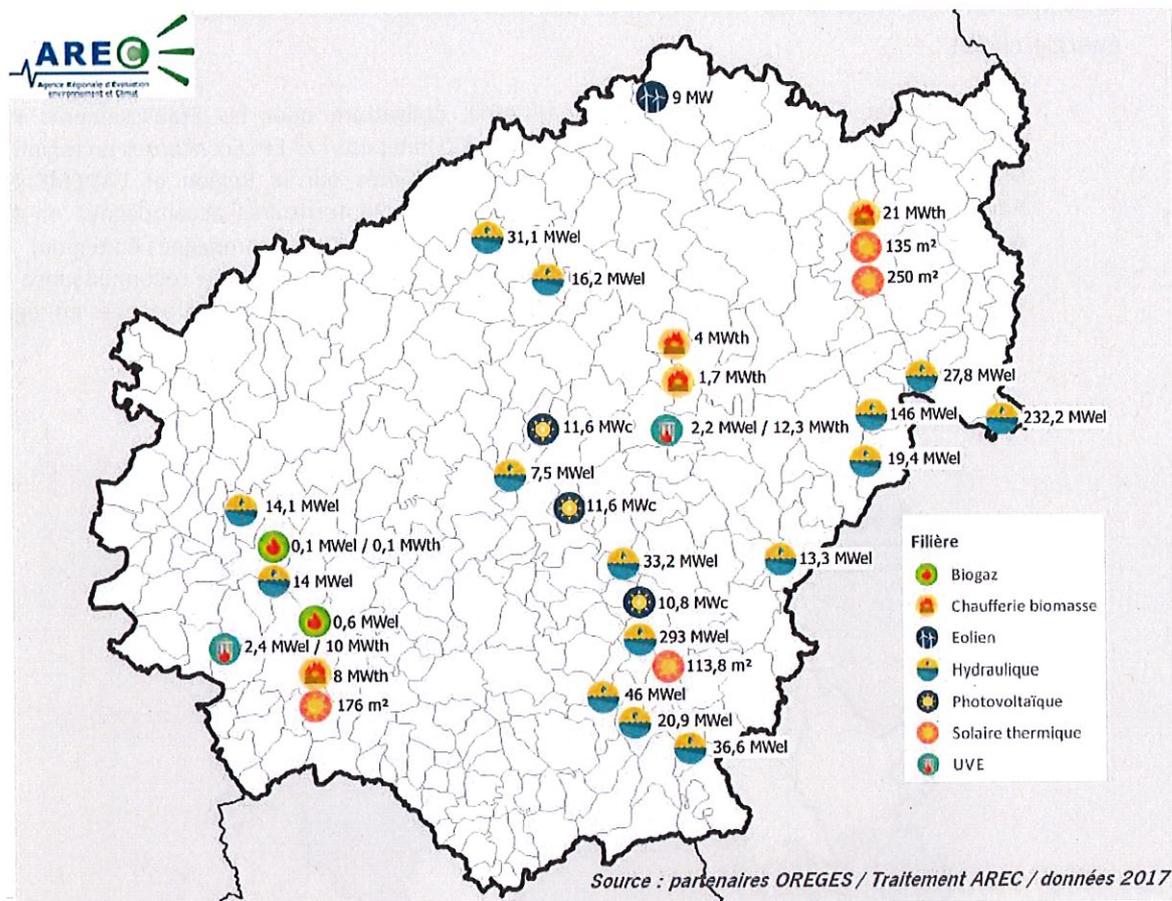
Parmi les autres filières, le photovoltaïque atteint 2,5 % du total renouvelable et les pompes à chaleur avoisinent les 3 %.

Les autres filières thermiques (solaire thermique, géothermie, UVE, biogaz thermique) totalisent 0,7 % du bilan.

La production d'EnR est donc majoritairement à usage électrique (63,5 %).



✓ Consommation d'énergie et part des énergies renouvelables par usage



Sur le département, les énergies renouvelables atteignent 42 % de l'énergie consommée, ratio très supérieur à celui observé sur la région (23,1 %).

La dépendance aux énergies fossiles est très forte : la production énergétique renouvelable ne couvre que 34 % des besoins de chaleur et 7 % des besoins de mobilité.

Du fait du poids important de l'hydroélectricité, les besoins en électricité sont en revanche couverts à 198 %.

✓ Principales installations de production énergétique renouvelable du département de la Corrèze

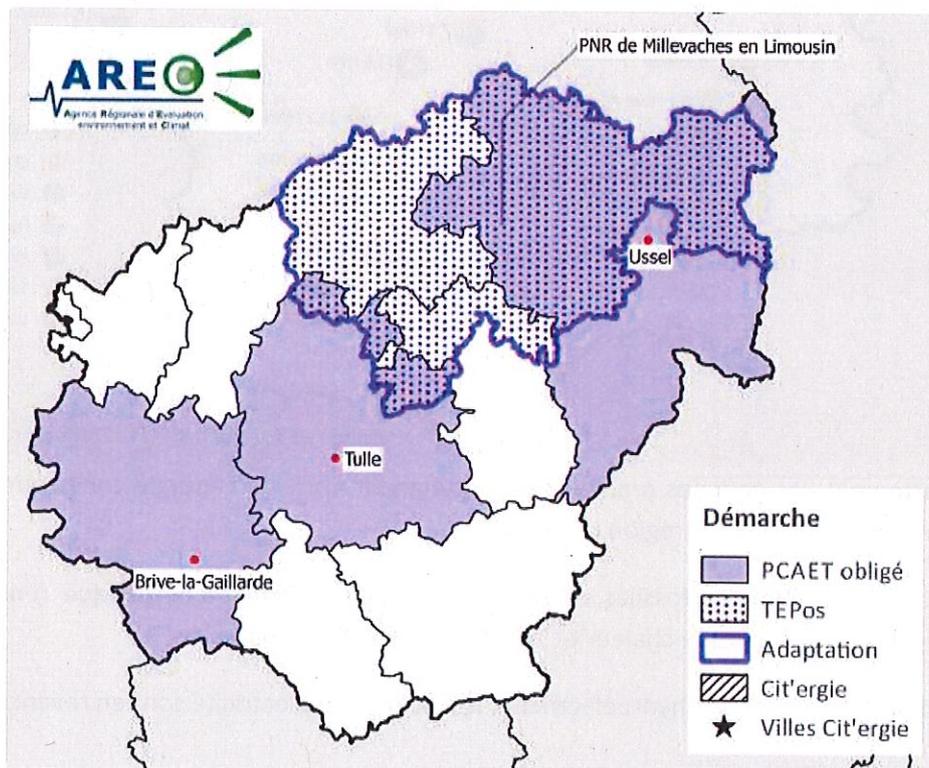
Installations de production d'énergie renouvelable en fonctionnement au 31 décembre 2017 représentées dans la cartographie ci-dessus :

- Unités de production de biocarburants
- Unités d'incinération de déchets ménagers avec Valorisation Energétique (UVE)
- Unités de valorisation du biogaz
- Chaufferies biomasse dont la production thermique et/ou électrique annuelle est supérieure à 10 GWh
- Installations solaire thermique dont la production annuelle est supérieure à 60 MWh
- Installations de géothermie profonde / superficielle dont la production annuelle est supérieure à 500 MWh
- Parcs éoliens de puissance supérieure à 2 MW
- Centrales hydrauliques de puissance supérieure à 5 MW
- Centrales photovoltaïques de puissance supérieure à 5 MW

✓ Démarches territoriales énergie-climat des collectivités du département

La cartographie ci-dessous représente les collectivités du département engagées dans des démarches énergie-climat :

- « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET), obligatoire pour les Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants (77 EPCI concernés en région) ;
- Dispositifs volontaires d'accompagnement des collectivités par la Région et l'ADEME Nouvelle-Aquitaine : « TEPos » (Territoire à Energie Positive - 26 territoires accompagnés en Nouvelle-Aquitaine) ; « Adaptation au changement climatique » (5 territoires accompagnés en région).
- Dispositif « Cit'ergie » (EPCI ou commune), animé par l'ADEME, qui vise la reconnaissance (par une labellisation) de la politique énergie d'une collectivité (8 communes et 15 EPCI engagés en région).



Source : DREAL ADEME Région / Traitement AREC / données 2018

2.4. Degré de réalisation des prescriptions

- Des thématiques globalement bien intégrées

Peu d'outils de maîtrise foncière, d'aménagement et de densification utilisés par les communes. Taxe d'aménagement, DPU et orientations d'aménagement sont les seuls outils d'urbanisme véritablement mis en œuvre sur le territoire

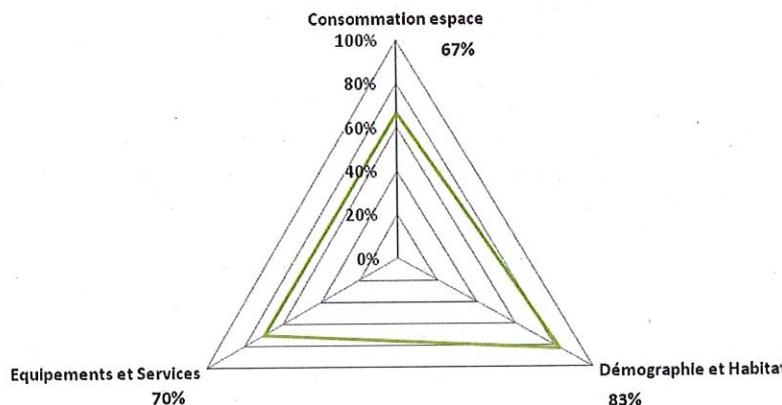
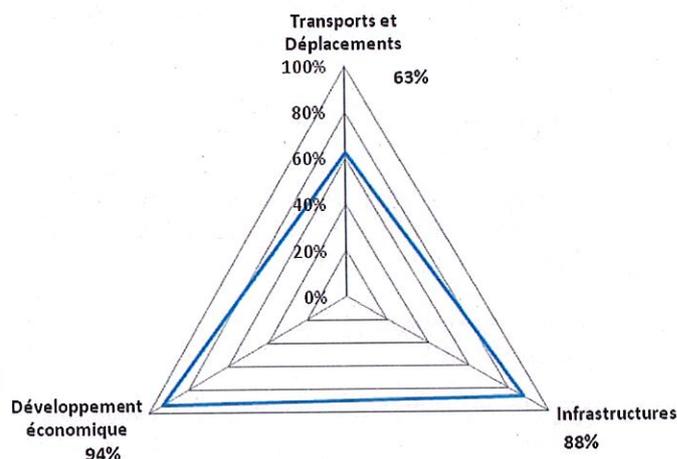
L'élaboration des OAP et la prise en compte de la vacance résidentielle se généralisent dans les documents d'urbanisme

Les prescriptions portant sur les questions d'économie d'espace, de densité et de production de logements sociaux ne sont en revanche pas systématiquement intégrées

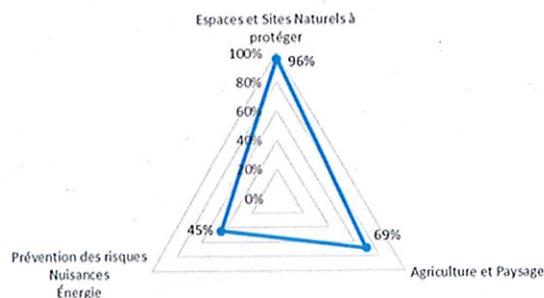
L'agriculture et les paysages tiennent une place importante sur le territoire et dans les documents. Le thème de la prévention des risques, des nuisances et des énergies reste encore trop peu intégré.

Degré de réalisation des prescriptions

Relevé des prescriptions intégrées totalement ou partiellement dans les PADD examinées, soit 21 documents d'urbanisme compatibles SCOT



Degré de réalisation des prescriptions



3. REPERER LES ENJEUX NOUVEAUX

Certains enjeux de territoire semblent émerger et seront à analyser au moment de la révision du SCOT ou dans le cadre d'études spécifiques:

L'Accès à l'offre de soins et de services en lien avec la problématique du vieillissement de la population et la démographie médicale

La transition numérique et développement de nouveaux usages

Les reprises/transmissions d'entreprise avec de nombreuses entreprises qui seront à reprendre dans les 5 prochaines années

L'offre de formation à diversifier pour retenir les étudiants

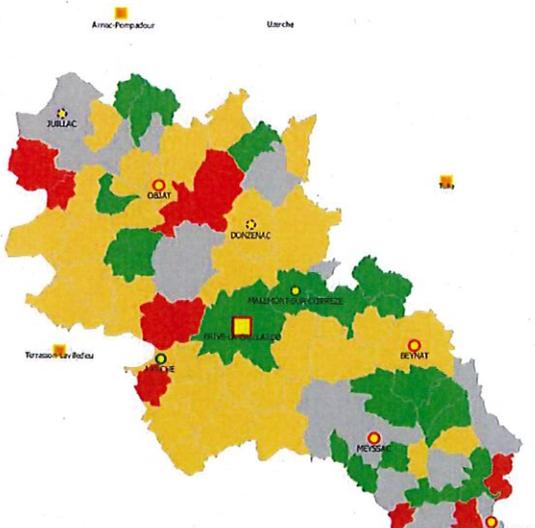
La réduction des espaces urbanisés et les questions de maîtrise foncière, un mouvement irréversible de limitation des espaces ouverts à l'urbanisation

Le maintien des centres-bourgs avec une approche transversale des problématiques habitat, commerce, déplacement

Le point de vue des élus... ... sur l'accessibilité numérique

Tendances d'évolution

- Amélioration de la situation
- Détérioration de la situation
- Pas d'évolution notable
- Non réponse



Le point de vue des élus... ... sur l'accès aux soins

Tendances d'évolution

- Amélioration de la situation
- Détérioration de la situation
- Pas d'évolution notable
- Non réponse

